

3/2014
105^{ème} année

SEW journal

Publication du Syndicat Éducation et Sciences dans l'OGBL
Syndikat Erziehung a Wëssenschaft am OGBL

RELIGIËIS SYMBOLER AN DER SCHOUL ZOULOOSSEN?



OGBL



Syndikat Erziehung a Wëssenschaft am OGBL

Rédaction: Direction syndicale du SEW/OGBL

Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position du syndicat.

Abonnement: 25 € par an

No 3/ 2014 - 105^e année -
Paraît jusqu'à 4 fois par an

Toute correspondance est à adresser au
SEW/OGBL

1, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 Luxembourg

Tél. 26 09 69 1
Fax 26 09 69 69
courriel: sew@ogbl.lu

www.sew.lu

Editrice responsable: Danièle Niele

Imprimeur: weprint, luxembourg

Publication du Syndicat Education et
Sciences dans l'OGBL
Syndikat Erziehung a Wëssenschaft am OGBL

Anciennement Journal des instituteurs

1, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 Luxembourg



<i>ÉDITORIAL</i>	3
<i>RENTRÉE SCOLAIRE</i>	4
<i>ACTUALITÉS</i>	14
<i>ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL</i>	18
<i>ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL / SECONDAIRE</i>	26
<i>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</i>	34
<i>JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS</i>	57
<i>FGIL</i>	59
<i>PUBLICATIONS</i>	63

Renforcer l'enseignant !

Lors de sa conférence de presse à la rentrée 2014/15, le ministre Meisch a présenté ce qu'il appelle ses actions prioritaires. Disons d'emblée que les propos tenus étaient toutefois décevants. Au lieu d'annoncer des actions concrètes, le ministre s'est limité à parler d'idées au stade embryonnaire et s'est contenté de répéter des slogans. Il ne s'est que très peu prononcé sur les dossiers chauds qui pourtant risquent d'envenimer le climat scolaire dans les mois à venir.

Monsieur Meisch veut renforcer l'enseignant à travers la formation initiale et la formation continue.

Sachez Monsieur le ministre que les enseignants ont profité d'une bonne formation ! C'est en prétextant la nécessité d'une meilleure formation pour trouver un argument au projet de l'Institut de formation de l'Education nationale, que l'autorité des enseignants est sapée une nouvelle fois. Ce sont de mauvaises décisions politiques qui ont manœuvré l'école publique dans l'impasse ; la qualité de la formation des enseignants n'est pas en cause.

Le SEW/OGBL a présenté ses sujets chauds pour la rentrée des classes :

l'apprentissage des langues reste le défi majeur de notre système scolaire et le SEW demande un large débat public sur le rôle et la fonction des différentes langues dans notre société.

L'autonomie et le profil des écoles deviennent des concepts dangereux, s'ils sont utilisés par les responsables politiques pour se dédouaner des effets négatifs de leur politique d'austérité en en rejetant la cause sur les enseignants et les écoles.

Le SEW/OGBL s'oppose vivement à un **stage** d'entrée en fonction pour les enseignants du fondamental, les étudiants de l'Université du Luxembourg et des écoles étrangères se sont déjà manifestés pour marquer leur colère. Le SEW/OGBL va les soutenir dans leurs démarches. Les 16 et 18 octobre, des réunions d'information auront lieu au sujet du projet de stage d'entrée en fonction des enseignants du fondamental. Tous les étudiants et les collègues qui devront encore se présenter au concours d'admission y sont invités.

Le SEW/OGBL commence à s'inquiéter sérieusement pour le projet du **cours unique**. Son introduction est à nouveau retardée à la rentrée 2016 et les travaux dans le groupe de travail du MENJE se font en secret.

La circulaire du ministre sur **la neutralité de l'école** et le port du voile et d'autres signes religieux est de mauvais augure.

Ce **manque de transparence** se lit comme un fil rouge à travers tous les dossiers. Le ministère tend à écarter les syndicats des discussions préalables et a déjà pris la fâcheuse habitude de les confronter au fait accompli.

Le SEW/OGBL restera actif dans les dossiers de la formation professionnelle et de la réforme du lycée. Le Conseil d'Etat publiera son avis final dans les semaines à venir et le sujet va certainement revenir à la une.

Le 20 octobre, le SEW/OGBL renouvellera ses comités et la direction syndicale lors de sa diète syndicale. A cette occasion, le SEW lance un appel à tous ses membres de collaborer activement dans les comités respectifs. N'hésitez pas à rejoindre les équipes dynamiques qui ont montré un engagement exemplaire et qui ont accompli un travail énorme au cours du dernier mandat. Permettez-moi, à titre personnel, de les remercier tous.

Notre lutte pour l'école publique continuera.



Patrick Arendt
Président du
SEW/OGBL

Traditionell Pressekonferenz vun der Rentrée

De Pressedossier an d'Reaktiounen an der Press fannt dir no engem Text, deen dat resuméiert, wat mir an eiser Pressekonferenz gesot hunn.

Den SEW/OGBL ass net ob all Aussoe vum Minister Meisch agaangen. A senger Pressekonferenz, an och an der Versammlung mat de Presidentinnen a Presidente vun de Schoulcomitéen, huet hien sech ob Intentiounen an Iwwerleeunge beschränkt, ouni konkret Virschléi ze maachen, wéi déi éischter vague Iddiën an der Praxis sollten ëmgesat ginn.

Den SEW/OGBL huet nodréiglech ob déi 3 Sujete reagéiert, déi an der Vakanz e bëssen ënnergaange sinn:

- de Projet de loi vum Institut de Formation vun der Education nationale
- d'Resultater vun der Orientéierung vun de Schüler aus dem Fondamental an de Secondaire
- den héijen Taux d'échecs am Concours d'admission à la fonction vun de neien Enseignanten am Fondamental

Mir hunn déi Sujeten an de Kontext vun der aktueller Schoulpolitik gesat.

1. Den Apprentissage vun de Sproochen

D'Léiere vun de Sproochen ass a bleift de groussen Defi vun eisem Schoulsystem an eiser Gesellschaft.

Den SEW/OGBL verlaangt, datt e gesellschaftlechen Debat gefouert gëtt iwwert d'Funktioon an de Stellewäert vun de Sproochen an eiser Gesellschaft an an eiser Schoul. Deen Debat gëtt net einfach a verlaangt politesche Courage.

Et muss definéiert gi wat fir eng Importenz mir deenen 3 administrative Sproochen (Lëtzebuergesch, Däitsch, Franséisch) an och dem Engleschen an der Schoul wëlle ginn.

Erischt wann e gesellschaftleche Konsens iwwert

d'Objektiver besteet, kann de Schoulsystem definéieren, wéi déi Objektiver kënnen erreecht ginn a wéi de Sproochenunterricht an der Kontinuitéit vum Fondamental bis an de Secondaire organiséiert ka ginn.

Leider ginn am Fondamental duerch d'Aféiere vum Contingent nach ëmmer (a nach bis 2019!) vill Stonne verluer. Et wier immens wichteg am Ufank de Kanner, a besonnesch den ausländesche Kanner massiv ënnert d'Äerm ze gräife fir datt si all eng gutt Basis kréie fir d'Sproochen ze léieren.

All d'Schoulen, och déi kleng, mussen op eng onbürokratesch Aart a Weis, déi néideg Mëttelen a Stonne kréie fir d'Primo Arrivants beschtméiglechst ze encadréieren.

Dem SEW/OGBL ass et wichteg, a mir hunn dat och schonns beim Koalitiounsvertrag betount: D'Sproochen däerfe net op e rengt Kommunikatiounsmëttel reduzéiert ginn; de Sproochenunterricht brauch och Kultur; d'Literatur dierf also op kee Fall beim Sproochenunterricht ewech falen.

An anere Länner gëtt en Ënnerscheid gemach tëschent Mammesprooch a Friemsproochen. Bei eis gëtt et de sougenannte Mammesproochenunterricht net, Däitsch a Franséisch ginn als Unterrichtssprooche geléiert an deenen sech eis Schüler duerno solle weider bilden, duerfir kënnen mir déi net just op Friemsproocheniveau behandelen.

De Minister Meisch proposéiert, datt schonn d'Crèchè solle bilingue sinn, fir d'Kanner esou fréi wéi méiglech mat de Sprooche vertraut ze maachen. Leider verréit de Minister awer net wéi hien dat an der Kannerbetreuung konkret realiséiere wëll: vill Crèche sinn a privater Hand, et gëtt kaum ëffentlech Crèchen. An

der Stad Lëtzebuerg stinn nach ëmmer eng ronn 250 Kanner op der Waardelëscht fir an de Foyer scolaire. Déi Mesure schéngt eis zimlech onrealistesches.

Peri- a parascolaire Strukturen dierfen och op kee Fall verschoult ginn: et brauch een eng kloer Trennung tëschent Schoul an zum Beispill Maison Relais, wou de rekreativen Aspekt am Viirgronn stoe bleiwe muss.

Eng Alphabetisatioun op Däitsch oder op Franséisch schéngt keen Thema méi ze sinn:

Et ass och fir den SEW/OGBL kee Remède Miracle: an der Praxis ass et a kleng Schoule kaum ëmzesetzen.

Déi Experienze, déi et bis elo gouf waren net positiv. Eng Alphabetisatioun op 2 Sproochen ass och fir den SEW an der lëtzebuurger Praxis schwéier ëmzesetzen.

D'Gefore vun enger Alphabetisatioun an 2 Sprooche leien awer op der Hand: de soziale Status vun de Sprooche gëtt immens wichteg. Franséisch an Däitsch hunn an deene verschiddene soziale Schichten net deeselwechte Prestige. D'Gefor vun enger Ghettoisatioun an eise Schoule besteet.

Eng Alphabetisatioun op franséisch ass fir portugiesch Kanner keen Avantage.

Déi komplizéiert Sproochesituatioun erklärt sécher zum Deel dee ganz dramatesch Resultater vum *Passage primaire post primaire*.

2. Resultater vum PPP

De Communiqué vum Edukatiounsministère iwwert d'Resultater vum passage primaire-postprimaire (PPP) ass an der Vakanz e bëssen ënnergaang:

1/6 vun de Schüler sinn an de Modulaire orientéiert ginn, d.h. si hunn de Minimum vun de Kompetenzen am Fundamental net erreecht. Si hunn, einfach gesot, de Fundamental net gepackt.

D'Ursaachen si villschichteg:

- D'Kanner sollen am Fundamental net méi redoubléieren. Et gëtt awer grouss Ënnerscheeder wann d'Kanner an de Cycle 1 oder Cycle 2 kommen. Vill Kanner bräuchten am Ufank méi Zäit. Si ginn awer ëmmer weider geschleist an hunn dann am Cycle 3 oder 4 kaum nach eng Chance méi de gefuerderten Niveau ze erreechen. Den total individualiséierten Unterrecht ass an der Praxis eng Illusioun.
- De kompetenzorientéierten Unterrecht matt senger Evaluatioun ass eng aner Ursaach. Et schéngt awer wéi wann de MENJE géing erëm ewech komme vun dem Kompetenzwahn. E positivt Zeechen ass dee neie Modell vun

de Bilanen am Fundamental. De Modell ass net perfekt, loin de là, mee et ass e gudd Kompromëss, den elo an der Praxis getest gëtt a sécher nach muss adaptéiert ginn. De Modell kënn de Fuerderunge vum SEW awer scho méi no, wéi déi besteehend Bilanen.

- Et gëtt och eng Rei gesellschaftlech Problemer. Schüler sinn dacks net méi bereet Effort ze maachen. Dobäi mussen d'Kanner och Effort maachen, wann et mol eng Kéier net onbedéngt Spaass mécht an der Schoul. Et si leider dacks Kanner aus sozial schwache Milieuen, déi net bereet sinn Effort ze maachen. Eng Chancëgläichheet ass dann net méi méiglech.

Déi Resultater vum PPP am Joer 5 no der Reform vum Fundamental weisen och drop hin, dat déi Reform, héiflech gesot, net gegräff huet:

- Et wor eng reng Strukturreform
 - D'Moyenen um Terrain gi wieder gekierzt.
 - Et gëtt wieder erëm massiv an d'Bureaukratie investéiert. Parallel dozou ginn ëmmer méi Spezialisten engagéiert, déi d'Problemer analyséieren a benennen, awer keng Léisunge proposéieren kënnen, respektiv d'Enseignanten um Terrain feelen einfach d'Moyenen fir se ëmzesetzen.
 - Enseignante gi mat administrativen Aarbechten zougeschott.
 - De Kompetenzunterrecht ass eng Ideologie ouni konkret pädagogesch Mesuren. D'Schüler ginn individuell fir hir Resultater verantwortlech gemaach. Dat klappt bei staarke Schüler déi dacks nach Elteren hunn, déi si dobäi ënnerstëtzen, mee déi Kanner aus sozial schwache Milieue brauchen de Klasseverband fir vun a matt deenen aneren ze léieren, vun hinnen a vum Enseignant matgerappt ze ginn.
- Den Akzent muss op déi pädagogesch Defie geluegt ginn, do musse Léisunge fonnt ginn, an dat geet sécher net wann um Terrain weider d'Moyene gekierzt ginn.

Well wat ass schliisslech d'Objektiv vun der proklaméierter

3. Autonomie vun de Schoulen?

Mat manner Moyene sollen d'Schoule besser Resultater bréngen.

Duerch déi sougenannten Autonomie sinn si selwer responsabel wann dat net geléngt. De Här Minister dedouanéiert seng Problemer, déi duerch d'Austeritéitspolitik entstinn, an d'Schoulen.

An der Ralitéit ass et esou, datt duerch d'Hierarchisatioun an de Schoulen, déi sech permanent verstärkt, d'Autonomie vum Enseignant ëmmer weider reduzéiert gëtt.

De sougenannte „Profil“ vun de Schoule mécht dem SEW och Suergen:

- Et féiert dozou, datt d'Schoule verschidden Objektivier definéiere kënnen. Fréier oder spéider fuerderen d'Elteren och am Fundamental, datt si sech d'Schoulen aussiche kënnen.
- Als Resultat, an dat kenne mir aus dem Ausland, stellt sech d'Schoulpopulatioun no dem soziale Background vun de Kanner zesummen. Et gëtt staark a schwaach Schoulen. Dann ass d'Schoul net méi en Integratiounsfaktor, mee am Konträr si verstärkt déi sozial Ënnerscheeder.
- Dat ass eng grouss Gefor fir eis öffentlech Schoul.

Déi geplangte Reform vun der Fonction publique bréngt matt sech, datt nach méi hierarchiséiert gëtt. D'Problemer an der Schoul loossen sech net duerch méi kleng oder grouss Cheffe léisen, mee duerch genuch Moyenen an de Kllassesäll bei der Aarbecht matt de Kanner a méi Vertrauen an d'Aarbecht an an d'Kompetenze vun den Enseignanten.

4. D'Formatioun vun den Enseignanten

Den Här Meisch huet ugekënnegt den Enseignante duerch méi Formatioun stäerken ze wëllen.

D'Problemer an der Schoul koumen net duerch net genuch ausgebildeten Enseignanten, mee duerch eng verfeelte Schoulpolitik.

D'Enseignante hunn eng gutt Ausbildung!

Den SEW ass fir eng Formation continue vun den Enseignanten, mee mir wëlle mat agebonne ginn. D'Enseignante mussen kënnen selwer d'Méiglechkeet hunn fir hir Besoinen an der Formation continue ze formuléieren.

Bis elo ass d'Formation continue just benotzt gi fir d'Enseignanten ze endoktrinéieren. Sou waren zum Beispill déi Coursen obligatoresch wou de Modell vun der Evaluatioun (deen elo schonn erëm ofgeschaaft gouf), géint d'Oppositioun vu ville vun den Enseignanten aus dem Fundamental, sollt duerchgesat ginn. Kritesch Stëmme waren net erwünscht.

Eng Rei Formatioune gëtt et och fir administrativ Aarbechten, wéi z. B. de SCOLARIA opzesetzen.

Konferenzen, déi den SEW oder d'FGIL organiséiert haten, goufen net als Formation continue unerkannt, well si net am Sënn vun der Politik vum MENJE waren, mee Alternative gewisen hunn.

Am

5. Concours d'admission vun de Léierinnen a Schoulmeeschteren

gouf et e groussen Taux d'échec an de pädagogesche Fächer.

Déi jonk Enseignante sinn also déi éischt, déi di negativ Effekter vun der Reform vun der Fonction publique ze spiere kréien.

Si kruten all eng gutt an exigent Ausbildung: zu Lëtzebuerg an am Ausland!

Den SEW erkennt 3 Objektivier, firwat Leit, déi just Woche respektiv Deeg virdrun hiren Diplom no engem gudde Studium kruten, op eemol net sollte capabel si fir Schoul ze halen:

- De MENJE wëll d'Ausbildung op der Universitét Lëtzebuerg a virun allem am Ausland devaloriséieren.
- Den Educatiounsministère wëll beweisen datt d'Creatioun vun dem geplangten Institut de Formation de l'Education nationale, fir d'Leit aus dem Fundamental awer soll sënnvoll sinn.
- Déi Jonk ginn an eng prekär Situatioun gedrängt: si verdénge vill manner an de Staat spuert vill Geld.

D'Zuel vun deenen ausgeschriwwene Plazen entsprécht elo schonn net de reelle Besoinen, mee si ass aus budgetäre Grënn no ënne korrigéiert ginn a soll an deenen nächste Joer nach weider reduzéiert ginn. Esou solle Käschten um Bockel vun deene Jonken, déi Schoul halen, reduzéiert ginn respektiv gebraucht ginn fir dee neien institut de Formation ze finanzéieren.

Dobäi ass vu vireran gewosst, datt jiddereen, den sech dem Concours stellt, ob en e packt oder net, Schoul hale geet. Soss géif de ganze System zesumme brieche. Et dierf een och net vergiessen, datt och déi méi wéi 500 Chargés de cours matt enger 4-Woche-Formatioun als Remplaçant gebraucht ginn).

D'Regierung ass dobäi, eng 2. Carrière als Chargés och fir diploméiert Enseignanten ze schafen.

Dozou zielt sécher och dee geplangten neie Stage am Ufank vun der Carrière fir d'Léierinnen an d'Schoulmeeschteren, matt Formatioune an Examen an der Méiglechkeet Leit ze ecartéieren, déi hiren Diplom op der Uni Lëtzebuerg kruten, no enger Formatioun matt méi wéi 30 Woche Stage an de Schoulen.

Dee Stage ass iwwefflësseg a sécher nëmmen den Ufank vun de negativen Impakter op den Enseignement vun der geplangter Reform vun der Fonction publique.

D'Studenten an déi Kolleginnen a Kollegen, déi de

Concours nach net gepackt hunn, si mat Recht sauer iwwert dëse Gesetzprojet.

Bei der

6. Education aux valeurs

ass et an der Läscht méi roueg ginn.

D'Strategie vum Minister Meisch fir de Cours unique eréischt anzeféieren, wann e valabele Modell ausgeschafft gouf, ass sécher richteg.

Den SEW an d'FGIL hunn intern en Aarbechtsgrupp opgestallt, mat ville Leit, déi sech schonn jorelaang mam Sujet befaassen, selwer Coursë gehalen hunn oder am Ausland besicht hunn.

Mir wëllen eis an dee Sujet abréngen: laizistesch Organisationsen aus Gesellschaft an Educatioun hunn sech op enger Plattform zesummedoe fir un den Objektiver vun engem Cours unique matzeschaffen.

Wat eis an deem Kontext awer Suerge mécht ass, datt e geheimen Aarbechtsgrupp am Ministère dorunner schafft, ouni datt offiziell Informatiounen eraus kommen.

Bréiwer vun der FGIL fir an deem Aarbechtsgrupp ze kollaboréieren, si bis elo ouni Reaktioun an ouni

Äntwert vun der Responsabeler bliwwen ... dat ass sécher kee gutt Zeechen.

De Jules Barthel geet a senger Interventioun och nach op de Circulaire vum Minister Meisch iwwert d'signes religieux am Secondaire an.

Dës Regierung ass ugetruede matt dem eegenen Usproch op eng

7. Politik vun der Transparenz.

Leider kënnen mir esou e Politikstil net erkennen.

D'Gewerkschafte gi leider dacks virun de Fait accompli gestallt.

D'Gesetzprojete ginn eis just virgestallt, wann se fäerdeg formuléiert sinn. Soss wor et üblech, datt am Virfeld d'Gewerkschaften als Verrieder vun der Basis matt an d'Diskussiounen agebonne goufen.

Sou gouf eis zum Beispill de 15. Juli de Gesetzprojet vum IFEN virgestallt, wou e fäerdeg formuléiert war. Et giong och keng Riets vun Diskussiounen, de Projet ass just, fir d'Form ze halen, virgestallt ginn. Transparenz an Dialog gesäit anescht aus.

Dëse Mangel un Transparenz zitt sech wéi e roude Fuedem duerch déi aktuell Schoulpolitik.

Patrick Arendt

Pressekonferenz – Partie Secondaire

Den éischte Sujet deen ech well uschwätzen ass d'Berufsausbildung. D'**Berufsausbildung** bleift weiderhin e grouse Problem. Héi just e puer vun ganz ville Kritiken déi mir hun :

- Mir sinn net kategorieesch géint de Kompetenzunterricht, do wou e Sënn ergëtt wéi z.B. a Modular déi méi praktesch orientéiert sinn. Mir sinn awer dergéint, dass dës Form vun Unterricht per force muss iwerall applizéiert gin, och do wou et keen Sënn ergëtt, wéi z.B. an all deenen Modular déi méi technesch sin, respektiv wou en zolitt theoretescht Wësse verlaangt ass.
- Natiirlech bleiwen déi enorm Organisationsproblemer an der Schoul nach ëmmer bestoen. Do brauche mir, mengen ech, net am Détail drop zeréck ze kommen.
- Mir wëllen och nach eng Kéier op déi dévaloriséiert Formatioun vum Techniker hiweisen an, fir dës Schüler, op ë staark limitéierten Accès zur Héichschoul, a Kontradiktioun mat deem, wat um Aarbechtsmaart gefroot ass, wou ëmmer méi BAC + /Oofschlosser verlaangt ginn.

- Dozou kennt natierlech den héigen Taux d'échec - dat gëtt de Ministère jo selwer zou souwuel am DAP wéi och am DT, vum CCP guer net ze schwätzen.

Wéi geet et elo weider an der **Berufsausbildung**. Den SEW war schonns ganz enttäuscht iwwert déi kuerzfristeg Mesuren, déi de Minister Meisch am Fréijor proposéiert huet a mir sinn och ganz pessimistesches wat déi längerfristeg Mesuren ugeet, déi de Minister wëllt am Hierscht presentéieren. Mir fäerten, dass et do just an d'Richtung geet, « praktesch Léisungen ze fannen vir d'Organisatioun ze vereinfachen an d'Resultater vun eSchüler – statistesch - ze verbessern », an dat, ouni dass un de Fundamenter vun der Berufsausbildung geréckelt gëtt an ouni dass et zu enger „qualitativer Verbesserung“ vun der Berufsausbildung kënn.

An engem zweete Punkt well ech kuerz op d'**Schoul an d'Berufsorientéierung** ze schwätze kommen. D'Schoul- an d'Berufsorientéierung kann a soll verbessert ginn, mee dat ganz muss geschéien am Kader an innerhalb vun der Institutioun Schoul. Do

ka gekuckt ginn, vir d'Moyenen vum SPOS ze adaptieren, d'Formatioun vun den Enseignantë an deem Punkt ze verbessern, méi eng effizient Concertatioun zwëschen der Schoul, den Elteren an der Beruffswelt op d'Been ze stellen. Mee, wéi gesot, mir sinn ganz kloer géint all Zort vun „Outsourcen“ vun der Schoul – a Beruffsoorientéierung aus dem Lycée eraus.

Och hu mir ewell d'Propose gemeet, eng 10e professionnelle d'initiation aux métiers ze schafen. Esou eng Klass kéint, ënner anerem, d'Schüler op déi eenzel Beruffer virbereeden esou dass si, um Enn vun där 10e, en connaissance de cause eng Beruffsausbildung kënnen eraussichen a net, wéi dat elo oft de Fall ass, an e Beruff orientéiert ginn, well d'Schoulresultater et net anescht zouloossen.

En drëtte Punkt op deen ech wëll ze schwätze kommen, ass d'**Reform vum Lycée**. Mir wëllen hei nach eng Kéier drop hiweisen, dass de Staatsrot ewell am Mäerz dëst Joer an engem Bréif un de fréiere Premier dëse „Projet de loi“ staark kontestéiert hat. Mir plädéieren dofir och weiderhin, dass dëse ganze Projet soll zeréckgezunn ginn. Da soll fir d'éischt analyséiert ginn, wat vir eng Objektiver - a notament a Saachen Sproochen - des Reform soll erreechen a wéi mir déi Moyene'en déi mir dofir brauchen, garantéiere kënnen.

Ansonsten risquéiere mir erëm eng Kéier voll an eng Mauer ze lafen, esou wéi et schonns mat der Réform an der Beruffsausbildung gang ass.

Dass de Minister Meisch an senge rezentem Aussoen d'Autonomie vun de Schoulen ganz staark an de Vierdergrond setzt schéngt eis eng Konsequenz dovunner ze sinn, dass hien selwer net esou richteg weess a wéi eng Richtung e soll steieren an dofir de Schoulen méi Autonomie zougesteet, fir sech esou enger Rei Responsabilitéiten ze entzéien, sollt et net esou klappen wéi virgesin. Ausserdeem gesi mir de Risiko, dass eng gréisser Autonomie och ëmmer méi Konkurrenzkampf zwëschen de Schoulen mat sech bréngt an domadder de Risiko vun Ghettoschoulen, esou wéi mir et am Ausland schonns zum Deel muss konstatéieren.

Als leschte Punkt well ech och nach op d'Instruction ministérielle vum Unterrichtsministär iwwert d'**Neutralitéit an der Schoul** ze schwätze kommen. Des Directive bréngt, eiser Meenung no méi Problemer mat sech wéi se der léist. Den SEW fënnt dat ganz komesch, dass eng Regierung, déi sech no baussen jo ganz progressiv wëll ginn an vun der Trennung zwësche Kierch a Staat, vu Wäerteunterrecht asw. schwätzt, gläichzäiteg eng Directive erausbréngt, déi de Reliounsgemeinschaften méi Privilegien an der Schoul accordéiert wéi jeemools virdrun.

Mir Enseignantën maachen keng Differenzen an eise Klassen, weder zwësche Jongen a Meedercher, nach no der Hautfaarf, der Nationalitéit oder der Religioun. Mee mat dëser Direktive kréien mir Enseignantën eng Differenz imposéiert. Mir kréien Kanner an eis Schoul déi eis kloer soen: Mir sinn anescht, an d'Konsequenz hannendrun - Mir gi gären anescht behandelt. Dat ass eng Dir op vir all Formen vun Abusen an Zukunft.

Och de Gläichberechtigungsstatus zwëschen Meedercher a Jongen gétt hei mat Féiss getréppelt duerch eng abstrus Gläichstellung - Verschleierung vun de Meedercher op der enger Säit an Droen vun enger Kippa oder engem Turban bei de Jongen op där anerer Säit. D'Veschleierung ass vir eis ganz kloer - a ville Fäll jiddefalls - en Zeechen vun der Ennerdréckung vun der Fra während Droë vun der Kippa oder dem Turban e positiven Statussymbol ausdréckt bei e Männer. Dat Erofspillen, an der Direktiv, vun dem negativen Symbol vun der Verschleierung ass en Affront vis-à-vis vun all deenen dausende Fraen, déi sech, oft ënner Liewensgefor, derfir asetzen, dass d'Fraen de Schleier net brauchen ze droen ouni direkt dofir zur Rechenschaft gezunn ze ginn.

Dat, a nach viles méi wat des Direktiv ka provozéieren, soll sech net nëmmen den Här Meisch eng Kéier duerch de Kapp goe loossen, mee och d'Madame Lydia Mutsch, als Gläichberechtigungsministerin an déi ganz Regierung hannendrun.

Jules Barthel

Gare au ghetto

Le syndicat éducation et sciences (SEW/OGB-L) élève la voix

Quand l'autonomie des écoles est un prétexte pour se dédouaner de la politique d'austérité...

La rentrée du ministre de l'Éducation n'aura pas laissé un souvenir impérissable au président du SEW, Patrick Arendt, qui estime que Claude Meisch est resté bien vague.

Il considère que l'autonomie prônée par le ministre est une politique d'austérité qui ne dit pas son nom. Officiellement, il s'agit d'obtenir de meilleurs résultats avec moins de ressources et plus d'autonomie. Pour Patrick Arendt, c'est une belle manière pour le ministre de se dédouaner et de reporter la responsabilité des effets négatifs d'une politique d'austérité sur les écoles. Cette auto-

nomie permettrait à chaque école d'adopter son propre profil avec des objectifs différents. «Les parents feraient le choix de l'école de leurs enfants en fonction de la composition sociale de la population scolaire. Ainsi, l'école ne serait plus le vecteur d'intégration qu'elle doit être», prévient Patrick Arendt.

«Formation dénigrée»

Deuxième point de discord: la formation des enseignants. Pour le SEW, en mettant l'accent sur le besoin de formation des enseignants, le ministre insinue qu'ils ne sont pas au niveau. «On veut renforcer l'école via la formation, mais il n'y a pas de problème de formation, il y a une mauvaise politique.» Si le SEW n'est pas contre la formation continue, il s'oppose à «l'endocrinement» des enseignants. Le Script (ndlr: Institut de formation continue) «colle à l'idéologie du ministère».

La question de la formation s'est récemment posée en raison d'un taux d'échec de 61% lors du dernier concours d'accès à la fonction d'instituteur. Patrick Arendt s'interroge.

«Les candidats étaient capables de boucler une formation universitaire de quatre années et quelques semaines plus tard ils échouent à ce concours? La formation de l'Université du Luxembourg et celles dispensées à l'étranger sont ainsi dénigrées. Tout cela sert simplement à légitimer la création de l'Ifen et du stage pour les instituteurs. On se dirige vers la création d'une nouvelle carrière de chargés de cours diplômés, on pousse les jeunes dans la précarité.»

De plus, tous ceux qui ont échoué à ce fameux concours tiennent cours, «ils font le même boulot que les autres, donc on estime que pédagogiquement ils sont tout à fait capables». On l'aura bien compris, le SEW est

opposé à la création du stage pour les instituteurs jugé «peu encourageant, superflu et cher».

Petit point positif tout de même, le syndicat applaudit le «bon compromis» trouvé avec les nouveaux bilans dans le fondamental, qui n'échapperont toutefois pas à quelques «adaptations ponctuelles».

Quant à l'apprentissage des langues, il se réjouit que le débat puisse être enfin lancé. «Mais cela demande du courage, car le sujet est controversé. Il faut réfléchir à la place des trois langues du pays mais aussi à celle de l'anglais. Et avant tout s'interroger sur l'objectif à atteindre à la fin du secondaire pour déterminer la voie à suivre et assurer la continuité scolaire entre le fondamental et le secondaire. Et surtout ne pas réduire l'apprentissage des langues à la communication, en donnant toute leur place à la culture et à la littérature.»

OLIVIER TASCH

Die große Herausforderung

journal.lu - 22.09.2014



An Transparenz von Seiten des Ministeriums mangelt es, sagt das SEW Fotos: D. Sylvestre, A. Rischard
LUXEMBURG
CHRISTIAN BLOCK

Erziehungssyndikat SEW fordert große Debatte über Sprachen

Werteunterricht, Neutralität der Schule, das schlechte Abschneiden beim „Concours“ der angehenden Grundschullehrer: An brisanten Themen fehlte es nicht bei der „Rentrée“-Pressekonzferenz des Syndikats „Éducation a Wëssenschaft“ vom OGBL. Das Thema Sprachen zieht sich dabei fast wie ein roter Faden durch die aktuellen Dossiers des SEW.

Nicht allein deshalb forderte Präsident Patrick Arendt gestern eine „große gesellschaftliche Debatte über die Rolle und die Wichtigkeit der einzelnen Sprachen, nicht nur in der Schule, sondern in der gesamten Gesellschaft“. Eine Debatte, die allerdings politischen Mut voraussetze. Arendt bezog sich dabei nicht nur auf die Verwaltungssprachen deutsch, französisch und luxemburgisch sondern auch auf das Englische. Erst wenn die Ziele, die es in der Schule zu erreichen gilt, definiert seien, könne man über den Weg dorthin diskutieren.

Das SEW lehnt allerdings eine Reduzierung der Sprache auf ein reines Kommunikationsmittel kategorisch ab. „Im Sprachunterricht geht es auch um die Vermittlung von Kultur und Literatur“, sagte Arendt.

Viele Umsetzungsfragen

Das SEW reagierte ebenfalls auf verschiedene Aussagen von Bildungsminister Claude Meisch auf der Schulanfangspressekonferenz. Das Vorhaben der zweisprachigen Krippen sei nur schwer umsetzbar. Außerdem warnt das SEW vor einer Verschulung der peri- und parastaatlichen Strukturen. Von einer zweisprachigen Alphabetisierung sei man, so der Eindruck Arendts, inzwischen wieder abgerückt. Sie sei kein Wundermittel und kaum in der Praxis umzusetzen. Außerdem gebe es noch andere Probleme. Die Sprachpräferenz bei der Alphabetisierung könne die Gesellschaft spalten. Darüber hinaus stelle eine französische Alphabetisierung für portugiesischsprachige Kinder keinen Vorteil dar.

Stichwort „roter Faden“: Auch für die jüngsten Ergebnisse der Orientierung nach dem „Fondamental“ sei die komplexe Sprachensituation mit verantwortlich. Dass ein Sechstel auf eine „Modulaire“-Klasse orientiert wurde, sei „méi wéi dramatesch“, so Arendt. Kinder mit schulischen Schwierigkeiten müssten gleich im ersten Schuljahr intensiver begleitet werden. Positiven Anklang findet indes das neue Modell der Zwischenbilanzen.

„Am Joer fënnef no der Reform am Fondamental weist dat alles dorop hin, héiflech gesot, dass déi Reform net richtig gegruff huet“, sagte Arendt. Anstatt weiter in Bürokratie zu investieren müssten die pädagogischen Herausforderungen wieder im Mittelpunkt stehen. Außerdem dürften nicht weiter Mittel gestrichen werden.

Genau das befürchtet das SEW allerdings hinter den Plänen Meischs, die Autonomie der Schulen zu stärken. Es laufe darauf hinaus, dass mit weniger Mitteln besserer Resultate erzielt werden sollen. Durch die Autonomie würden die Schulen die Verantwortung dafür tragen, wenn ihnen das nicht mehr gelinge. Sorgen macht dem SEW-Präsidenten auch das Stichwort „Profil“ der Schulen. Wenn sich die Schulen verschiedene Ziele geben, laufe das mittelfristig darauf hinaus, dass sich die Eltern ihre Schule auszusuchen. Das Risiko besteht dann, dass es schwache und starke Schulen gebe und die Schule erfülle nicht mehr die Funktion der gesellschaftlichen Integration.

Schulpolitik

Mehr Freiheit für die Lehrer

Unter Schulautonomie verstehen die Gewerkschaften etwas anderes als der Bildungsminister

VON MICHÈLE GARTENBEIN

In seiner knapp zehntonigen Amtszeit als Bildungsminister ist es Claude Meisch gelungen, sich mit den Gewerkschaften beim ewigen Streitthema „Bilans intermédiaires“ auf einen Kompromiss zu einigen. Die Sparpläne der Regierung aber stoßen bei SEW und SNE auf heftigen Widerstand. Dass der Minister den Schulen mehr Autonomie versprochen hat, kann die Gewerkschaftsvertreter nicht wirklich beruhigen. Sie verstehen darunter etwas anderes als der Minister.

Ein erster Schritt ist geschafft. Die Reform der „Bilans“ in der Grundschule ist unter Dach und Fach. Zwar durchläuft die provisorische Neufassung noch eine einjährige Testphase, doch der Kompromiss kommt den Vorstellungen der Gewerkschaften SNE und SEW dann doch so nahe, dass das Thema Bewertung ab kommender Rentrée für sehr lange Zeit vom Tisch sein dürfte.

Somit können sich die Gewerkschaften nun auf andere wichtige Bildungsthemen konzentrieren. Da wären zum Beispiel die von der Regierung angekündigten Sparpläne. Vor einigen Monaten hatte Bildungsminister Claude Meisch im Bildungssektor mit der Meldung für Aufregung gesorgt, die Zahl der Arbeitsstunden für Lehrer anzuhaken, indem er die altersbedingten Freistunden kürzen oder sogar abschaffen wolle.

Ob Kürzung oder Streichung, für die Gewerkschaften kommt eine Anhebung der Arbeitsstunden schlichtweg nicht in die Tüte. SNE-Präsident Patrick Remakel kündigte Widerstand an. Viele Lehrer befinden sich bereits jetzt an den Grenzen ihrer Belastbarkeit. Sie noch weiter zu belasten, beeinträchtigt die pädagogische Arbeit,



Die Lehrgewerkschaften warnen davor, beim Bildungsetat den Rotstift anzusetzen und die Lehrer noch stärker zu belasten. © SHUTTERSTOCK

die Leidtragenden seien am Ende die Kinder, sagte Remakel gestern bei der Eröffnung der LuxDidac im Forum Geeseknippchen. Das Motto der Regierung, mit weniger mehr machen zu wollen, sei im Bildungsbereich eine Utopie. An der Bildung dürfe nicht gespart werden. Alternativ könne man beim administrativen Wasserkopf sparen, „der durch die Reform entstanden ist“, so der SNE-Präsident.

Auch der SEW wiederholte gestern bei einer Pressekonferenz

seine Forderung, die „überflüssigen administrativen Stunden“ zu streichen und die frei werdenden Ressourcen in die pädagogische Arbeit, d.h. den direkten Unterricht zu stecken.

Eingeschränkte Autonomie

SEW-Präsident Patrick Arendt ging sogar noch einen Schritt weiter. Seiner Ansicht nach besteht ein direkter Zusammenhang zwischen der Absicht, die Mittel zu kürzen, und der größeren Schulautonomie, die der Minister den Schulen

in Aussicht gestellt hat. Arendt sagte, es gehe dem Minister darum, mit weniger Mittel bessere Ergebnisse zu erzielen. Die Autonomie diene dazu, die Schulen und Lehrer für die Ergebnisse verantwortlich zu machen. Jules Barthele, beim SEW für den Sekundarbereich zuständig, sagte zum Thema Autonomie, der Minister wisse nicht recht, wohin er steuern wolle. „Mit dem Versprechen von mehr Autonomie will er sich aus der Verantwortung stellen, sollten die Dinge nicht so laufen wie geplant“.

Eigentlich hätte man von den Gewerkschaften erwarten können, dass sie sich über mehr Autonomie freuen. Doch die Vorstellungen des Ministeriums und die des SEW klangen auseinander. Das Ministerium will die Autonomie stärken, indem es den Schulen mehr Ressourcen für die Umsetzung des Schulentwicklungsplans (PRS) zur Verfügung stellt. Der SEW aber hält den PRS für sinnlos und gänzlich überflüssig. Unter Autonomie versteht die OGBI-nahe Gewerkschaft etwas ganz anderes, und zwar mehr Autonomie für den Lehrer. Mit der Einführung des Lehrerkontingents sei die Freiheit des Lehrers enorm eingeschränkt worden, so Arendt. „Das Ministerium versucht immer mehr Einfluss zu nehmen auf das, was in den Klassenzimmern passiert, der Lehrer wird quasi zum Befehlsempfänger degradiert“, so der SEW-Präsident.

Abgesehen vom Lehrerkontingent verbindet der SNE-Präsident mit dem Thema Autonomie aber noch etwas anderes. „Die Schulen hätten weitaus mehr Freiheit, wenn die multiprofessionellen Teams direkt in den Schulen angesiedelt wären. Man könnte sie bei Bedarf sofort einsetzen, anstatt monatelang auf Hilfe warten zu müssen“, so Remakel.

AKTUELL

ERZIEHUNG

Kompetenzwahn?

David Angel

Die Lehrgewerkschaft SEW spart nicht mit Kritik am Bildungsminister und seinen Ankündigungen.

„Vage Aussagen, gute Intentionen, wenig Konkretes“ - so resümierte SEW-Präsident Patrick Arendt die Ankündigungen Claude Meischs zum Schulbeginn.

„Einen natürlichen Zugang zur Sprache“ will Meisch den Kindern von Anfang bieten, und dazu sollen sie schon sehr früh mit ihr in Kontakt kommen. Dem Syndikat Erziehung und Wissenschaft fehlt es dabei aber an einem Gesamtkonzept. „Eine große gesellschaftliche Debatte“ zur Rolle und Bedeutung der einzelnen Sprachen will die Gewerkschaft ebenfalls anstoßen. Sprache sei auf keinen Fall nur Kommunikationsmittel, so Arendt, und dürfe auch nicht als solches gelehrt werden. Kultur und Literatur dürften beim Sprachenunterricht nicht zu kurz kommen. Der Bildungsminister wolle

zweisprachige „crèches“, diese löbliche Absicht lasse sich aber nur sehr schwer in die Realität umsetzen. „Allein in der Stadt Luxemburg stehen 250 Kinder auf Wartelisten, viele Eltern schicken ihre Kinder in private Einrichtungen“, empört sich Patrick Arendt, „wie soll das funktionieren?“ Wahrscheinlich gehe es so wie mit der Alphabetisierung in zwei Sprachen, von der schon kaum noch jemand rede.

Eine „dramatische Situation“ und ein gesellschaftliches Problem offenbaren für die Lehrgewerkschaft die schlechten Resultate beim Übergang von der Primär zur Sekundarschule. 17 Prozent der SechstklässlerInnen seien ins „moduläre“ orientiert worden. Schuld daran ist nach Arendts Überzeugung „die Tendenz, Kinder so schnell wie möglich durch die Grundschule zu schleusen“ und nicht mehr durchfallen zu lassen. Man müsse wieder „weg vom Kompetenzwahn“ und hin zu mehr Leistung. „Man muss bereit

sein, sich anzustrengen, auch wenn es manchmal keinen Spaß macht.“ Insgesamt habe die Reform der Grundschule „nicht gegriffen“, so das SEW.

Die Ankündigung des Bildungsministers, den einzelnen Schulen mehr Autonomie zuzugestehen zu wollen, stößt bei der Lehrgewerkschaft auf wenig Gegenliebe. „Die Schulen sollen mit weniger Mitteln bessere Resultate erreichen“ stellt Patrick Arendt fest, „für die Probleme, die dadurch entstehen werden, sollen dann die Schulen verantwortlich gemacht werden.“ Wenn Schulen selber über ihr „Profil“ entscheiden könnten, müssten irgendwann auch die Eltern zwischen den Schulen entscheiden können. Das könne zu „Ghettoisierung“ führen und stelle eine „große Gefahr für die öffentliche Schule“ dar.

Weniger Mittel, bessere Resultate

Für die ebenfalls schlechten Resultate beim „concours d'admission“ für GrundschullehrerInnen ist laut SEW unter anderem die Reform der „fonction publique“ verantwortlich. Von 315 AnwärterInnen hatten nur 124 (60 Prozent) das Examen bestanden, weniger als je zuvor. „Dabei sind das fast alles Leute, die einige Wochen zuvor erst ein Studium abgeschlossen haben“ ärgert sich

Patrick Arendt. Das Bildungsministerium könne so die Schaffung des Institut de formation de l'Éducation nationale rechtfertigen und auf diese Art das Kontingent an Lehrkräften abbauen. Die durchgefallenen AnwärterInnen würden trotzdem alle als „chargé de cours“ Unterricht erteilen und die gleiche Arbeit wie Lehrkräften machen. Aber weniger kosten würden sie, und das eingesparte Geld könne so wiederum in das Institut investiert werden.

Jules Barthele, Mitglied des SEW, erklärte die Position seiner Gewerkschaft zu einem Rundbrief Claude Meischs bezüglich religiöser Symbole in öffentlichen Schulen. Der hatte darin festgelegt, dass kein Gesetz SchülerInnen das Tragen religiöser Zeichen verbiete. Während Geschäfts- oder Ganzkörperschleier verboten seien, gebe es gegen Kopfhörer keine Einwände. Was auch zum Teil international als Beispiel für Toleranz und Integration wahrgenommen wurde, empört die Lehrgewerkschaft. „Diese Direktive bringt mehr Probleme, als sie lösen wird!“ warnte Barthele. Das Kopfhörer sei ein klares Symbol für die Unterdrückung der Frau und der Rundbrief ein Schlag ins Gesicht für Tausende von ihnen, die unter Lebensgefahr für ihre Rechte kämpfen müssten.

«Les enseignants ne sont que des boucs émissaires»

LUXEMBOURG - Pour le syndicat Éducation et Sciences de l'OGBL (SEW), le taux d'échec important au concours d'accès à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental n'est rien d'autre qu'un écran de fumée.



Pour Patrick Arendt, président du SEW, le taux d'échec des candidats au concours d'instituteurs en juillet dernier n'est rien d'autre qu'un écran de fumée. (photo: Edîpress)

1

Recommander

2

Tweeter

0

8+1

Par e-mail

Le **taux d'échec** des candidats au concours d'instituteurs en juillet dernier continue de faire des remous. Seuls 124 personnes sur 315 avaient réussi l'examen, soit un taux d'échec de plus de 60%. Lors de sa conférence de presse suivant la rentrée scolaire, organisée ce lundi après-midi, le Syndicat Éducation et Sciences de l'OGBL (SEW) a regretté que les enseignants soient considérés comme des «boucs émissaires».

«C'est un moyen pour le ministère de l'Éducation nationale de justifier la mise en place d'un nouvel institut de formation (NDLR: Institut de Formation de l'Éducation nationale). Autant de candidats manqueraient cet examen trois semaines après la fin de leurs études? Ce n'est pas logique», lance Patrick Arendt, président du SEW. «Tous ceux qui se sont présentés sont entrés en fonction. Ils font le même travail, mais ils sont moins payés. Ces jeunes sont utilisés avec le statut de chargé de cours. Il s'agit aussi d'une question d'économies...», poursuit-il.

Le syndicat s'inquiète de l'orientation des élèves

En matière de politique pédagogique, le SEW a souhaité mettre l'accent sur la question de l'apprentissage des langues, considéré comme «le grand défi» et «le chantier inachevé» du système éducatif luxembourgeois. Dans ce domaine, le syndicat souhaite le lancement d'un grand débat pour définir le rôle des langues dans la société, l'allocation d'un maximum de ressources pour les écoles et un développement des cours de langues. Prendre en compte la culture et la littérature, et ne pas réduire l'apprentissage d'une langue à un simple moyen de communication. Telle est la voie proposée par le SEW, qui critique aussi le projet d'autonomie des écoles, craignant que cela ne remette en cause la pluralité sociale dans les classes.

D'une manière plus générale, le syndicat enseignant s'inquiète de l'orientation des élèves après le fondamental. À titre d'illustration, 17% des élèves orientés vers le modulaire n'ont pas acquis les compétences minimales du fondamental. «La réforme du fondamental n'a pas donné de réponses pédagogiques», regrette Patrick Arendt. La politique de formation professionnelle a également été largement critiquée par le SEW, qui pointe entre autres le décrochage scolaire et la dévalorisation de la formation du technicien. Enfin, le syndicat enseignant souhaite davantage de dialogue et une plus grande transparence du Ministère de l'Éducation nationale.

Pressekonferenz des „Syndikat Erziehung a Wëssenschaft“ (SEW)

„Dem Lehrpersonal den Rücken stärken“



Patrick Arendt, Präsident des SEW

Damen Valvasori

Eine Woche nach der ersten Schulrentrée unter Erziehungsminister Claude Meisch hat die Lehrgewerkschaft SEW-OGBL Stellung bezogen. In einer gestern einberufenen Pressekonferenz wurde dem DP-Politiker vor allem ein Mangel an Unterstützung und konkreten Vorschlägen vorgeworfen.

Der Lehrgewerkschaft liegt die Mehrsprachigkeit Luxemburgs besonders am Herzen. Patrick Arendt, Präsident des SEW-OGBL, sieht die Mehrsprachigkeit als „große Herausforderung für das Schulsystem und die Gesellschaft“. Zentrale Fragen wie die nach der Rolle der drei administrativen Sprachen des Großherzogtums – Deutsch, Französisch und Luxemburgisch – müssen laut Arendt innerhalb der ganzen Gesellschaft diskutiert werden. Hier sei es vor allem Aufgabe der Politik, einen nationalen Dialog anzustoßen. Der Erziehungsminister muss dem Präsidenten des SEW zufolge vor

diesem Hintergrund auch „deutlich Stellung zu der Bedeutung des Luxemburgischen und des Englischen in der Grundschule“ beziehen, denn es müsse vermieden werden, dass „die Sprachen nur als Kommunikationsmittel angesehen werden und ihre kulturelle Rolle verlieren“. Arendt sagte, es sei von großer Wichtigkeit, die Problematik der Mehrsprachigkeit ernst zu nehmen und Lösungen zu finden, „damit die Privatschulen nicht an Zulauf gewinnen“. Vor diesem Hintergrund sei es bedeutend, „dem Lehrpersonal den Rücken zu stärken“, um zusammen an Lösungen zu arbeiten.

Der Vorschlag Claude Meischs, in den Kinderhorten eine bilinguale Erziehung einzuführen, ist laut Arendt zwar prinzipiell nicht falsch, aber „wie so viele Vorschläge von Claude Meisch sehr schwer umsetzbar und fern von der konkreten Realität“, da viele Kinderhorte in Privatbesitz seien. Die von Claude Meisch vorgeschlagene Autonomie für die Schulen wird vom SEW ebenfalls stark kritisiert. Diese schlage der Erziehungsminister nur vor,

um „die Verantwortung an die Schulen weiterzugeben“, meinte Arendt. Letztlich sei dann nicht der Minister, sondern allein das Lehrpersonal für negative Entwicklungen schuld, was das SEW nicht akzeptieren will.

Gescheiterte Schulreform

Viel zu oft sei das Lehrpersonal der Sündenbock für schlechte Ergebnisse in der Schule. Arendt zufolge ist die schwierige Situation in der Grundschule allerdings einer schlechten Schulpolitik der verschiedenen Minister, und nicht einer schlechten Ausbildung der Lehrer, geschuldet. Aus diesem Grund seien neue Praktika für das Lehrpersonal „nicht unbedingt nötig“. Wobei man prinzipiell kein Problem mit beruflicher Weiterbildung habe, solange diese zusammen mit dem Lehrpersonal ausgearbeitet werde.

Der SEW-Gewerkschafter Jules Barthel beklagte sich über die Situation im Bereich der Sekundarschule. Auch hier habe der so-

genannte „Kompetenzunterricht“ die Arbeit des Lehrpersonals unnötig erschwert, da diese Form des Unterrichts auf Sekundarniveau in vielen Bereichen unnützlich sei. Barthel fordert nicht nur deswegen, das Projekt der „Lycees-Reform“ komplett zurückzuziehen, um nochmals in aller Ruhe Ziele und Mittel neu zu definieren.

Generell müsse man, so Patrick Arendt, fünf Jahre nach der von der ehemaligen Ministerin für Erziehung Mady Delvaux initiierten Schulreform feststellen, dass diese „nicht gegriffen hat“. Dies äußere sich auch in einer besonders hohen Orientierung von Grundschulern ins „Modulaire“ (17 Prozent). Schuld an der kränkelnden Schulreform sind laut SEW vor allem „zu viele administrative Aufgaben für das Lehrpersonal und ein nicht umsetzbarer Kompetenzunterricht“.

Letztlich ist es dem SEW zufolge wichtig, dass sich die Politik hinter das Lehrpersonal stellt, um ein neues positives Image zu vermitteln. Von Claude Meisch wird demzufolge noch einiges erwartet.

Zentrale Kritikpunkte des SEW

- Komplizierte Situation der Mehrsprachigkeit nicht gelöst
- Zu viele Grundschüler werden ins „Modulaire“ orientiert
- Schulen sollen die Schuld für eine verfehlte Politik der Regierung bekommen
- Unberechtigter Vorwurf einer mangelhaften Ausbildung des Lehrpersonals
- Politik der Regierung nicht transparent genug
- Kaum Dialog zwischen der Regierung und dem SEW
- Mangelhafte schulische und berufliche Orientierung für die Schüler



Computer
House



Mat Setz am Zentrum vu Beetebuerg, si mir fir lech do...

VERKAF

Mir beroden lech beim Kaf vun engem neien Computer

REPARATIOUN

Als Partner vun Wortmann IT an Terra, proposéieren mir lech Qualitéitsmaterial an e kompetenten Service fir al Zort Reparatioun.

18, RUE DE LA GARE | L-3236 BETTEMBOURG | TEL: +352 26 51 09 05
WWW.COMPUTERHOUSE.LU - INFO@COMPUTERHOUSE.LU

Quel cours unique et quand ?

Depuis que le Gouvernement a fait savoir qu'il projette l'introduction d'un cours unique d'éducation aux valeurs en remplacement des cours d'instruction religieuse et morale et des cours de formation morale et sociale, la date de cette introduction est repoussée de septembre 2014 à septembre 2015 et dernièrement le ministre envisage même qu'il faudrait attendre septembre 2016. Pourquoi reporter le délai toujours plus loin ? Le ministre affirme qu'il faut développer un cours bien fondé et qui puisse convenir à tous et que cela prendrait du temps.

Or, depuis décembre 2013, le SEW/OGBL et la FGIL demandent à être associés aux discussions sur les modalités et les programmes de ce cours unique et ils n'ont toujours pas été invités ne serait-ce qu'à une première réunion de concertation au MEN. Malgré les différentes réponses favorables du ministre (voir courrier en annexe), il n'était jusqu'à présent pas possible de joindre la coordinatrice ni par courriel, ni au téléphone.

Entretemps, nous avons organisé en collaboration avec d'autres organisations laïques des conférences pour illustrer les possibilités d'une éducation qui ne s'appuie pas sur une tradition religieuse. Les deux conférences « Erziehen ohne Religion » et « Philosophieren mit den Kindern » ont parfaitement illustré notre approche d'une éducation dans un monde multiculturel qui doit respecter les croyances et les cultures différentes, mais qui doit élaborer aussi une culture commune grâce au partage des réflexions de chacun.

La conférence d'Edwige Chirouter qui s'inscrit dans une tradition philosophique pour aborder les grandes questions du sens de la vie, de la mort, de la justice et de l'injustice, de l'amitié et de l'amour, tout en déclinant ces sujets pour les enfants de l'école fondamentale grâce au support des albums de jeunesse, illustre à merveille comment un tel cours unique pourrait se construire le long d'un fil rouge constitué par l'approche philosophique se poursuivant du fondamental au secondaire.

Pourquoi faudrait-il plus de deux ans pour élaborer les programmes d'un tel cours, alors que le livre de Madame Chirouter, nous en trace pratiquement les grandes lignes, non seulement en ce qui concerne les contenus qui devront toujours être adaptés à l'évolution de notre société, de sa culture et de sa littérature,

Bibliographie :

Edwige Chirouter : Aborder la philosophie en classe à partir d'albums de jeunesse, Editions Hachette 2011

Marie-Paule Greisch : Philosophieren mit den Kindern à l'école fondamentale, analyse de la situation luxembourgeoise, pratiques philosophiques significatives et pistes d'amélioration, mai 2013

mais surtout en ce qui concerne l'approche qui est de se saisir de « l'étonnement devant le monde », de la « curiosité » des enfants pour leur « apprendre progressivement à penser par eux-mêmes » ? Cet apprentissage doit leur permettre de « se découvrir comme sujet pensant, porteur en tant qu'être humain, d'interrogations métaphysiques fondatrices de sa condition, il doit insister sur « l'aspect démocratique des échanges philosophiques » afin de les éduquer à la citoyenneté et il doit leur permettre d'acquiescer les exigences intellectuelles inhérentes au discours philosophique. Pourquoi ne pas s'appuyer sur le mémoire de Madame Marie-Paule Greisch, inspectrice de l'enseignement fondamental au Luxembourg, qui a analysé la situation luxembourgeoise, illustré des pratiques philosophiques significatives déjà existantes et élaboré des pistes d'amélioration ?

Est-ce qu'une telle approche qui favorise le développement de la pensée et la recherche commune de sens, qui cherche à conceptualiser et à argumenter rationnellement, qui vise le dépassement de l'égoïsme et du relativisme en se basant sur un dialogue coopératif pourrait être contestée dans l'école publique luxembourgeoise ? Développer l'esprit critique, afin de préserver nos jeunes à la fois de l'endoctrinement idéologique et de la séduction publicitaire, ne serait-ce pas souhaitable ?

Que les religions revendiquent leur place dans l'héritage culturel de nos sociétés est tout à fait légitime, aussi ont-elles souvent développé des réflexions philosophiques remarquables et élaboré des principes éthiques honorables. Elles seront certainement abordées dans la réflexion philosophique sur notre héritage culturel. Mais elles prêteront aussi matière au questionnement qui sera la nouvelle dimension d'un cours unique qui évitera les réponses toutes faites pour développer l'esprit critique et la recherche du « bien commun ».

Quels sont donc les obstacles à l'introduction d'un tel cours ? Est-ce qu'il y a des travaux préparatifs en cours ? Quels sont les acteurs impliqués ? Est-ce qu'il existe des blocages qui font retarder l'échéance ? Autant de questions qui mériteraient qu'on en débattre avec tous les acteurs concernés. Tout porte à croire que le ministre de l'Éducation nationale hésite à aborder le sujet. Pourquoi ?

Monique Adam



Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

Luxembourg, le 19 mai 2014

Concerne: Mise en place d'un cours unique

Monsieur le Ministre,

Dans l'espoir d'une introduction prochaine d'un cours unique en remplacement des cours d'EMS et d'IRM dans l'enseignement fondamental, le SEW/OGBL et la FGIL ont mis en place un groupe de travail, afin de réfléchir aux contenus et à la méthodologie à proposer pour ce cours.

Ce groupe a tout d'abord essayé de définir les principaux sujets auxquels devrait être consacrée la réflexion menée dans un tel cours. Il a retenu les 4 volets suivants :

1. Education aux droits de l'homme
2. Education à la citoyenneté démocratique
3. Education au développement durable
4. Education à la réflexion personnelle

Afin d'illustrer la façon dont on peut décliner ces sujets pour les cycles 2-4 de l'enseignement fondamental, plusieurs personnes présentes dans ce groupe et ayant de l'expérience dans la pratique du philosophe avec des enfants de cet âge ont proposé du matériel didactique pour les différents domaines.

Avant de continuer ces travaux, le groupe de travail aimerait avoir un échange de vues avec vous et vos collaborateurs, afin de savoir si les travaux effectués vont dans la même direction que les projets de votre ministère.

Dans cet ordre d'idées, le groupe de travail organise ensemble avec différentes autres associations une conférence avec Madame Edwige Chirouter, Maître de conférences à l'Université de Nantes, sous le titre de « Philosophe avec les enfants grâce à la littérature de jeunesse ». Nous vous serions gré d'honorer cet événement par votre présence et d'y prendre la parole.

En espérant que cette proposition rencontre votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Monique Adam
présidente FGIL

Patrick Arendt
président SEW



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 30 mai 2014

Enseignement fondamental
tél.: 247 - 85118, fax: 247 - 85123

Madame Monique ADAM,
Présidente FGIL
Monsieur Patrick ARENDT,
Président SEW
1, rue J.-P. Sauvage
L-2514 Luxembourg

Objet: **Votre courrier du 19 mai 2014 « Mise en place d'un cours unique »**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

En ce qui concerne votre disponibilité pour discuter de la décision du gouvernement de mettre en place un cours commun d'éducation aux valeurs ainsi que des propositions y relatives, je ne puis que confirmer ma lettre du 1^{er} avril 2014 à votre adresse. La personne de contact de mon département est Madame Caroline LENTZ (tél. : 247-85152 ; courriel : caroline.lentz@men.lu).

Pour ce qui est de la conférence avec Madame Edwige CHIROUTER, Maître de conférences à l'Université de Nantes, qui aura lieu le 25 juin 2014 à 19.30 heures au Centre Culturel de Rencontre Neumünster à Luxembourg-Grund, je vous informe que j'envisage d'y assister et d'y prendre la parole.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Claude MEISCH
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Copie :
Madame Caroline LENTZ, professeur-attachée

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-85100
Fax: (+352) 247-85113

e-mail: info@men.lu
www.men.lu

Contribution sociale généralisée dans l'intérêt de l'enfance et de la jeunesse – une voie à ne pas suivre !

La contribution destinée à financer l'éducation des enfants dans les crèches que le gouvernement a récemment annoncée présente de nombreux déficits.

Le principe de l'universalité du budget mis à mal

La contribution annoncée va à l'encontre de l'universalité du budget, qui est pourtant l'un des grands principes des finances publiques. Ce principe interdit l'utilisation d'une recette déterminée pour le financement d'une dépense déterminée. Toutes les dépenses du budget de l'Etat devraient être couvertes par la masse commune des recettes.

La contribution à l'assurance-dépendance et l'impôt de solidarité ont déjà battu en brèche ce principe et ont ouvert la voie au compartimentage du budget. Continuer dans cette direction irait à l'encontre de la sincérité budgétaire. Le budget ne serait plus perçu comme un ensemble et il en résulterait le risque d'une perte de contrôle en matière de surveillance des finances publiques.

L'article 102 de la Constitution stipule par ailleurs: *"Hors les cas formellement exceptés par la loi, aucune rétribution ne peut être exigée des citoyens ou des établissements publics qu'à titre d'impôts au profit de l'Etat ou de la commune."*

En fait, ce nouveau genre de recette appelée "contribution" se situe à mi-chemin entre impôt et taxe. Si on parle taxe, on vise une contribution directe imputée à un service perçu par celui qui la paie, alors que si on parle impôt on désigne une contribution générale au fonctionnement des services publics.

Les entreprises exonérées

La contribution envisagée par le gouvernement se focalise uniquement sur les ménages et épargne les entreprises.

Après avoir libéré il y a quelques années les entreprises du paiement des cotisations pour les allocations familiales – c'est l'Etat qui les a pris en charge –, voici qu'on

cimente le dogme libéral en continuant de restreindre la charge fiscale des entreprises et d'augmenter celle des ménages. Or, n'est-ce pas l'entreprise qui devrait être particulièrement intéressée à une bonne éducation - dès leur plus jeune âge - de ses futurs salariés ? Il serait donc tout à fait logique qu'elle y contribue, tout autant qu'elle doit contribuer par ses impôts au financement du système scolaire. Vouloir séparer les deux parties de l'éducation et exonérer les entreprises du financement de l'une d'elles montre toute l'absurdité du compartimentage budgétaire envisagé.

La progressivité de l'impôt ignorée

Alors que l'impôt de solidarité et même - dans une faible mesure - la contribution-dépendance respectent la progressivité de l'impôt luxembourgeois sur le revenu (ceux qui gagnent plus doivent payer même relativement plus d'impôts), la nouvelle contribution que le gouvernement veut introduire l'ignore et ferait payer les ménages proportionnellement au revenu perçu. Il est évident qu'une augmentation du taux imposition de 0,5 % fait plus mal à ceux qui ont un faible revenu qu'à ceux qui gagnent beaucoup !

La leçon des bourses d'études ignorée

Finalement, comment réagiront les frontaliers, à qui on demanderait de verser une contribution pour un service dont ils ne profiteraient pas ? Ils plaideraient devant la Cour de justice européenne, c'est certain.

Conclusion: la nouvelle "contribution sociale généralisée dans l'intérêt de l'enfance et de la jeunesse" est inacceptable !



Guy Foetz

Évaluation, quand tu nous tiens !



Monique Adam

Alors que le ministre de l'Éducation nationale commence à mettre en pratique la réforme de la fonction publique en octroyant un stage à nos futurs collègues, l'Agence qualité, la Fédération des parents d'élèves certains inspecteurs et certaines communes se mettent à

explorer les différents moyens d'évaluation.

Evidemment tout cela vise à améliorer la qualité de l'enseignement fondamental ! Le ministre veut épauler les enseignants en leur imposant plus de formations, l'Agence qualité veut leur imprimer la bonne direction en les aidant à élaborer leur PRS, la FAPEL invite les enseignants à comparer les résultats de leurs élèves aux épreuves standardisées et certaines communes nous jettent de la poudre aux yeux en faisant croire à tous qu'ils se préoccupent du devenir de leurs écoles.

Pendant ce temps, les écoles ont de moins en moins

de leçons d'enseignement pour encadrer leurs élèves, les effectifs de classe augmentent et l'appui se limite aux leçons d'appui pédagogique prestés par les enseignants, si celui-ci n'est pas déjà converti en leçons d'enseignement afin de pouvoir pallier aux carences du contingent.

Entretemps les maîtres-nageurs refusent des classes de plus de 20 élèves si elles ne sont accompagnées que par un enseignant. Les écoles qui essayaient de regrouper les élèves pendant les leçons de sport, de musique et de dessin devront désormais les regrouper en français ou en mathématiques.

L'autonomie des écoles se limite à bricoler avec les moyens du bord pour tenter de faire plus avec moins. Les épreuves standardisées désormais réalisées dès le cycle 2.1, les mettront en concurrence les unes contre les autres pour déterminer les gagnants et les perdants. Les grands perdants pourtant risquent d'être les élèves qui auraient besoin de plus d'explications de la part de l'enseignant et les qualités humaines, telles que la solidarité, l'empathie, la curiosité.

Dans un monde de plus en plus inhumain, qui ne connaît que ce qui est mesurable et chiffrable, l'école ne peut évidemment rester à l'écart.

Phase pilote vun de neie bilans intermédiaires

Méi wéi 80 % vun de Schoulen haten sech fir den neie Modell vun de *bilans intermédiaires* ausgeschwat an eng Rei vu Suggestiounen aus de Schoulen ass an de neien bilans Rechnung gedroe ginn. Fir den SEW/OGBL an de Landesverband stoung also enger Phase vun enger *mise à l'essai* vun all deene Schoulen, déi dat wëllen, näischt méi am Wee.

Mir hunn gefuerdert, datt déi Titulaires, déi de Modell ausprobéiere wëllen, di nei *Bilane* sollten an enger oder maximal 2 Réuniounen den Detail virgestallt kréien. D'Titulaire géingen sech engagéiere fir 1 oder 2 mol am Joer dem Ministère e Feedback ze ginn. Ob Wonsch kéint selbstverständlech eng Begleitung ugefrot ginn.

Den Engagement, den de Ministère awer lo a sengem Bréif un d'Presidente vun de Schoulcomité vun den *équipes pédagogiques* verlaangt, ass absolut iwwerdriwwen an et muss een sech froen, ob sou net éischer probéiert gëtt fir d'Afféierung vun nei Bilane méiglechst laang ze verhënneren!

Den SEW/OGBL an de Landesverband fannen et iwwerflësseg, datt eng *mise à l'essai* vu Bilane muss vun engem Inspekter an engem *Instituteur-ressource* begleet ginn an datt den Enseignant duerfir och nach Formationne sollt brauchen.

Et schéngt sech ze confirméieren, datt, am Géigesaz zu den Enseignanten am Klassenall, eng Rei Leit op den hierarchesch héiere Posten am Enseignement net ausgelascht sinn.

Den SEW/OGBL an de Landesverband fuerderen de Ministère op, fir d'Schoulen ouni iwwerflëssegem Opwand, matt dem uewe genannten Engagement, un der *Phase d'essai* deelhuele ze loosse.

Den SEW/OGBL an de Landesverband encouragéieren awer och d'Schoule fir sech ze melle fir un der *phase d'essai* vun de *bilans intermédiaires* deelzehuele.

Wat méi Schoulen de Modell ausprobéieren, wat méi séier däitlech gëtt, wou de Modell nach muss ugepasst ginn.

Communiqué vum SEW/OGBL a vum Landesverband 2. Juli 2014

Lettre du 2 octobre 2014 au Collège des bourgmestre et échevins de Steinfort

Voir le questionnaire de la commune de Steinfort:



Concerne: Questionnaire aux parents de tous les élèves de l'Ecole fondamentale de Steinfort

Monsieur le bourgmestre,
Messieurs les échevins,

Le SEW/OGBL a été averti par un de ses membres d'un questionnaire sur la qualité de l'organisation scolaire et de l'enseignement de la commune de Steinfort adressée aux parents de tous les élèves de l'Ecole fondamentale de la commune de Steinfort.

Vous invitez les parents à remplir ce questionnaire afin de vous aider à améliorer l'organisation scolaire de l'Ecole fondamentale de Steinfort. Or, en dehors des questions concernant les infrastructures, l'horaire des cours, le transport scolaire, le pédibus et éventuellement l'aide aux devoirs à domicile à la Maison Relais, les autorités communales n'ont plus de possibilité d'intervention sur l'amélioration des écoles fondamentales. Cependant, vous demandez aux parents d'évaluer sur une grille de 1 à 5 des points de vue sur l'enseignement et l'apprentissage, sur le climat scolaire et l'évaluation des élèves qui sont des sujets passés entièrement sous la responsabilité de l'Etat avec la loi scolaire de 2009. Avant cette date les autorités communales avaient au moins la possibilité d'engager du personnel supplémentaire afin de limiter les effectifs de classe, d'offrir des cours d'appui ou d'accueil ou encore pour être à l'écoute des élèves en cas de conflits ou de problèmes de comportement.

Le SEW/OGBL avait à l'époque averti les autorités que la nouvelle loi scolaire allait réduire l'autonomie communale en limitant leurs moyens d'action en cas de difficultés dans l'organisation scolaire. Or, à notre connaissance, les autorités communales de Steinfort n'étaient pas intervenues pour défendre l'autonomie communale en matière d'organisation scolaire. Il est donc tout à fait incorrect de suggérer aux parents d'élèves que leurs avis puissent mener à des changements concrets dans l'organisation scolaire.

Par ailleurs, certains items que les parents sont appelés à évaluer de façon anonyme leur demandent de s'impliquer fortement dans l'organisation de l'école et de se tenir au courant de ce qui se passe au sein de la classe. Citons à titre d'exemple les affirmations « il existe un bon climat au sein de la classe », « l'école offre aux parents l'opportunité de participer à l'organisation de l'école », « les parents ont la possibilité de s'informer à tout moment sur l'état des prestations de leur enfants », « je suis bien informé sur les buts concrets et le contenu de l'enseignement ». Ne pensez-vous pas que ces questions suggèrent plutôt aux parents ce qu'ils devraient faire en tant que parents soucieux de la réussite scolaire de leurs enfants, plutôt que de répondre aux questions qu'ils se posent normalement ? Le fait de poser ces questions ne risque-t-il pas de créer un malaise chez des parents qui estiment qu'ils ne sont pas capables de s'impliquer de la façon suggérée par le questionnaire ?

D'un autre côté, les enseignants qui prennent au sérieux ce questionnaire ne risquent-ils pas d'organiser leur enseignement de façon à rencontrer l'approbation la plus complète de la part des parents en essayant d'obtenir des scores favorables aux affirmations suivantes. « mon enfant est content de visiter l'école », « le contenu et le volume des devoirs à domicile est convenable », « les parents reçoivent régulièrement des messages de la part de l'école », « l'école invite les parents suffisamment aux manifestations à l'école » ? Est-ce que vous pensez vraiment que ces critères suffisent à déterminer le travail d'un bon enseignant ? Pourquoi mettre en avant alors ces items plutôt que d'autres ?

Il est évident que les critères d'évaluation ont une forte implication sur les pratiques et si les autorités communales de la Commune de Steinfort posent certaines questions au détriment d'autres questions, il devient évident qu'elles suggèrent aux acteurs, qu'ils soient parents, enseignants ou élèves ce qui leur importe. De ce fait elles orientent les comportements plutôt qu'elles ne s'enquêtent des besoins pour améliorer le fonctionnement de leurs écoles. Ceci d'autant plus qu'elles n'ont même pas les moyens d'y apporter des réponses. A ce titre, il serait extrêmement intéressant de savoir comment, par qui et à quelles fins ce questionnaire a été élaboré.

Le SEW/OGBL vous serait extrêmement reconnaissant pour toutes les informations supplémentaires que vous pourriez lui fournir à ce sujet.

En attendant votre réponse, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**Pour le SEW/OGBL,
Patrick Arendt**

Den 12. September hat de Här Minister Meisch d'Presidente vun de Comités d'école an de Forum um Campus Geessekneppchen invitéiert. Leider war fir déi meescht Kolleginnen a Kollegen dat meescht vun den Ausféierunge vum Här Meisch "moutarde après dîner", well d'Press virun den Akteuren invitéiert a informéiert gouf.

Här Minister, schwätzt Kloertext w.e.g!

D'Presidentinnen a Presidente vun de Schoulcomité, déi sech an der Vakanz an d'Stad an de Forum um Campus Geessekneppchen deplacéiert hunn, hunn sech kloer Aussoe vun hirem Minister erwaart.

Et muss ee soen, datt d'Problemer, déi mir am Fundamental hunn, zum gréissten Deel ugeschwat goufen. Leider hat een net d'Gefill, datt am Ministère u konkrete Léisunge geschafft gi wär. D'Aussoe vum Här Meisch waren zimlech vague, am Genre vun : *Mir denken driwwer no, et misst een, mir sollten driwwer diskutéieren oder mir denken driwwer no fir ze diskutéieren...*

De Minister ass gefuerdert fir d'Problemer konkret unzegoen. An och onpopulär Virschléi mussen op den Dësch, mam Risiko, datt sech eng Opposition dogéint forméiert. Et kann net sinn, datt d'Akteure sech musse matt vaguen Aussoen zefridde gi fir da spéider virun de Fait accompli gestallt ze ginn. D'Akteure vum Terrain mussen am Virfeld an d'Diskussione mat agebonne ginn.

Am meeschten iwwerrascht d'Ausso vum Här Meisch: *Et misst een d'Zuel vun de Stonne fir de PRS eropsetzen...* Do stellt sech als éischt d'Fro, ween da soll den ee Responsable sinn, deen zoustänneg ass fir déi Stonnenzuel eropzesetzen. Et weist sech awer och erëm wat den eigentleche Rôle vum PRS ass. Amplaz, datt de Contingent gestoppt gëtt an erëm op e sënnvollen Niveau gesat gëtt, gëtt probéiert d'Enseignantë mat e puer Stonnen am Kader vum PRS roueg ze stellen. Dobäi sinn déi eenzel Schoulen och nach Konkurrenten, obwuel jo jidderee weess, datt déi puer Stonne PRS déi Stonnen déi duerch de Contingent verluer gounge, net kënne kompenséieren.

An zousätzlech gëtt d'Konkurrenzdenke gefördert. Déi eenzel Schoul – a net méi d'Austeritéitspolitik vun der Regierung – ass verantwortlech fir hir Resultater ! Ëm sou méi si jo nach Stonnen am Kader vum PRS krut, déi si „autonom“ asetze kann.

Arendt Patrick



Le sport au fondamental

L'éducation sportive reste le parent pauvre du fondamental

Lors d'une conférence de presse du 30 juillet 2014, le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois a présenté un concept intégré pour le sport au Luxembourg. Un des chapitres fait une analyse du sport à l'école, énumère ses points faibles et propose des solutions.

Dans son introduction, le COSL écrit : *En tant que seule branche favorisant le mouvement physique, le sport ne devrait jamais être perçu comme étant en concurrence avec n'importe quelle autre branche.* Malheureusement le sport à l'école n'est plus une priorité pour les responsables du ministère. Malgré les études très alarmantes sur l'obésité, on ne parle plus guère de sport à l'école.

L'étude Picard a révélé que beaucoup de jeunes titulaires ne se sentaient pas à l'aise avec l'éducation physique et avaient l'intention de se faire décharger pour ces cours.

Dans certaines écoles, des enseignants diplômés s'étaient spécialisés dans ce domaine et s'occupaient de ces décharges. Ainsi l'école était en mesure de garantir une éducation physique de qualité à tous les élèves.

A cause de la pénurie d'enseignants diplômés dans le fondamental, une directive dit que les enseignants diplômés doivent prioritairement être affectés à des branches principales. Par cette mesure, l'occupation des cours d'éducation physique et sportive se fait en dernier lieu. Les enseignants diplômés n'ont que rarement la possibilité d'opter pour ce choix, car il faut d'abord assurer les branches principales. Il en résulte que les leçons de sport sont parfois assurés par des chargés de cours qui eux non plus n'en avaient fait une priorité, mais il ne leur restait pas d'autre choix.

Il faut d'urgence remettre le sport au centre des intérêts et reconnaître sa vraie valeur. Avant la réforme scolaire de 2009, certains concepts d'éducation physique voire d'école en mouvement (!) avaient été mis en place, mais les changements dus à la mise en œuvre de la réforme les ont annulés et le sport n'a plus jamais pu retrouver sa place au centre des débats.

L'école doit revenir à une prise de conscience que les activités motrices journalières et non seulement dans le cadre des leçons d'éducation sportive sont à promouvoir.

Le sport est un des facteurs pour le développement des enfants. Le SEW/OGBL s'engagera à faire les démarches nécessaires pour revaloriser le rôle du sport à l'école.

La natation à l'école

Le SEW/OGBL est souvent sollicité par ses membres au sujet de l'organisation des leçons de natation au fondamentale.

Face aux multiples demandes concernant, il nous semble utile de rappeler l'article 1er du règlement grand-ducal du 24 mars 2014 sur la rémunération des maîtres-nageurs :

Dans l'enseignement fondamental, le cours de natation est assuré par le titulaire de classe ou son remplaçant. Dans le cadre de l'organisation du cours précité, celui-ci peut être assisté par un instructeur de natation lors de l'instruction d'élèves non-nageurs, sur décision émanant de l'autorité communale, siège de la piscine.

Il est par conséquent clairement établi que la responsabilité des cours de natation incombe au titulaire de la classe respectivement au chargé de cours. Le maître-nageur assiste le titulaire. En aucun cas le maître-nageur ne pourra prendre la fonction du titulaire et assurer à lui seul les cours de natation.

Dans le meilleur des cas, il y a une collaboration entre les titulaires et les instructeurs de natation.

Si ce règlement n'est pas respecté dans votre commune, n'hésitez pas à nous contacter.

Recrutement / Concours d'admission à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamentale

Une politique de recrutement qui pousse les jeunes enseignants vers la précarité

Dans un communiqué de presse le 29 juillet 2014, le MENJE a publié les résultats de la session du concours 2014. La question se pose, si les résultats désastreux de ce concours sont la suite d'une mauvaise formation des futurs enseignants ou le simple reflet d'une politique délibérée de la part du MENJE.

Le recrutement

Lors d'une première ébauche du projet de planification des besoins en personnel pour l'école fondamentale en 2014/2015, le rapport de la commission de planification proposait de recruter 210 nouveaux institutrices et instituteurs pour l'année 2014/15. Le rapport final de la Commission de planification de 2014/15 à 2018/19 qui fut adopté sans les voix des représentants des syndicats, a réduit le nombre d'agents à recruter pour cette année à 175.

Les raisons avancées par les responsables du MENJE étaient une réduction des agents à recruter, suivant les projections de ce plan, à 160 en 2015/16, 135 en 2016/17, 118 en 2017/18 et finalement 100 enseignants recrutés en 2018/19. Le MENJE a préféré limiter d'emblée le nombre d'enseignants admis par le concours avec l'argument d'offrir de meilleures chances aux enseignants qui vont finir leurs études dans les années à venir. Le SEW/OGBL s'oppose vivement à une telle politique. Avec un plus grand taux d'échecs au concours et des candidats qui devront se présenter à nouveau dans les années à venir, donc un nombre toujours croissant de concurrents, les chances individuelles ne vont pas s'améliorer. Au contraire, beaucoup de jeunes devront se soumettre plusieurs fois à l'épreuve pénible du concours d'admission et se retrouveront au début de leur carrière pendant longtemps dans une situation de précarité. Et il est à craindre que d'autres se résigneront à rester dans une carrière de chargé de cours.

Cette politique de recrutement réduit est officiellement argumentée par la projection du nombre des élèves de l'enseignement fondamental, la pyramide des âges des enseignants en fonction et la mise en œuvre du contingent de leçons attribuées qui ne se terminera qu'en 2019. Ce dernier élément, qui réduira les leçons d'enseignement direct, qui fera augmenter les effectifs des classes et qui réduira les mesures d'appui pour les élèves les plus faibles, est certaine-

ment la cause principale de la diminution programmée des embauches.

Rappelons qu'il y a actuellement plus de 700 chargés de cours engagés avec CDI pour les besoins de l'enseignement fondamental. Ces chargés de cours, à part les institutrices et instituteurs qui n'ont pas réussi le concours d'admission, n'ont pour la plus grande majorité que le stage de formation de remplaçant comme formation initiale.

Il est clair que le système éducatif luxembourgeois ne pourrait pas fonctionner sans l'engagement et le travail compétent de ces chargés de cours. Tous les candidats recalés lors du concours d'admission sont engagés dans l'enseignement fondamental et affectés aux mêmes tâches que leurs collègues ayant réussi le concours, mais évidemment avec un salaire plus bas.

Le recrutement des chargés de cours réduit sensiblement le coût des leçons d'enseignement. La politique du Gouvernement tend vers la création d'une nouvelle carrière, celle du chargé de cours, qui, tout en remplissant les mêmes missions que ses collègues dans la carrière de l'instituteur, doit se contenter d'une situation plus précaire.

Les résultats du concours d'admission

Au total, 121 candidats sur les 315 qui s'étaient présentés et qui ont rempli les conditions pour accéder à la fonction, ont réussi l'épreuve du concours d'admission et ont pu se classer. Ce nombre est loin des 175 postes (voire des 210 postes selon les besoins) mis au concours.

Tous les candidats qui se sont présentés avaient leur diplôme (un bachelor professionnalisant habilitant à exercer la profession d'instituteur au fondamental) et ont donné la preuve de leur capacité d'enseigner.

Le « concours » d'admission est donc en réalité un nouvel examen contrôlant les compétences des candidats à enseigner dans le système luxembourgeois.

KLOERTEXT - DER CONCOURS D'ADMISSION FÜR ANGEHENDE GRUNDSCHULLEHRER

Mit der hohen Durchfallquote werden politische Ziele verfolgt

60 Prozent der Kandidaten, die als Grundschullehrer in den Staatsdienst übernommen werden, sind beim diesjährigen „Concours“ durchgefallen – um die 35 Prozent waren es sonst. Es scheiterten vor allem die Absolventen von ausländischen Ausbildungsstätten. Unterrichten dürfen die Lehrer dennoch, allerdings nur als sogenannte Lehrbeauftragte. Die Lehrgewerkschaft SEW vermutet politische Ziele dahinter.

„Wir können nicht beurteilen, wie schwer das Examen war – nur die Kandidaten kennen die gestellten Aufgaben – oder wie streng verbessert wurde. Zu diesen Daten haben wir keinen Zugang. Die Durchfallrate ist auf jeden Fall spektakulär hoch und sie ist in unseren Augen eine Austeritätsmaßnahme. Dass im Rahmen der Sparpolitik immer weniger Leute in den Beamtendienst übernommen werden sollen, ist ja bekannt. Tatsache ist aber, dass das Ministerium schon in diesem Jahr mit 140 wesentlich weniger Posten ausschrieb als die Jahre davor. Die Lehrer, die die Hürde des Concours nicht geschafft haben, werden dennoch alle gebraucht, und es wird auch keiner auf der Straße stehen. Aber sie werden halt als Lehrbeauftragte in einer anderen Karriere gehalten, wo sie substanzial weniger verdienen: Sie werden im selben Niveau eingestellt wie die Lehrbeauftragten, die vier Wochen Praktikum absolviert haben. Wir befürchten nun, dass uns dasselbe blüht wie in den Sekundarschulen: Dass zwei Karrieren aufgebaut werden sollen. Wer erst nach einigen Anläufen das Examen schafft, ist entsprechend lang Lehrbeauftragter und kommt so auch erst später in die Beam-

tenlaufbahn. Er leistet aber dieselbe gute Arbeit. Der Schulbetrieb könnte heute schon wegen der gezielten Einstellungspolitik über Jahrzehnte, in denen stets nicht genügend Lehrer ausgebildet und eingestellt wurden, ohne die Lehrbeauftragten nicht mehr gewährleistet werden. Dazu kommt, dass im Rahmen der Staatsbeamtenreform eine dreijährige Praktikumszeit eingeführt werden soll. Die gibt es für die Grundschule bislang nicht, weil die vierjährige Bachelorausbildung an der Luxemburger Uni schon sehr praxisorientiert ist. Die neue Praktikumszeit soll vom Institut de Formation continue (IFEN) des Erziehungsministeriums, das per Gesetz im kommenden Jahr geschaffen werden soll, begleitet werden. Dabei werden hauptsächlich Elemente wiederholt, die in der Ausbildung schon enthalten sind sowie zusätzliche Examen und Facharbeiten verlangt. Die Einführung eines Praktikums für Grundschullehrer ergibt jedoch keinen Sinn, da die Lehrerinnen und Lehrer fertig ausgebildet sind und in ihrem Studium viele Wochen Stagezeit in den Schulen enthalten sind. Ich habe den Verdacht, dass die hohe Durchfallquote, die ja erstmals nicht so sehr auf sprachlichen Schwächen, sondern auf pädagogischen Schwächen basieren soll, beweisen soll, dass diese Praktikumszeit Sinn macht. Dadurch desavouiert man aber den Abschluss an der Universität. Erstaunlich auch, dass so viele im Ausland Ausgebildete durchgefallen sind. Aus unserer Erfahrung heraus zeigt die Praxis, dass die in Belgien hart und gut ausgebildeten Lehrer durchaus äquivalent zu den in Luxemburg ausgebildeten sind. Die Vorgehensweise des Ministeriums – die Schaffung eines neuen Institutes und seiner Strukturen sowie parallel dazu die Kürzung der Zahl der in den Klassen unterrichtenden Lehrer – beweist leider wieder einmal, dass die knapper werdenden finanziellen Mittel für die Bildung nicht zuerst den Kindern zugute kommen, sondern noch immer für eine ausufernde Bürokratie ver(sch)wendet werden.“

PATRICK ARENDT
OGBL-SEW-Präsident

„Wir sehen darin eine Austeritätsmaßnahme“

Les (vraies) raisons des échecs au concours d'admission

Le concours d'admission comporte 3 épreuves écrites: la première sur la planification d'une situation d'apprentissage, la deuxième sur la méthodologie et la didactique des domaines d'apprentissage prévus dans le plan d'études et la troisième sur la culture luxembourgeoise. Préalablement les candidats ont dû se soumettre à des épreuves préliminaires visant à vérifier les connaissances linguistiques en luxembourgeois, en allemand et en français.

Le communiqué de presse du MENJE ne se prononce pas sur les raisons du taux élevé d'échec des candidats. Dans la presse circulait l'information que les candidats auraient surtout présenté des lacunes en méthodologie et en didactique.

Sans vouloir prendre position sur les compétences et les exigences des membres du jury, une question s'impose: comment est-il possible que des candidats échouent à un examen quelques semaines après avoir terminé leurs études qui les préparaient exactement à ce type d'enseignement?

Le taux d'échecs des institutrices et instituteurs ayant fait leurs études dans un pays étranger était particulièrement élevé (148 sur 200 candidats n'étaient pas admis), alors qu'il était plus faible pour les jeunes enseignants venant de l'Université du Luxembourg (46 sur 115), tout en restant inquiétant.

Les résultats du concours constituent donc en premier lieu un désaveu des formations et certificats décernés par l'Université du Luxembourg et par les instituts étrangers. Or, selon nos informations, ces formations sont dans la plupart des cas coordonnées avec les exigences du système éducatif luxembourgeois.

Il faut dire que ces formations sont assez exigeantes et les jeunes recrues bien formés pour affronter les exigences de l'école fondamentale luxembourgeoise. L'Université du Luxembourg qui devait faire face à des critiques quant à une formation trop théorique a rectifié le tir et remanié sa formation dans ce sens.

Que s'est-il passé? Quelles sont les vraies causes de ce désastre?

En date du 15 juillet 2014, le MENJE a présenté aux



syndicats le projet de loi sur la création de l'Institut de Formation de l'Éducation nationale. Suivant l'accord salarial du Gouvernement avec la seule CGFP, les enseignants du fondamental devront suivre un stage d'entrée en fonction de 3 ans.

Or surprise, ce nouveau stage portant sur 3 années et se terminant par un nouvel examen comporte essentiellement des éléments qui rappellent étrangement l'ancienne formation de l'ISERP. Ce stage et son complément de formation est évidemment inutile, car il reprend essentiellement des modules que les jeunes enseignants ont suivis lors de leurs études. Il est évident que dans le cas présent, le taux d'échecs au concours d'admission, constaté (ou causé ?) par le MENJE, lui donne un bel argumentaire pour introduire le nouveau stage en disant que les nouveaux enseignants seraient assez mal formés pour affronter les exigences de notre système scolaire.

Ajouter à cela que des responsables du MENJE et de l'inspection ont déjà voulu dans le passé reprendre l'initiative de la formation des institutrices et des instituteurs et on comprendra facilement que le taux élevé d'échecs au concours ne sert non seulement à réduire les coûts de l'Éducation en tenant les jeunes dans une situation de précarité, mais également à fournir un argumentaire au MENJE pour introduire son nouveau stage difficilement justifiable.

Les revendications du SEW/OGBL

Pour le SEW/OGBL, il est clair que l'accès à la fonction d'instituteur doit d'une certaine manière être contrôlé. Les jeunes aspirants qui ont fait leurs études à l'étranger doivent faire leur preuve qu'ils sont aptes à enseigner l'allemand et le français et qu'ils connaissent le plan d'études du Luxembourg.

Il est nécessaire aussi d'établir un classement des jeunes institutrices et instituteurs qui entrent dans la fonction. L'affection aux postes se fait en effet selon ce classement. Si tous les candidats trouvent par après un poste pour enseigner, comme c'est actuellement le cas, le concours doit se réduire à une épreuve de classement dans les branches où les candidats viennent d'obtenir leur diplôme et ne pas prendre la forme d'un examen à caractère éliminatoire.

Les actions du SEW/OGBL

Le SEW/OGBL va continuer son action pour faire valoir ses revendications et soutenir les jeunes qui n'ont pas eu la chance de réussir leur concours.

Comme ces diplômés risquent de devoir faire face à un nouveau stage d'entrée en fonction, des actions communes avec les étudiants s'imposent.

Création d'un stage d'entrée en fonction pour les enseignants du fondamental

Les futurs institutrices et instituteurs seront les premières victimes de l'accord salarial

Le ministre a l'intention de déposer assez rapidement le projet de loi portant création de l'IFEN (institut de formation de l'Éducation nationale). Le règlement grand-ducal de cette loi définit en même temps les dispositions et les conditions du stage des enseignants du fondamental. Le SEW/OGBL s'est toujours opposé à un tel stage.

La formation des futurs enseignants du fondamental est sanctionnée par un bachelor professionnalisant. Les détenteurs de ce diplôme sont formés à exercer la fonction d'institutrice ou d'instituteur. La formation comporte des parties théoriques et pratiques. Au cours des quatre années de formation, les étudiants passent plus de trente semaines en stage dans les écoles fondamentales. La formation initiale est par conséquent fortement liée à la vie professionnelle. Dès les premiers jours d'entrée en fonction, les nouveaux

enseignants sont tout à fait outillés et capables d'exercer pleinement leur fonction et d'assumer leurs responsabilités à part entière.

Ainsi les enseignants du fondamental, contrairement aux enseignants du secondaire, n'ont à ce jour jamais dû suivre une formation d'entrée en fonction. Au cours de leur période de stage, ils assumaient pleinement les responsabilités de leur tâche.

Une dernière mise à jour pour adapter leurs connais-

sances et aptitudes au système scolaire luxembourgeois s'est faite lors du concours d'admission où les candidats doivent prouver que le plan d'études de l'école luxembourgeoise leur est familier.

L'accord salarial du gouvernement avec la CGFP entraînera un stage d'entrée en fonction pour tous les fonctionnaires, lié à une perte de salaire pendant la durée de trois ans de ce stage. Les nouveaux enseignants ne percevront que 80%, 80% et 90% du salaire actuel pendant leur temps de stage.

Le projet de loi de l'IFEN va pourtant beaucoup plus loin.

Prenons l'exemple des étudiants qui ont fait leurs études à l'université du Luxembourg. Après un examen d'entrée, ils ont suivi quatre années de formation qui pourtant n'aboutissent qu'à un diplôme bachelor qui généralement s'obtient après 3 années de formation. Après avoir réussi leur diplôme, ils doivent se soumettre à un concours d'admission à la fonction. Comme nous l'avons montré dans notre article, ce concours est plutôt à ranger dans le domaine des jeux de hasard.

Passé ces épreuves, le nouvel enseignant pouvait, jusqu'à présent, consacrer son énergie à sa nouvelle mission. Inutile de rappeler que les premières années d'une carrière d'enseignant sont souvent assez dures et nécessitent non seulement beaucoup d'énergie pour assumer les cours, mais aussi de longues heures de préparation.

Si maintenant les jeunes instituteurs devaient se soumettre au cours de leur stage à de nouvelles formations qui comportent à nouveau cours théoriques et examens, il est évident que même avec quelques décharges, il serait très difficile pour eux de se consacrer entièrement au travail dans les classes. Ils auraient au contraire tout intérêt à se concentrer sur la formation, sachant qu'après deux échecs à l'examen, ils seraient définitivement écartés de la fonction d'enseignant.

Cette formation n'est pas seulement inutile et très coûteuse, elle va retarder encore davantage le moment où le nouvel enseignant pourra se consacrer entièrement à sa nouvelle tâche. Il est à craindre qu'après de

longues années d'insécurité et de précarité pendant les études et le stage, les nouveaux enseignants ne soient déjà découragés et démotivés.

La formation qui doit être juxtaposée à la formation initiale pourrait dans le pire des cas se révéler comme identique à celle que les anciens enseignants ont subie à l'ISERP.

Le SEW/OGBL avait d'ailleurs revendiqué que la formation des institutrices et instituteurs se fasse à l'université. Le SEW/OGBL avait toujours demandé une formation au niveau master. Si la formation actuelle ne pouvait suffire à ce que le ministère attend des enseignants, une formation master s'imposerait avec tous ses impacts sur la carrière de 'instituteur.

Dans la situation actuelle, le SEW/OGBL ne peut accepter un tel stage pour les jeunes qui risquent d'être les premières victimes de la réforme de la Fonction publique. N'oublions que d'autres mesures aussi néfastes sont prévues pour tous les enseignants. La hiérarchisation de la carrière et l'évaluation sont des éléments qui risquent de détériorer le climat dans nos écoles.

Les étudiants en formation et les collègues qui doivent encore se soumettre au concours sont en colère et ils ont raison. À leur demande le SEW/OGBL organise deux réunions d'information et de concertation qui auront lieu :

**jeudi 16 octobre 2014
à 13.10 heures**

**salle Audimax au Campus Walfer
et**

**samedi 18 octobre 2014
à 10.30 heures
au siège du SEW**

Le SEW/OGBL donnera les informations nécessaires et soutiendra les étudiants dans leurs démarches futures.

Les conséquences de la réforme de la Fonction publique nous concernent tous.

Patrick Arendt



Attention membres OGBL!

Si vous avez changé d'adresse, nous vous prions de nous la communiquer dès que possible. Merci d'avance!

OGBL Service Gestion des membres
30, avenue Grande-Duchesse Charlotte
L-3341 Dudelange

Tél. 51 50 05-555 – Fax 51 50 05-282

E-mail: affiliation@ogbl.lu
ou bien sur internet: www.ogbl.lu

Avis du SEW au sujet de la nouvelle formation des enseignants du secondaire et du fondamental (Avant-projet de loi IFEN et avant-projets de RGD)

Sur la manière de procéder du MENJE

LE SEW a été **contacté très tardivement** - en date du 15-07-2014 - et les représentants du MEN se sont empressés de relever

- que la Feduse et le SNE seraient les partenaires institutionnels pour la négociation,
- que l'APSS et le SEW seraient **seulement informés**.

Cela ne correspond pas à la promesse de la part des deux ministres Dan Kersch et Claude Meisch comme quoi une négociation sur la mise œuvre de la réforme de la Fonction publique aurait lieu en présence des quatre syndicats d'enseignants !

La convention avec l'Université du Luxembourg pour le stage des enseignants du secondaire a été résiliée et prendra fin le 1^{er} janvier 2015. Le **projet de loi** portant création d'un Institut de formation de l'Education nationale sera **déposé en automne 2014**. La nouvelle loi et les règlements devront être prêts pour le début de l'année 2015 et le **nouveau stage débutera à la rentrée 2015/2016**.

Aux yeux du SEW, tout cela va beaucoup trop vite ! Il nous semble que tout est déjà fixé d'avance et que le SEW n'a été invité que pour la galerie. Il ne sera pas possible pour le SEW de présenter avant la fin novembre un avis reflétant l'opinion de ses membres. Nous dénonçons le manque de transparence de la part du MEN.

Un **groupe de projet** est appelé à mettre en œuvre le nouveau stage :

- un appel aux candidatures a été lancé à la mi-juin via les directeurs des lycées et l'Inspectorat,
- chaque membre de ce groupe aura 4 leçons de décharge,
- les travaux du groupe ont débuté à la 1^{re} semaine de la rentrée.

Certaines personnes qui ont voulu rejoindre le groupe de travail en question n'ont pas été acceptées sans avoir été informées du motif de ce refus.

Sur le fond du nouveau stage, tel que prévu dans le texte IFEN et les APRGD

Il s'agit de **transposer le stage prévu par la réforme de la Fonction publique** :

- pour tous les personnels de l'éducation (y compris le personnel éducatif et psycho-social ; cf. RGD no 3 au sujet du département Enfance/Jeunesse),

- 3 ans de formation théorique, modulaire, avec évaluation annuelle de la théorie et de la pratique sont prévus,
- il faut avoir **2/3 des points pour réussir** ; suivant le MEN, cela ne peut plus être remis en question puisque faisant partie de l'accord État-CGFP.

A nos yeux, exiger les 2/3 des points est trop sévère ; cela risque d'augmenter encore le nombre des échecs ! On perçoit ici à nouveau les répercussions désastreuses de l'accord négocié par la CGFP et soutenu par le SNE et la Feduse.

Direction et personnel du stage (Chapitre 5 APL IFEN)

Pour l'**IFEN à lui seul (voir article 17)**, une **vingtaine de nouveaux postes** sont prévus au démarrage, à côté des formateurs. **Pour chaque lycée et lycée technique** est créée, à côté des conseillers pédagogiques (anciens tuteurs), la **fonction nouvelle de coordinateur de stage**, dotée de décharges et dont le tenant est proposé par le directeur du lycée respectif. Il s'agit là d'un **poste à responsabilités particulières**, prévu par le projet de réforme de la Fonction publique.

Au **niveau national**, le directeur de l'IFEN désigne **pour chaque discipline un conseiller didactique** (anciennement : coordinateur de discipline). Chaque conseiller didactique bénéficie aussi d'une majoration d'échelon pour **poste à responsabilités particulières**.

On voit que l'IFEN et le nouveau stage donneront lieu à la création de multiples postes supplémentaires, dont certains s'inscrivent dans la réforme prévue de la Fonction publique.

Quant aux critères de sélection des candidats à ces postes, on les recherche vainement dans les textes soumis. Le SEW demande bien évidemment des critères de sélection clairs et objectifs à cet égard, afin de garantir le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires et empêcher la pratique du favoritisme.

Il n'existe pour le moment aucune estimation du coût de toutes ces mesures. Alors que le Ministre veut augmenter la tâche des enseignants pour faire des économies, il ne semble pas lésiner au niveau de la création de nouveaux postes, qui alourdiront encore les structures bureaucratiques existantes !

Conseil des programmes (Art. 12 APL IFEN)

Le Conseil des programmes, qui a pour mission d'aviser les programmes du stage et de la formation continue proposés par l'IFEN, comprend notamment 4 représentants du ministre, un représentant du personnel enseignant et un représentant des stagiaires.

Le SEW revendique 4 représentants des enseignants et 2 représentants des stagiaires.

Le **stage débutera le 1^{er} septembre** (art 15 de l'APRGD) ; le MEN argumente que ce serait dans l'intérêt du stagiaire de bénéficier d'une mini-formation avant le 15 septembre à l'Institut (et non dans les établissements scolaires).

Une telle mini-formation ne pourra cependant suppléer à des démarches préalables tendant à informer correctement, à sensibiliser et à préparer les personnes qui se destinent à la profession enseignante.

Quel sort sera réservé dans ce contexte au point suivant du programme gouvernemental : *« Dans l'enseignement secondaire, il faut s'assurer de la vocation et de l'aptitude pédagogique des futurs enseignants avant l'examen-concours. Le Gouvernement étudiera la possibilité de proposer un test d'aptitude aux candidats à une formation d'enseignant ou d'imposer un stage en école au début des études universitaires. » ?*

D'après le MEN, il s'agirait là d'une « alternative à discuter ». Or, quelle valeur a l'accord gouvernemental si le projet de réforme du stage sous revue n'en souffre mot ?

Nous voudrions renvoyer ici au rapport de la DNL sur la réforme du lycée (avril 2013). Dans le chapitre consacré au recrutement et à la formation des enseignants de l'ES et de l'EST sont évoqués, en matière de test d'aptitude, des interviews réalisées en Allemagne avec les « Lehramtskandidaten » qui entament leurs études supérieures. L'avantage d'une telle interview réside dans la possibilité offerte aux étudiants de première année de se faire une idée concrète des exigences inhérentes au métier de professeur. Ces interviews sont imposées dès le début des

études pour endiguer le risque que les étudiants ne se fassent une image trop abstraite du métier qui les attend. D'autre part, une telle interview pourrait motiver les étudiants en direction de la progression et des contenus de leur formation. Dans le même chapitre, il est suggéré aussi de réactiver un « pré-stage » de deux ou trois semaines, où les étudiants qui se destinent au professorat suivraient les cours de professeurs confirmés, assureraient quelques (parties de) leçons, et préciseraient leurs idées du travail de l'enseignant.

Pour l'admission au stage du secondaire, **l'examen-concours** aura lieu aux mêmes dates qu'actuellement, mais l'entrée en stage se fera seulement au début de l'année scolaire suivante.

Nous désapprouvons cela

- puisque la pratique du recrutement de nouveaux chargés de cours en septembre continuerait et gonflerait ainsi le nombre de chargés de cours, qui resteraient en service même après avoir raté le concours ;
- puisque la situation serait pire que maintenant, étant donné que ceux qui sortent de l'université perdraient une année entière avant de pouvoir entamer leur stage et que, suivant le projet de réforme de la Fonction publique, ils devraient en plus supporter une perte de l'indemnité de stage pendant leurs trois années de stage. À noter que le MENJE a déjà annoncé que, dès cette année scolaire, le début du stage des candidats sélectionnés serait reporté à la rentrée 2015-2016.

Nous ignorons dans quel sens l'examen-concours sera réformé. Nous déplorons - préalablement à la réforme du stage - l'absence de propositions, voire d'une discussion concernant cette problématique pourtant essentielle lors du recrutement des enseignants du secondaire.

Le programme gouvernemental dit à cet égard. « *L'examen-concours sera réformé. Une épreuve portera sur les connaissances générales en pédagogie.* » Nous voudrions rappeler ici les propositions figurant en annexe, issus du rapport de synthèse de la DNL sur la réforme du lycée, dont le SEW est cosignataire.

La durée prévue du stage est de 3 ans. Le mémoire de candidature et le statut du candidat seront abolis. La 3^e année de stage des futurs enseignants du secondaire sera consacrée à la rédaction d'un mémoire **axé sur la profession** (mémoire pédagogique/didactique) et à l'examen de fin de stage/probatoire.

Les candidats actuels disposeront d'une période transitoire de 10 ans pour remettre leur mémoire de candidature.

Nous saluons l'intégration du mémoire des enseignants du secondaire dans le stage ; tous les stagiaires entreront immédiatement dans la carrière normale. Nous demandons cependant que le mémoire puisse aussi porter sur une problématique scientifique dans la spécialité du stagiaire.

Le texte sous revue précise que le nouveau stage devra constituer un cadre de soutien pour tous les acteurs et qu'il devra mettre à disposition des instruments permettant de mieux relier la théorie et la pratique.

Nous revendiquons cela depuis des années pour le stage des enseignants du secondaire (cf. les nombreux avis de réforme du stage du SEW et les propositions de la DNL). Or nous doutons que le projet de réforme actuellement sur la table y réponde vraiment. En effet,

- d'après les déclarations du MENJE, les instruments et le référentiel de formation du stage, définis dans l'avant-projet de règlement grand-ducal sont les mêmes que dans l'ancien stage ;
- le groupe de projet de réforme du stage n'est pas appelé à changer quoi que ce soit à cet avant-projet de règlement.

De manière générale, nous restons perplexes face à la résiliation de la convention avec l'Université du Luxembourg et le faible lien futur de l'IFEN avec des institutions de recherche à travers des accords de coopération (cf. article 15 de l'avant-projet de loi IFEN).

Si actuellement le stage pédagogique des enseignants du secondaire ne correspond pas aux besoins, cela est dû avant tout au fait que dans le passé, le MENJE n'a jamais formulé ses conditions –sauf lorsqu'il a insisté qu'il fallait tout baser sur un enseignement par compétences – et qu'il a laissé faire le département de la FOPED. Ainsi

notamment, le Conseil de formation pédagogique, l'organe permettant au donneur d'ordre qu'était le MENJE d'évaluer la conformité de la mise en œuvre du stage à la convention conclue entre l'Université du Luxembourg de redresser la barre, ne s'est réuni que très rarement et nombre de ses membres ont démissionné du fait que le MENJE a négligé d'y recourir.

Nous pensons qu'au lieu de jeter l'enfant avec l'eau du bain en dénonçant sèchement la convention avec l'Université, il aurait fallu – et il le faut encore - redresser une série d'éléments fondamentaux :

- les liens entre les tuteurs dans les lycées et les formateurs de l'institut de formation, qui sont très faibles à l'heure actuelle, devront être développés et l'expertise des tuteurs sur le terrain devra être mieux prise en compte ;
- il faudra bannir les cours purement théoriques sans lien direct avec la pratique, qui ont largement caractérisé le stage jusqu'à présent ; le lien intensif entre la théorie et la pratique a toujours été un souci majeur du SEW ;
- tout au long du stage, les stagiaires devront pouvoir regarder au-delà des murs du lycée (technique) ;
- l'évaluation des stagiaires, extrêmement lourde à l'heure actuelle et assortie de tracasseries bureaucratiques devra être allégée.

Nous voudrions insister que ce n'est pas un stage « intra muros » au niveau d'un d'un IFEN – qui ne dispose nullement d'une base scientifique – ou au niveau de lycées dominés par des directeurs qui pensent avant tout aux intérêts de leur établissement, qui permettra de concilier les besoins des futurs stagiaires et ceux de l'enseignement secondaire. Un stage cloisonné de la sorte constitue un pas en arrière ramenant le stage à la période d'avant la réforme de l'année 2000 !

Le stage du fondamental se différenciera de celui du secondaire

- le stage du secondaire sera un stage à modules obligatoires,
- le stage du fondamental sera un stage à modules variables : on offrira plus de modules et les stagiaires pourront choisir. En fait, beaucoup de stagiaires ne proviennent pas de l'UdL.

La logique sera celle de la réduction de stage : ce qu'on a déjà fait auparavant sera bonifié et on aboutira ainsi à un parcours individualisé.

- Les modèles de l'inspection existent déjà.

Etant donné que les futurs stagiaires du fondamental sortent d'une formation qui contient déjà des stages, ce nouveau stage (imposé dans le cadre de la réforme de la Fonction publique) ne vise rien d'autre qu'à diminuer le salaire. Qui plus est, d'après l'article 21 de l'avant-projet de règlement grand-ducal pour le stage du fondamental, un/e stagiaire du fondamental ne disposerait que de 2-3 leçons de décharge pour le stage, alors qu'il/elle perdrait 20 % de son salaire pendant les deux premières années et 10% pendant la dernière année de stage.

L'avant-projet de loi de l'IFEN **reste vague en matière de formation continue** et laisse à un règlement grand-ducal le soin d'en déterminer les modalités (article 10, point 6).

Or, la formation continue des enseignants constitue pour le SEW à la fois une nécessité et un droit.

Pourtant au Luxembourg, et cela particulièrement dans le secondaire, l'enseignant qui veut se former est régulièrement confronté à la nécessité de récupérer les leçons « perdues ». En d'autres termes, la formation continue doit avoir lieu, sauf exception, au-delà de la tâche normale. Un modèle typique de cette perception est l'instruction ministérielle de 1992 sur la formation continue du personnel enseignant. Le crédit-formation qui y est inscrit n'est pas un crédit-temps dont l'enseignant disposerait sur son temps de travail, mais une ligne de crédit d'indemnités pour activités de formation continue, qui permet au MEN de mieux gérer son budget. La formation continue est ainsi reléguée à l'extérieur du temps de travail; en somme, une sorte de pécule supplémentaire pour les intéressé-e-s.

Un premier pas en direction d'une formation continue inscrite dans la tâche normale est l'accord trouvé entre le gouvernement et les syndicats des enseignants au niveau de la tâche de l'enseignant du secondaire et qui a

donné lieu au règlement G-D du 24 juillet 2007. Depuis lors, 8 heures de formation continue obligatoire annuelle sont inscrites dans la tâche normale. Après des discussions contradictoires entre les syndicats et le MENFP, le droit d'initiative de l'enseignant en matière de formation continue obligatoire incluse dans la tâche de disponibilité a été assuré.

Le règlement de la tâche et l'instruction qui l'interprète constituent deux étapes importantes en direction de l'autonomie des enseignants pour la formation continue personnelle qu'ils jugent nécessaire. Il ne convient pas de remettre en question cet acquis !

Les textes différencient entre **fonctionnaires et employés**. Les chargés de cours sont des employés et ils feront aussi un stage.

Nous demandons de les informer et de les inclure dans la discussion !

Indemnités des évaluateurs et des membres des jurys (Art 32 de l'APRGD ES/EST)

Le conseiller didactique qui accompagne le stagiaire dans la rédaction de son mémoire n'a droit qu'à une indemnité forfaitaire fixée à 8 points indiciaires, alors que l'indemnité des membres de la commission du bilan de fin de formation à la pratique professionnelle s'élève à 20 points.

Il est évident que l'accompagnateur s'investit plus et que les deux indemnités devraient être inversées !

Résiliation du stage

Il faudra clarifier, quel sort sera réservé aux stagiaires qui ne réussissent pas leur stage dans le temps imparti.

En conclusion, nous voudrions brièvement mettre en évidence quelques observations générales très négatives à l'occasion de la lecture de cet avant-projet :

- de nombreux postes supplémentaires seraient créés, cela irait dans le sens d'une véritable usine à gaz ;
- une fiche financière n'existe pas pour le moment ;
- la bureaucratie inhérente à l'ancien stage des enseignants du secondaire risquerait d'être maintenue, voire augmentée ;
- des pouvoirs plus importants seraient accordés aux directeurs des lycées et lycées techniques, sans que des critères de sélection clairs et objectifs ne soient définis quant au pourvoi des nouveaux postes à responsabilités de la formation des enseignants ; il faudrait pourtant garantir impérativement le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires afin de prévenir la pratique du favoritisme ;
- les liens avec l'Université du Luxembourg ont été coupés et il n'est pas prévu qu'un autre institut de formation supérieure prendrait la relève : on reviendrait ainsi au type de stage « intra muros » tel qu'il existait avant la réforme de l'année 2000, sans fondement scientifique et sans base de recherche pédagogique ;
- le nouveau stage pour les enseignants du fondamental ne servirait à rien sauf à diminuer le salaire des stagiaires; le stagiaire du fondamental ne disposerait que de 2-3 leçons de décharge pour le stage, alors qu'il perdrait 20 % de son salaire pendant les deux premières années et 10% pendant la dernière année de stage.
- enfin, on cherche vainement dans cet avant-projet de loi les innovations fondamentales visant à améliorer la qualité de la formation des enseignants.

Annexe Concours d'admission au stage - Revendications DNL (Extrait)

Faciliter les démarches à affronter après les études !

Les démarches administratives devront être gérées par un seul ministère afin de faciliter aux futurs enseignants l'accès aux documents indispensables en vue de la participation au concours de recrutement. Au minimum, le MEN devrait, (en coopération avec le MESR,) établir et faire parvenir aux candidats une brochure d'informations énumérant les étapes préliminaires au concours. Cet outil permettrait également d'atteindre un plus grand nombre d'universitaires et d'étudiants se trouvant sur la dernière ligne droite de leur parcours et ayant l'intention de choisir le métier du professeur.

Adapter enfin le nombre de postes aux besoins réels !

Il faut adapter le nombre de candidats à recruter dans le cadre de l'examen- concours aux besoins réels. En effet, la planification gouvernementale actuelle table sur le maintien de la pénurie d'enseignants au lieu de vouloir résorber celle-ci. C'est toute la question d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés qui est posée ici. Avec un nombre sans cesse croissant de chargés de cours sans formation pédagogique valable auxquels on demande de surcroît d'assumer 24 leçons par semaine, on ne peut s'attendre à gérer les problèmes croissants auxquels est confronté notre enseignement ! D'après les dires de Mme la Ministre, dans certaines disciplines il y a moins de candidats qui réussissent l'examen de recrutement que de postes débloqués par le Ministère : à qui la « faute » ? Au niveau de la piètre expertise de certains candidats ou bien au niveau des exigences exagérées des recruteurs ? En tout cas, les dirigeants politiques devront réussir augmenter le nombre de professeurs attirés pour subvenir aux besoins d'une école de plus en plus en pénurie d'enseignants brevetés. Un revirement de la politique actuelle se solderait également par une nette amélioration salariale de dizaines de jeunes collègues qui à l'heure actuelle se voient relégués à un niveau salarial synonyme de précarité.

Rendre le concours plus transparent !

En vue d'une meilleure transparence du concours, il faudra

- fixer des objectifs et des critères d'évaluation cohérents et homogènes dans les différentes spécialités du concours ;
- recruter les membres des jurys du concours par voie d'annonces officielles à afficher dans tous les lycées et lycées techniques et composer les jurys sur base de critères connus d'avance et vérifiables ;
- demander aux jurys de motiver leurs décisions par écrit et communiquer leurs décisions motivées aux candidat-e-s.

Considérer aussi le potentiel pédagogique et communicatif des candidats !

Les candidats se présentant au jury du concours de recrutement devraient – à côté des épreuves sanctionnant les connaissances nécessaires dans la spécialisation qu'ils ont choisie – se soumettre à une épreuve supplémentaire sous forme d'entretien. Les modalités exactes et le déroulement d'un tel entretien restent évidemment à définir par les collègues des différentes branches, or tous ces entretiens focaliseraient avant tout les aptitudes communicatives des candidats ainsi que leurs représentations, leurs attentes par rapport au métier qu'ils désirent exercer ou – pour les chargés d'éducation – qu'ils exercent déjà.

Même si c'est lors de la formation initiale que l'enseignant novice travaillera ses compétences professionnelles, cet entretien pourra élucider le potentiel communicatif et pédagogique indispensable à l'exercice de ce métier.

Le voile – bien plus qu’une tenue vestimentaire

Le Ministère de l’Education nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse vient de décider la semaine passée de tolérer le voile islamique à l’école, et ceci sans qu’il y ait eu auparavant la moindre concertation avec les partenaires concernés.

Faire une concession à une communauté religieuse comporte toujours le risque de déclencher une avalanche de revendications: permettre la kippa, le turban sikh respectivement la robe safran. Afin de préserver l’école de toute dérive confessionnelle, les associations signataires demandent aux autorités compétentes de sauvegarder à tout prix le caractère neutre de l’école publique.

Contrairement à une opinion très répandue, le voile n’est pas un symbole religieux anodin. En effet, pour les fondamentalistes islamistes, le voile permet de surtout de s’accaparer l’espace public à leurs fins.

Le voile, dont le port n’est pas dicté par le Coran, ne peut être accepté par une société démocratique pour de nombreuses raisons :

- Afin de sauvegarder le caractère neutre de l’école publique, qui garantit à chaque élève de s’émanciper en dehors de toute contrainte idéologique et/ou confessionnelle, toute exhibition ostentatoire de signes religieux doit être catégoriquement interdite.
- On ne saurait faire abstraction de l’impact que peut avoir le port de ce symbole, présenté et/ou perçu comme une obligation religieuse contraignante, sur ceux qui ne l’arborent pas.

- Le port du voile, au-delà de la manifestation d’une appartenance religieuse reste avant tout un signe de discrimination de la femme et le fait de le banaliser est un affront pour les milliers de femmes qui dans les pays musulmans s’opposent à cet assujettissement, souvent sous les pires menaces.
- La Cour Européenne des Droits de l’Homme a dans son arrêt du 29 juin 2004 contre une requérante turque constaté que l’interdiction du port du voile se justifie pour garantir la protection des droits des femmes et que cette interdiction ne constitue en aucun cas une restriction de la liberté de manifester sa religion.

C’est pourquoi les signataires déplorent la décision du Ministère de l’Education nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse, décision qui risque de créer un climat d’incertitude pour les autorités scolaires qui se verront de plus en plus exposées aux pressions des milieux religieux.

La tolérance n’est ni laxisme, ni abdication devant l’intolérance !

Signataires :

Liberté de conscience
FGIL (Fédération générale des instituteurs luxembourgeois)
Libre Pensée
Ligue de l’Enseignement
SEW / OGBL



Chez nous, **c'est vous le patron.**



Raiffeisen

Naturellement ma banque

Raiffeisen est une banque coopérative. Et ça change tout! Nous nous engageons à vous soutenir et à travailler dans votre seul intérêt. Parce que pour nous, c'est naturel de faire confiance à ceux qui nous font confiance.

www.raiffeisen.lu



Le SEW soutient les chargés d'éducation – et cela depuis des années !

Depuis trois décennies, les gouvernements successifs mènent dans l'enseignement secondaire et secondaire technique une politique de recrutement des enseignants largement insuffisante par rapport aux besoins fixés par les rapports de planification. Pour faire face au manque de personnel qui a résulté de cette politique, un nombre toujours croissant de chargés d'éducation a été embauché. Ces chargés doivent travailler plus tout en gagnant moins. La création d'une réserve nationale de chargés d'enseignement en 2010 a même ancré dans la loi cette véritable voie de recrutement parallèle.

Le SEW a toujours combattu cette politique, qui a abouti à ce que les chargés de cours et d'éducation assument aujourd'hui 25 à 30 % des leçons dans l'ES et l'EST et cela sous des conditions de travail franchement mauvaises.

L'examen-concours de recrutement constitue un élément-clé à la base de cette situation désastreuse. En effet, beaucoup de candidats y échouent, entraînant un nombre de recrutements effectifs encore inférieur aux postes budgétisés et gonflant d'autant le nombre de chargés d'éducation. Pour cette raison, tout en revendiquant une augmentation des recrutements annuels prévus par le gouvernement, le SEW a mis l'accent sur une réforme de l'examen-concours. Il a demandé aux ministres successifs de fixer des objectifs cohérents pour les épreuves du concours et de rendre le concours plus transparent, tant au niveau de la composition des jurys que de la motivation des décisions. De toute évidence la solution ne peut consister à avoir toujours plus de chargés d'éducation dans nos lycées et lycées techniques. Dans ce sens, nous encourageons tout chargé d'éducation à se soumettre aux épreuves du concours et à régulariser sa situation.

Mais en même temps, nous savons très bien que la situation actuelle des chargés d'éducation est injuste et intolérable. Sans véritable formation pédagogique, ils doivent assumer 24 leçons par semaine et plus encore du fait des coefficients inférieurs à 1. Par ailleurs, ils ne bénéficient d'aucune décharge pour ancienneté, sauf une diminution des soixante-douze heures d'activités administratives, sociales et périscolaires à 50 et à 55 ans. Cela fait que beaucoup d'entre eux encourent un burn-out prématuré.

Le SEW n'est évidemment pas resté inactif face à la situation peu enviable des chargés d'éducation. En 1996 déjà, il s'est opposé – sans succès malheureusement – au règlement de la Ministre Hennicot-Schoepges, qui a abandonné le parallélisme entre le diplôme obtenu et la fonction exercée. D'autre part, par l'intermédiaire de quelques-uns de nos membres directement intéressés, nous avons porté dès 2005 la question des contrats à durée déterminée à répétition devant les tribunaux, forçant ainsi les responsables de l'Education nationale à abandonner à partir de 2007 cette pratique indigne et à accorder des contrats de travail à durée indéterminée aux chargés d'éducation.

A l'heure actuelle, il faut revendiquer un abaissement de la tâche des chargés d'éducation à 22 leçons. Cette revendication correspond à notre conviction que – nonobstant une rémunération différente – les conditions de travail pour remplir une tâche déterminée doivent être identiques. Quant aux coefficients et aux décharges accordés, le jugement en appel du 5 mai 2009 de la Cour administrative a donné raison au représentant de l'Etat argumentant que « les coefficients et décharges constitueraient des avantages statutaires que le gouvernement aurait toujours entendu accorder aux seuls fonctionnaires de l'Etat et non point aux employés de l'Etat » et que cela ne violerait pas le principe de l'égalité. Nous pensons néanmoins que les coefficients inférieurs à 1 devraient être éliminés du règlement du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques.

Nous sommes ouverts aux revendications des chargés d'éducation et nous les invitons à rejoindre notre syndicat !

Luxembourg, le 30 juin 2014



Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Education Nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
L-2926 Luxembourg

Luxembourg, le 6 juin 2014

Conc. : Conséquences à tirer de l'affaire AFAS / CGFP-Feduse

Monsieur le Ministre,

C'est avec stupéfaction que le SEW-OGBL a appris à l'occasion de la dénonciation par le Gouvernement actuel de la convention avec l'AFAS/CGFP (Association de formation et d'appui scolaires) que l'accord salarial négocié par la CGFP avec le Gouvernement précédent comporte aussi un volet (des volets ?) officieux, dont la teneur n'a pas été communiquée à toutes les parties intéressées. Qui plus est, l'affaire de la convention avec l'AFAS/CGFP a révélé au grand jour que la confusion des fonctions de directeur-adjoint de lycée et de vice-président de la confédération syndicale de la Fonction Publique CGFP avec des intérêts personnels et privés peut donner lieu à des soupçons d'abus de pouvoir et créer ainsi une situation malsaine hautement préjudiciable aux intérêts supérieurs de l'enseignement public. Ainsi, le Ministre de la Fonction Publique a-t-il publiquement évoqué, à la date du 7 mai dernier, l'accusation de « corruption », produite par d'aucuns, à propos de l'affaire AFAS (voir à ce propos les articles afférents du Code Pénal luxembourgeois : « De la prise illégale d'intérêts » (art. 245) et « De la corruption et du trafic d'influence » (art. 249).

A l'issue des négociations portant sur l'accord salarial et la réforme de la Fonction Publique entre la confédération syndicale CGFP et le Gouvernement précédent, la CGFP a ratifié les principes d'évaluation professionnelle des fonctionnaires et de création de postes à responsabilité particulière dans les carrières dites planes de l'enseignement public, principes contre l'application desquels les syndicats SEW/OGBL et APESS se sont toujours élevés pour les motifs que nous vous avons personnellement exposés. En cas d'application du projet de

1, rue Jean-Pierre Sauvage w L - 2514 LUXEMBOURG w www.sew.lu
tél. 2609691 w fax 26096969 w e-mail : sew@ogbl.lu

loi de réforme de la Fonction Publique actuellement engagé dans la procédure législative, il est plus que certain que les directeurs et directeurs adjoints des lycées seront appelés dans l'exercice de leur fonction, à procéder à l'évaluation professionnelle des enseignants (avec

toutes les conséquences qu'une telle mesure induira au niveau de la nomination à des postes de responsabilité particulière et de ce fait au niveau de la rétribution salariale), de même qu'ils décident de l'affectation des tâches aux enseignants placés hiérarchiquement sous leur autorité. Or il s'avère qu'à l'heure actuelle la majorité des membres du comité directeur de la Feduse/Enseignement-CGFP occupent des fonctions de directeur, respectivement de directeur-adjoint, d'un lycée ou lycée technique, ce qui ne peut manquer de soulever à encore le problème du respect de la liberté syndicale en cas de conflit d'intérêt entre l'action syndicale et l'exercice d'une fonction dirigeante au sein de l'enseignement public.

Au nom de la liberté syndicale, le SEW est d'avis que le moment est venu de mettre un terme à ces incompatibilités de statut et de fonctions et d'inviter les directeurs et directeurs adjoints des lycées et lycées techniques à opérer impérativement un choix entre leur fonction de directeur, respectivement de directeur-adjoint d'un lycée, et des fonctions dirigeantes qu'ils exercent ou pourraient être amenés à exercer, le cas échéant, à la direction d'un syndicat de l'enseignement public, voire d'une confédération syndicale de la Fonction Publique.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, le SEW-OGBL vous demande avec la plus grande insistance d'imposer dès à présent aux directeurs et directeurs adjoints dont les mandats viennent à expiration à la fin de cette année scolaire, l'obligation de choisir, en cas de renouvellement de leur mandat, entre leur fonction de directeur, respectivement de directeur-adjoint d'un lycée, et les fonctions dirigeantes qu'ils exercent, ou pourraient être amenés à exercer, le cas échéant, à la tête d'un syndicat de l'enseignement public ou d'une confédération syndicale de la Fonction Publique.

Dans l'attente de votre réponse et dans l'espoir que l'application d'une telle mesure puisse empêcher dorénavant les incompatibilités de statut et de fonctions susmentionnées, de même que les soupçons d'abus de pouvoir qui pourraient en résulter, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le SEW-OGBL

Jules Barthel
Vice-président

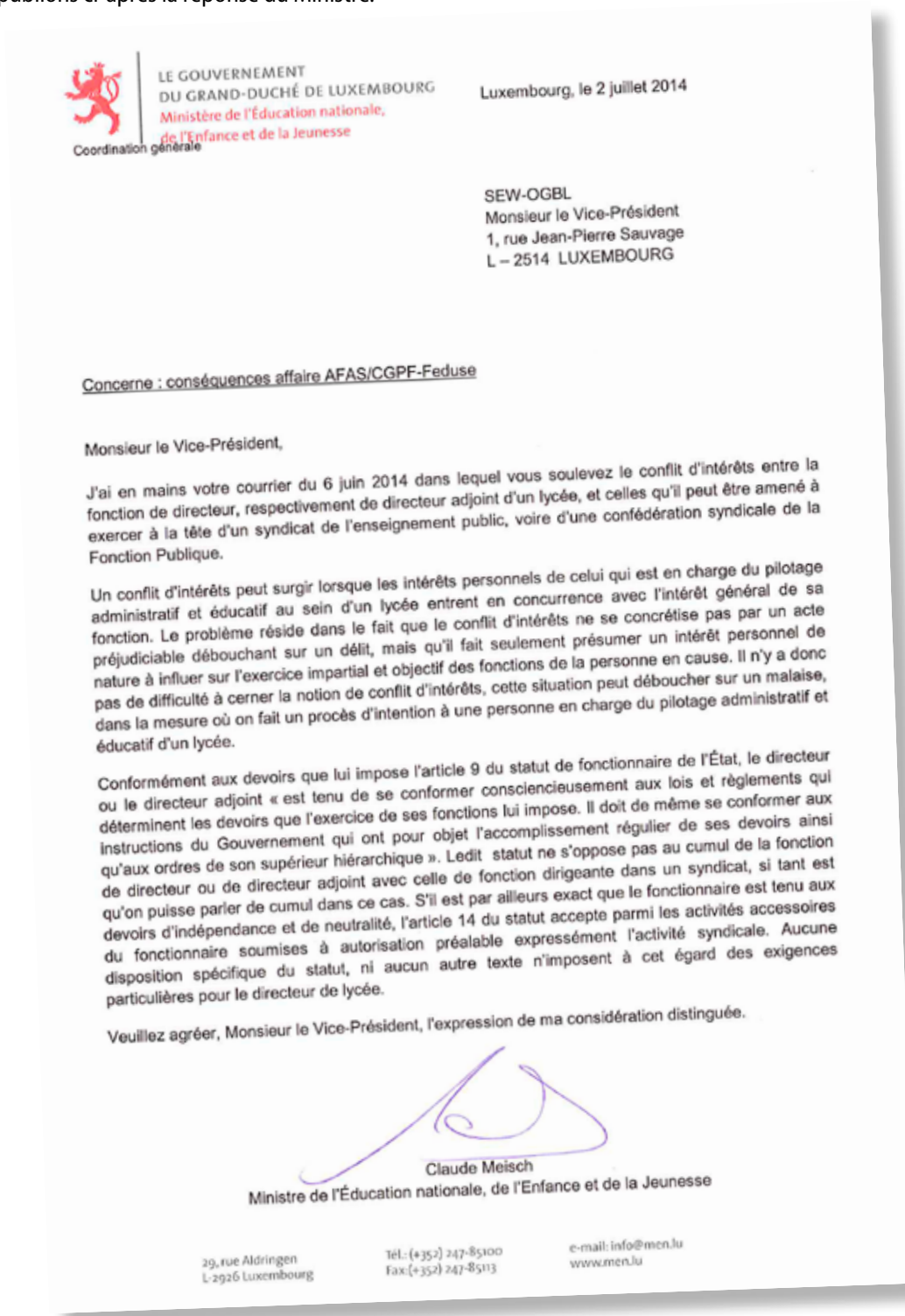
Copie de la présente a été adressée au Ministre de la Fonction Publique

1, rue Jean-Pierre Sauvage w L - 2514 LUXEMBOURG w www.sew.lu
tél. 2609691 w fax 26096969 w e-mail : sew@ogbl.lu

Affaire AFAS/CGFP-Feduse - Claude Meisch répond à notre lettre

L'affaire de la convention avec l'AFAS/CGFP a révélé au grand jour que la confusion des fonctions de directeur-adjoint de lycée et de vice-président de la confédération syndicale de la Fonction Publique CGFP avec des intérêts personnels et privés peut donner lieu à des soupçons d'abus de pouvoir et créer une situation malsaine hautement préjudiciable aux intérêts supérieurs de l'enseignement public. Dans une lettre que nous avons adressée au Ministre Claude Meisch (voir SEW-Journal 2/2014), nous lui avons demandé de *"mettre un terme à ces incompatibilités de statut et de fonctions et d'inviter les directeurs et directeurs adjoints des lycées et lycées techniques à opérer impérativement un choix entre leur fonction de directeur, respectivement de directeur-adjoint d'un lycée, et des fonctions dirigeantes qu'ils exercent ou pourraient être amenés à exercer, le cas échéant, à la direction d'un syndicat de l'enseignement public, voire d'une confédération syndicale de la Fonction Publique"*.

Nous publions ci-après la réponse du Ministre:





Monsieur Claude Meisch
 Ministre de l'Éducation nationale,
 de l'Enfance et de la Jeunesse
 L-2926 Luxembourg

Luxembourg, le 2 juillet 2014

Monsieur le Ministre,

Depuis la dernière entrevue du SEW avec l'ancien secrétaire d'Etat André Bauler en date du 20 mars 2014, notre syndicat doit malheureusement constater que les problèmes continuent de s'accumuler dans la formation professionnelle. Pour le SEW, les mesures figurant dans l'instruction ministérielle transitoire du 24 avril posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent et la décision – révisée in extremis - de ne plus proposer de cours de Français dans la formation du technicien commercial, a failli mettre en péril l'avenir professionnel de milliers d'élèves. Il nous semble qu'au lieu d'accepter de s'engager dans une révision fondamentale, le Service de la Formation professionnelle ne fait que défendre bec et ongles « sa réforme » qui, pourtant, prend l'eau de toutes parts.

Lors de l'entrevue du 20 mars 2014 avec notre syndicat, l'ancien Secrétaire d'Etat André Bauler avait précisé que le MENJE, avant toute décision future, prendrait en considération les propositions des différents partenaires concernés, dont celles du SEW. Pourtant, le SEW est obligé de constater qu'il n'en a rien été. En effet :

- Le 17 mars 2014, le SEW a envoyé au MENJE un catalogue de 18 questions concernant la formation professionnelle. Nous n'avons reçu, à ce jour, aucune réponse, ne serait-ce qu'à une seule des questions posées.
- Le 17 mars 2014, le SEW a envoyé au MENJE un catalogue reprenant ses principales critiques et propositions concernant la formation professionnelle en général et les formations du DAP/CCP et du Technicien en particulier. Nous n'avons reçu, à ce jour, aucun feedback à ces propositions.
- Le 16 mai 2014, le SEW a envoyé au MENJE un courrier concernant les problèmes dans la formation du technicien commercial. Le SEW y a posé un certain nombre de questions très précises. Nous n'avons reçu, à ce jour, aucune réponse à ces questions.
- Le 27 mai 2014, le SEW a envoyé au MENJE un courrier demandant de lui communiquer le bilan chiffré des formations-phares et autres résultats récents dans la formation professionnelle tout autant que les résultats de l'analyse SWOT effectuée au mois de mai 2013 auprès des enseignants dans les lycées techniques concernés. Nous n'avons reçu, à ce jour, aucune réponse à ce courrier.

Le SEW regrette profondément ce manque de dialogue de la part du Service de la Formation professionnelle avec notre syndicat tout autant qu'il s'étonne des déclarations récentes du directeur dudit Service, affirmant sur Radio 100,7: *“De System muss eng Kéier ganz duerchlaf ginn an de Bilan dee bei der Uni an Optrag ginn ass, muss ofgewaart ginn ».*

Nous voudrions insister que nos élèves ne sont pas des cobayes, mais des jeunes gens qui veulent se construire un avenir et auxquels l'école publique se doit d'offrir le meilleur cadre d'apprentissage possible.

Monsieur le Ministre,

Compte tenu des problèmes évoqués et des considérations qui précèdent, le SEW vous demande de lui accorder d'urgence une entrevue au cours de laquelle nous voudrions vous exposer de vive voix notre point de vue des récents développements dans la formation professionnelle et recevoir des réponses claires à un certain nombre de questions actuelles, concernant pour l'essentiel la formation du technicien commercial :

- Un module de Français sera-t-il assuré en dehors des modules préparatoires, pour les classes de 12^e et de 13^e du technicien commercial ? Dans l'affirmative, comment comptez-vous organiser ces modules ?
- Un accès au BTS sera-t-il possible pour les diplômés techniciens sans passer par les modules préparatoires ? Dans l'affirmative, comment comptez-vous assurer la réussite des élèves, alors que leur formation a été allégée par rapport à celle d'avant la réforme ?
- Comment se fera l'organisation de la classe de 13^e dans la formation du technicien commercial, compte tenu de la décision de proposer aux élèves le choix entre une classe de 13^e à plein-temps et une classe de 13^e en régime concomitant ? Selon quels critères ce choix se fera-t-il ? Le diplôme obtenu sera-t-il identique indépendamment de la trajectoire choisie ? Les formateurs en entreprise seront-ils suffisamment formés pour assurer la charge qui leur incombera ?

Par ailleurs le SEW aimerait savoir comment le MENJE justifie le fait que les critères d'évaluation du « projet intégré intermédiaire » dans la formation du technicien commercial ont été modifiés suite aux très mauvais résultats obtenus par les élèves. Le SEW ne peut en aucun cas cautionner de telles pratiques, qui constituent à notre avis une manipulation pure et simple des résultats.

Finalement, le SEW aimerait connaître les raisons qui amènent le MENJE à ne pas divulguer les résultats de l'analyse SWOT du mois de mai 2013 et à nous priver des résultats les plus récents dans la formation professionnelle, alors que ces résultats ont été communiqués aux chambres professionnelles.

Nous osons espérer, Monsieur le Ministre, que vous nous accorderez une entrevue, de préférence d'ici le vendredi 18 juillet prochain, et que cette entrevue aboutira à un dialogue constructif entre le SEW et votre Ministère.

Dans l'espoir de trouver votre compréhension et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jules Barthel,
Vice-président du SEW-OGBL



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

SEW/OGBL
Monsieur Jules BARTHEL
Vice-président du SEW-OGBL
1, rue Jean-Pierre Sauvage

L-2514 Luxembourg

Réf. : MB/KM/AD/RS-Courrier-140731

Luxembourg, le 31 juillet 2014

Monsieur le Vice-président,

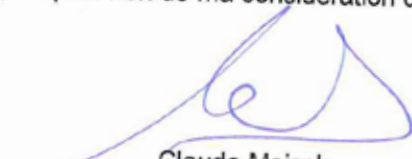
Suite à notre courrier du 2 juillet 2014, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention, comme je l'ai clairement et publiquement déclaré, procéder à des adaptations de la réforme de la formation professionnelle afin d'en améliorer le fonctionnement. À cet effet j'ai chargé un groupe de pilotage de me faire des propositions ; ce groupe comprend les représentants des chambres professionnelles qui sont les partenaires pour cette réforme, du Collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique, des enseignants c.-à-d. deux coordinateurs d'équipes curriculaires, de la direction de la Formation professionnelle et du cabinet ministériel de mon département. C'est sur la base de ces propositions que je prendrai mes décisions sur la voie à suivre qui seront soumises pour accord au Gouvernement.

Les résultats de l'analyse SWOT seront examinés par les experts chargés du bilan de l'implémentation de la réforme de la formation professionnelle. Il est évident que l'établissement d'un tel bilan doit se faire sur plusieurs années, mais j'ai demandé qu'un premier aperçu avec un certain nombre de constats soit disponible en fin d'année.

Je souligne que je vous suis reconnaissant pour toutes les suggestions, critiques et questions que vous me faites parvenir et que je transmets au groupe de pilotage.

Je n'entends pas communiquer au préalable le contenu de mes propositions qui sera finalisé sous forme de textes législatifs avant la fin de l'année 2014 et, sous réserve de l'accord du Gouvernement, soumis subséquemment à l'avis des instances concernées dont le SEW fait partie. C'est donc à bon escient, car conformément à mon instruction, que le directeur à la formation professionnelle ne vous a pas fourni plus de détails en ce moment.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de ma considération distinguée.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Formation professionnelle

Le SEW reste sceptique quant aux intentions futures du MENJE

En date du 23 septembre 2014, une délégation du département secondaire du SEW/OGBL, composée de Jules Barthel, Pierre Mousel et Sonja Delli Zotti a rencontré le ministre Claude Meisch, entouré de ses conseillers Antonio De Carolis, Marc Barthelemy, Alex Folscheid et Jean Billa.

Lors de cette entrevue, le SEW a d'abord exprimé ses réserves quant à l'orientation future de la formation professionnelle qui, selon le SEW, ne doit en aucun cas se limiter, à l'image de l'instruction ministérielle d'avril 2014, à proposer des solutions qui ne serviront finalement qu'à améliorer l'organisation pratique de la formation sans apporter les changements qualitatifs nécessaires.

Le SEW est ensuite revenu sur certains problèmes récurrents qui plombent la réforme de la formation professionnelle. Il a notamment évoqué:

- le niveau très faible d'un nombre important d'élèves à la fin du cycle inférieur de l'EST avec, à la clé, une orientation par défaut;
- l'enseignement et l'évaluation exclusivement basés sur les compétences, alors que cette forme d'enseignement n'est pas adaptée à nombre de modules et notamment ceux à haute technicité;
- l'avancement automatique des élèves avec, comme corollaire, une présence massive d'élèves démotivés et déroutés par l'accumulation de quantités de modules non réussis;
- l'organisation défailante des modules de rattrapage et des mesures de remédiation;
- le nombre insuffisant de contrats d'apprentissage au niveau du DAP autant que du CCP.

Par ailleurs, le SEW a mis en avant que la formation professionnelle réformée continue à présenter un grand nombre d'inconnues qu'il reste à clarifier:

- Comment seront organisés les modules non encore réussis par les élèves à la fin de leurs études en 12^e DAP respectivement 13^e DT?
- Les élèves ayant obtenu leur diplôme de technicien sans passer par les modules préparatoires pourraient-ils accéder au BTS luxembourgeois? Dans l'affirmative, comment la réussite des élèves admis au BTS sera-t-elle garantie, alors que les formations actuelles, à l'exclusion des modules préparatoires,

préparent exclusivement les élèves à intégrer le marché du travail et non à poursuivre des études post-secondaires?

- À partir de la 13^e, une classe à plein temps et une classe à régime concomitant seront proposées au choix des élèves dans la division administrative et commerciale à la rentrée 2015/16. Comment la classe à régime concomitant sera-t-elle organisée? Selon quels critères le choix des élèves sera-t-il fait en faveur de l'une ou l'autre classe? Quelle sera la valeur des deux diplômes? Comment la qualité de la formation en entreprise sera-t-elle garantie?

Le SEW a également mis en avant certains aspects de la réglementation actuellement en vigueur qui conduisent à des résultats absurdes au détriment des élèves concernés.

Finalement, le SEW, a regretté une nouvelle fois le manque de dialogue de la part du MENJE avec les syndicats d'enseignants sur ce dossier.

Dans sa réponse, le ministre Claude Meisch a insisté sur le contact privilégié qu'il entretient et continuera à entretenir avec les chambres professionnelles, porteuses du projet de la réforme de la formation professionnelle. Il confirme également que le groupe de pilotage en charge de l'élaboration d'un nouveau texte de loi, présentera ses conclusions avant la fin 2014. La nouvelle réglementation entrerait normalement en vigueur pour la rentrée 2015.

Le ministre Meisch confirme que bon nombre des critiques du SEW se recoupent avec les constatations faites par le groupe de pilotage et que les propositions que ces derniers sont en train d'élaborer devraient aller, pour beaucoup, dans la direction voulue par le SEW. Le ministre Meisch a également assuré le SEW que ce dernier serait invité à une nouvelle réunion de concertation avec ses services pour discuter des propositions du groupe de pilotage avant le dépôt officiel du nouveau projet de loi.

Le SEW salue cette dernière proposition du ministre Meisch. Il reste cependant sceptique quant aux véritables intentions du MENJE et continuera à suivre de très près ce dossier important.

Communiqué par le SEW le 2 octobre 2014

La formation du technicien dans le nouveau régime professionnel

La réforme à l'image d'un exemple concret – Semestre 4¹

Rappel des résultats des semestres 1, 2 et 3 en classe de 10^e/11^e

Semestre 1/TOCM

Au début de l'année scolaire 2012/13, première année dans le régime réformé du technicien administratif et commercial, 29 élèves ont débuté la classe de 10^e en question. A la fin du premier semestre, le résultat était plus que catastrophique.



Jules Barthel

Modules non réussis	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves en %
Aucun module non réussi	0	0,00%
Un module non réussi	3	10,40%
Deux modules non réussis	11	37,90%
Trois modules non réussis	7	24,10%
Plus de trois modules non réussis	8	27,60%
Total des élèves	29	100%

A la suite du premier semestre, et sur un total de 8 modules proposés, aucun élève n'avait réussi la totalité de ses modules, presque 90 % des élèves avaient déjà au moins deux modules à rattraper, plus de la moitié des élèves de la classe avaient au moins trois modules à rattraper et presque 30 % des élèves étaient, à ce moment-là, en situation « théorique » d'être réorientés vers une autre formation.

Semestre 2/TOCM

Au début du deuxième semestre, 3 élèves sur 29, complètement démotivés, ont précipitamment



abandonné la formation et le lycée en question. Sur les 26 élèves restants, 24 ont participé à un, deux, voire trois mesures de rattrapage / remédiation et se retrouvaient, pour certains d'entre eux, avec des horaires particulièrement chargés, allant jusqu'à 37 h/semaine. A la fin de ces mesures de rattrapage / remédiation, 35 % des élèves de la classe étaient dans la situation particulière d'avoir raté et un ou plusieurs modules, tout autant que le rattrapage/la remédiation du/des modules en question.

A la fin du deuxième semestre, les élèves avaient participé à un total de 16 modules et

les modules à rattraper continuaient dangereusement à s'accumuler pour certains.

¹ Suite des articles "Le désastre prévisible de la réforme de la formation professionnelle à l'image d'un exemple concret" – SEW-Journal 1-2/2013, "La réforme de la formation professionnelle à l'image d'un exemple concret" – SEW-Journal 4/2013 et "La réforme à l'image d'un exemple concret-Semestre3" – SEW-Journal 2/2014

Modules non réussis	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves en %
Aucun module non réussi	0	0,00%
Un module non réussi	4	15,40%
Deux modules non réussis	4	15,40%
Trois modules non réussis	3	11,55%
Quatre modules non réussis	5	19,20%
Cinq modules non réussis	5	19,20%
Six modules non réussis	2	7,70%
Plus de six modules non réussis	3	11,55%
Total des élèves	26	100,00%

A la fin de la classe de 10^e, il n'y avait toujours aucun élève ayant réussi la totalité de ses modules. 85% des élèves avaient au moins deux modules à rattraper, 70% des élèves avaient au moins trois modules à rattraper et, selon la réglementation en vigueur, trois élèves ont été en situation d'être réorientés vers une autre formation.

A côté des trois élèves réorientés et des trois élèves qui ont quitté la classe à la fin du premier semestre, trois autres élèves ont décidé d'abandonner la formation commerciale et d'entamer d'autres études, voire d'arrêter l'école. En tout et pour tout, la classe aura perdu 9 élèves en l'espace d'une seule année d'études, ce qui représente 31 % de l'effectif initial de la classe.

Réduire le nombre d'abandons, une des priorités de la réforme de la formation professionnelle, a ainsi été mise en échec dès la première année d'études.

Semestre 3/T1CM

Aux 20 élèves rescapés à la fin de la classe de 10^e, 3 élèves arrivés d'autres lycées se sont rajoutés. La classe de 11^e démarre donc avec 23 élèves mais en perd rapidement un, qui décide de recommencer dans une autre formation plus adaptée à ses ambitions personnelles et professionnelles.

A la fin de ce troisième semestre, les élèves avaient participé à un total de 24 modules. Les résultats des rattrapages / remédiations proposés au cours du semestre 3 ayant été assez satisfaisants, la situation générale de la classe s'est légèrement améliorée.

Modules non réussis	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves en %
Aucun module non réussi	4	18,20%
Un module non réussi	3	13,65%
Deux modules non réussis	5	22,70%
Trois modules non réussis	3	13,65%
Quatre modules non réussis	5	22,70%
Cinq modules non réussis	0	0,00%
Six modules non réussis	0	0,00%
Plus de six modules non réussis	2	11,55%
Total des élèves	22	100,00%

Il n'empêche qu'à ce stade, un tiers de la classe initiale avait déjà abandonné la formation, qu'un tiers des élèves restants avait toujours 4 modules ou plus à rattraper et que seul un tiers aurait, selon les critères en vigueur à ce moment-là, la possibilité de s'inscrire dans les modules préparatoires donnant accès aux études supérieures.

Les résultats après le 4^{ème} semestre et la fin du cycle moyen

Le bilan à la fin des deux premières années de formation

Le bilan après le quatrième semestre et la réalisation de 33 modules en tout depuis le début de la formation est le suivant :

Modules non réussis	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves en %
Aucun module non réussi	1	4,55%
Un module non réussi	4	18,18%
Deux modules non réussis	4	18,18%
Trois modules non réussis	6	27,27%
Quatre modules non réussis	1	4,55%
Cinq modules non réussis	0	0,00%
Six modules non réussis	1	4,55%
Plus de six modules non réussis	5	22,72 %
Total des élèves	22	100,00%

Un seul élève de la classe, n'ayant aucun module à rattraper², a donc officiellement réussi sa classe de 11^e. Sept élèves, par contre, auront toujours entre 4 et 11 modules à rattraper. Parmi les 5 élèves qui ont plus de 6 modules à rattraper,

- l'un d'eux se situe à 11 modules,
- un autre à 10,
- un troisième à 9 et
- les deux derniers à 8 modules à rattraper.

Concernant ces 5 élèves en particulier, on est en droit de se poser la question du bon sens de leur avancement en classe de 12^e, sachant que les énormes retards accumulés et l'impossibilité d'organiser un rattrapage digne de ce nom sans les surcharger désespérément ne pourront que les démotiver définitivement, si ce n'est déjà fait.

Accès en classe de 12^e : 100% - Réussite de la classe de 11^e : 5%

Avec ce 4^{ème} semestre se termine aussi ce qu'on appelle traditionnellement le cycle moyen de l'enseignement technique dont la réussite donne droit à un certificat ouvrant la porte à bon nombre de postes de travail et notamment ceux de l'école de Police, très prisés auprès de nos jeunes.

Toutefois, depuis le renouveau de la formation professionnelle, beaucoup d'élèves perdus dans les déboires de cette réforme catastrophique ne recevront plus ce certificat de réussite, tout au moins pas immédiatement après la fin de la classe de 11^e.

² Selon un document de travail du MENJE du mois de mars 2014, « le conseil de classe arrête au terme de la 11^e de la formation du technicien la réussite de l'élève si tous les modules sont considérés comme réussis ». Dans ce seul cas, un certificat de réussite du cycle moyen sera alloué.

En effet, en prenant notre classe comme exemple, rappelons qu'un seul élève sur les 22 peut se targuer avoir réussi sa classe de 11^e, un seul élève peut donc officiellement prétendre au certificat de réussite du cycle moyen et poser ainsi, par exemple, sa candidature pour l'école de Police.

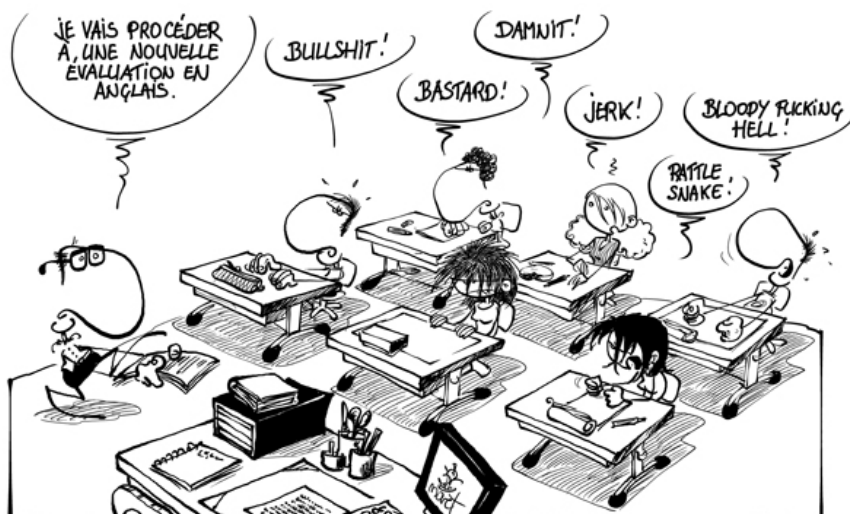
En conclusion, aucun élève de la classe en question ne devra être réorienté vers une autre formation, la réglementation en vigueur³ permettant, dans notre cas, un échec allant jusqu'à 11 modules à la fin du cycle moyen⁴. Tous les élèves, 22 au total, auront donc un accès direct en classe de 12^e, 21 d'entre eux ne pouvant toutefois prétendre à recevoir le certificat de réussite du cycle moyen puisqu'ils n'ont pas réussi leur classe de 11^e.

Voilà encore une opportunité de perdu pour bon nombre de nos jeunes, qui traîneront leur ennui dans une classe de 12^e où ils n'ont pas leur place au lieu de pouvoir s'engager – comme par le passé – dans une voie professionnelle qui leur convient.

Les mesures de rattrapage/remédiation proposées pour le semestre 5

A la fin du cycle moyen, 86 modules au total n'ont pas été réussis, ce qui fait une moyenne de presque quatre modules par élève.

Comme les semestres précédents, il sera impossible pour la direction d'organiser tous les rattrapages en suspens. Un seul module de rattrapage de deux heures par semestre sera proposé aux élèves. Tous les autres rattrapages proposés – quatre en tout – se limiteront à des mesures de remédiation sous forme de quelques heures d'appui respectivement la réalisation de dossiers ou de travaux supplémentaires. Ces mesures sont tout à fait conformes à la législation, le RGD du 9 juillet 2013 spécifiant qu'« en principe, la durée d'un module de rattrapage s'étend sur un semestre », mais que « pour des raisons d'organisation, la direction du lycée peut adapter la durée, le volume horaire, le contenu et le mode d'apprentissage du module de rattrapage ».



On est pourtant en droit de se poser la question du bon sens et de l'efficacité de ces mesures de remédiation. Comment peut-on croire que 6 ou 8 heures de cours de mise à niveau en Français, Allemand ou Anglais par exemple suffiront à résoudre les problèmes des élèves dans les langues respectives. Pire, et l'enseignant autant que

l'élève doivent en être conscient, le RGD prévoit clairement que si « le conseil de classe peut décider d'offrir à l'élève une mesure de remédiation et le faire soumettre à une évaluation du module non réussi au terme de cette mesure de remédiation », cette décision implique que « la mesure de remédiation fait office de rattrapage ».

³ L'élève qui, à la fin de la classe de 11^e pour les formations menant au DT, n'a pas réussi au moins deux tiers des modules obligatoires (...) est réorienté par le conseil de classe vers une classe d'un régime ou d'une formation mieux adapté (RGD du 9 juillet 2013 portant sur l'évaluation, art. 6 pt. 2)

⁴ 1/3 de 33 modules réalisés.

En clair, si l'élève, à la suite des 6 ou 8 heures d'appui – en lieu et place, rappelons-le, d'un véritable rattrapage de 2 heures par semestre - et du test d'évaluation qui s'en suit, rate ce dernier, il aura échoué pour la deuxième fois dans son module et le lycée ne sera plus tenu de lui en offrir une troisième chance⁵.

Toutefois, ne paniquons pas. Il restera toujours à l'élève – devenu adulte entretemps – la possibilité de rattraper ses retards tout au long de sa vie dans le cadre du programme « *life long learning* » que d'aucuns commencent à appeler le programme des « *life long never ending problems* ».

Les modules préparatoires – porte d'accès aux études supérieures

La fin du cycle moyen marque une étape importante, voire cruciale, pour les élèves. C'est à la fin de ce cycle qu'il se décide si l'élève peut s'inscrire aux modules préparatoires ou non. Rappelons qu'en principe, les élèves ne pourront poursuivre des études à un niveau post-secondaire que s'ils participent aux modules préparatoires et qu'ils les réussissent.

La participation aux modules préparatoires est très strictement réglementée, bien que le MENJE ait déjà, par deux fois, assoupli les conditions d'accès. A l'heure actuelle, un élève peut s'inscrire à ces modules préparatoires s'il remplit les deux conditions suivantes⁶ :

- son « *taux intermédiaire* » de réussite des modules obligatoires est supérieur ou égal à 90%.
- pour chaque unité capitalisable, le nombre de modules à rattraper est soit 0 soit 1.

Les élèves de notre classe doivent donc avoir réussi au moins trente modules sur les 33 effectués et ne pas avoir plus d'un module non réussi par unité capitalisable⁷.

Grâce à la réglementation assouplie, 11 élèves sur les 22 remplissent à la fin du cycle moyen les conditions susmentionnées. Toutefois, alors qu'avant la réforme, tout diplômé technicien avait le droit de faire des études supérieures dans sa spécialité, la moitié des élèves dans le nouveau régime ont pratiquement déjà perdu, à la fin de la classe de 11^e, tout espoir de réaliser des études post-bac.



⁵ Selon le RGD du 9 juillet 2013, « un module de rattrapage non réussi peut être refait pour autant qu'il soit offert ».

⁶ Lettre ministérielle transitoire du 24 avril 2014

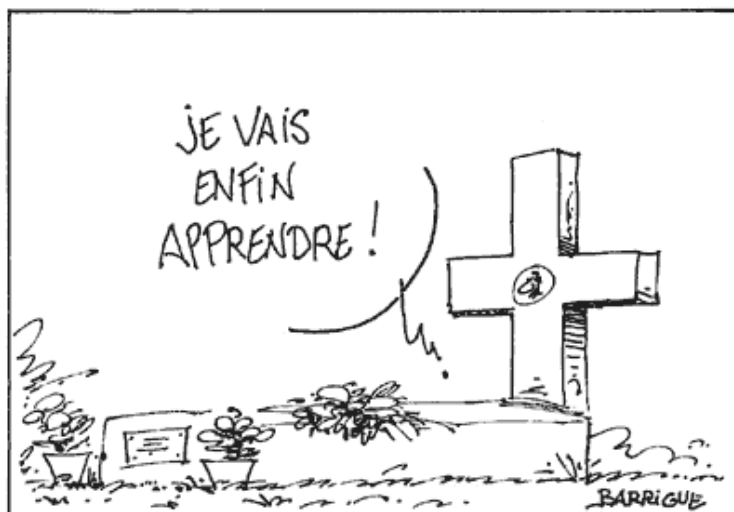
⁷ Une unité capitalisable se compose de plusieurs modules qui découlent d'un même domaine de compétence et d'apprentissage. Chaque unité capitalisable doit obligatoirement mener à un faisceau de compétences, voire une qualification partielle. A titre d'exemple, en classe de 10^e du technicien commercial, l'unité capitalisable « *Mettre en œuvre les principes de base de l'administration générale* » comprend les six modules suivants :

- « *Identifier et présenter les structures (produits et services) et l'environnement de l'entreprise* »,
- « *Appliquer les bases de la comptabilité générale 1* »,
- « *Appliquer les bases du traitement de texte* »,
- « *Appliquer les bases de la comptabilité générale 2* »,
- « *Appliquer les nouvelles technologies d'information* » et
- « *Participer à l'organisation administrative* ».

Et tout ceci à un moment où beaucoup de spécialistes affirment que les créations de postes de travail, à l'avenir, vont se situer de plus en plus à des niveaux BAC+2, BAC+3, voire BAC+5.

La situation est tout particulièrement dramatique pour deux élèves de la classe. Ces derniers ont rempli sans problèmes la première condition des 90% de modules réussis, ayant obtenu 31 modules sur 33. Malheureusement pour eux, les deux modules qu'ils ont ratés font partie de la même unité capitalisable. De plus, ces deux modules faisaient partie du programme du 4^{ème} semestre, dernier semestre en date.

Nos deux élèves en question ont ainsi réussi la totalité de leurs modules des semestres un, deux et trois et le MENJE leur refuse aujourd'hui toute chance de poursuivre des études supérieures en raison du fait qu'ils ont raté au cours du 4^{ème} semestre deux modules d'une même unité



capitalisable. Et dire qu'ils sont ainsi irrémédiablement éliminés de la course aux études supérieures sans même avoir pu profiter d'un quelconque rattrapage. Ils ont simplement eu le malheur d'avoir eu de légers soucis scolaires au mauvais moment dans les mauvais modules.

Voilà encore un bel exemple d'une réforme qui démotive et qui brise les carrières de nos jeunes élèves avant même qu'elles ne commencent.

Mais comme diraient sûrement les responsables du MENJE pour justifier toute cette misère : Rien n'empêchera ces élèves de rattraper leurs retards dans le cadre du « *life long learning* ». Solution miracle ... ou plutôt coquille vide de sens ?

Monde de sécurité Baloise

Mir maachen lech méi sécher.
 Votre sécurité nous tient à cœur.
www.baloise.lu

Baloise
 Assurances

La Chambre de Commerce et la réforme de la formation professionnelle

La CCL présente son nouveau cheval de bataille - l'employabilité avant tout

Dans sa conférence de presse du 8 juillet 2014, dédiée à l'enseignement et la formation professionnelle, la Chambre de Commerce n'a pas caché où vont ses préférences idéologiques concernant la marche à suivre de notre système éducatif. Elle estime ainsi « *que les systèmes d'enseignement et de formation ne peuvent être performants qu'à condition qu'ils préparent à la vie professionnelle, tiennent compte des besoins de l'économie et promeuvent l'esprit d'entreprise* ». Quid la littérature, la culture générale, la philosophie et j'en passe, matières inutiles quand il s'agit de mettre en avant la seule employabilité.

La CCL propose un « assessment center » - aveu d'échec pour le MENJE

La Chambre de Commerce a constaté - tout comme le SEW depuis longtemps - que les futurs apprentis disposent, à la fin de la classe de neuvième, de moins en moins de compétences nécessaires pour apprendre une profession. Alors que le SEW ne cesse d'intervenir auprès du MENJE afin de remédier à cette situation, proposant notamment que le niveau d'études et les critères de promotion du cycle inférieur soient adaptés vers le haut afin de permettre à **tous** les élèves d'être au mieux préparés aux défis de la formation professionnelle, la Chambre de Commerce, elle, propose la création d'un « *assessment center* » qui permettrait « *d'être en mesure d'identifier les candidats aptes à la formation professionnelle* » et qui pourrait ainsi « *faire gagner un temps non négligeable aux entreprises à la recherche de candidats à l'apprentissage en nombre et qualité suffisants pour satisfaire aux besoins des différents secteurs économiques* ». Même si la proposition de la CCL ne trouve aucunement l'aval du SEW, elle aura peut-être le mérite d'ouvrir enfin les yeux aux responsables – de plus en plus irresponsables – du MENJE concernant les dysfonctionnements au niveau du cycle inférieur.

La CCL déplore l'absence de statistiques

Tout comme le SEW, la Chambre de Commerce regrette « *l'absence totale de statistiques et de chiffres fiables sur le bilan de la formation professionnelle, surtout en vue d'effectuer des comparaisons avec le système précédent* ». Pour le SEW, il est clair que le MENJE n'a aucun intérêt, à l'heure actuelle, de divulguer trop de résultats, puisque ces derniers sont, dans leur grande majorité, plutôt négatifs. Le SEW demande, par ailleurs, que les analystes tiennent compte, dans leurs conclusions, de la qualité des nouveaux curricula de formation et qu'ils s'interrogent sur l'opportunité des nouvelles méthodes de travail et d'évaluation.

La CCL revendique une multiplication des rattrapages

La Chambre de Commerce « *déplore un rattrapage désorganisé, voire inexistant et revendique une révision des modes d'évaluation et une multiplication des rattrapages* ». Le SEW regrette, tout autant que la Chambre de Commerce, que le système des rattrapages ne fonctionne pas correctement. Une multiplication de ces derniers, sous la forme actuelle, est néanmoins totalement irréaliste, puisque c'est justement la prolifération et l'accumulation de ces modules, impossibles à organiser par les directions des lycées, qui sont à l'origine du dysfonctionnement constaté. Cette situation provoque, par ailleurs, une surcharge insurmontable pour beaucoup d'élèves et accélère ainsi le phénomène de démotivation. Le SEW préconise l'organisation de mesures d'appui pour contrer les faiblesses ponctuelles des élèves en difficulté, mesures d'appui qui doivent absolument être intégrées dans l'horaire normal des élèves.

Projet intégré intermédiaire dans le DT, division administrative et commerciale

Au mois de juin dernier, le premier « projet intégré intermédiaire » dans la division administrative et commerciale du régime de technicien a été organisé. Un travail de synthèse ayant comme sujet les « travaux administratifs » était proposé aux élèves. Cinq domaines ont été soumis à l'appréciation de ces derniers :

- La comparaison d'offres
- L'inscription au journal
- Le traitement de texte
- La commande
- Le tableau d'amortissement

Pour chaque domaine particulier, un certain seuil de tolérance – assez large aux dires des enseignants correcteurs – a été décidé avant les épreuves. Pour réussir l'épreuve, l'élève était dans l'obligation de satisfaire aux seuils de tolérance dans 4 domaines sur les 5 proposés.

Lors de la première réunion des résultats - plusieurs réunions ayant eu lieu au niveau régional – ces derniers ont été plus que catastrophiques avec, selon les lycées, jusqu'à 2/3 des élèves en échec. Le lendemain, lors de la deuxième réunion des résultats – à la surprise générale – les seuils de tolérances ont été assouplis et les élèves ne devaient plus réussir que 3 domaines sur les 5 proposés. Ainsi, par un coup de baguette magique, le MENJE a réussi, du jour au lendemain, à améliorer substantiellement les résultats, passant de 2/3 d'échecs à 2/3 de réussites.

Qui a pris cette décision de changer du jour au lendemain les seuils de tolérances du « projet intégré intermédiaire » ? Y-a-t-il eu une concertation entre toutes les parties concernées avant cette prise de décision ? Qu'en est-il de la base légale si une autorité change en cours de route des critères d'examen, à fortiori si elle les change après avoir constaté que les résultats étaient catastrophiques et ne pouvaient être présentés comme tels à l'opinion publique ?

Que de questions restées sans réponse jusqu'à ce jour.

La politique éducative européenne à l'échelle du modèle scolaire luxembourgeois

*Ben si l'école ça rendait
Les hommes libres et égaux
L'gouvernement décid'rait
Qu' c'est pas bon pour les marmots !*

*Si tu penses un peu comme moi
Alors dis : « Halte à tout ! »
Et maint'nant, Papa,
C'est quand qu'on va où ?
Renaud*

Introduction

En Europe, depuis la mise en route, en mars 2000, de la stratégie de Lisbonne, *le savoir est considéré comme la principale matière première et source de compétitivité dans la guerre économique mondialisée. Même si chaque pays garde, en principe, la maîtrise de sa propre organisation scolaire, une politique européenne, voire mondiale s'élabore dans les commissions et réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans les rapports de la Commission européenne et de la Banque mondiale. A quelques variantes près, les mêmes lignes stratégiques s'appliquent peu à peu, dans la plupart des pays, avec les mêmes arguments, les mêmes schémas de pensée, les mêmes « évidences », et ce avec la participation active des gouvernements nationaux¹.*

Voici, à travers quelques exemples concrets, comment cette politique néolibérale, qui réduira l'école à un simple « producteur de compétences et de capital humain », trouve, lentement mais sûrement, sa place dans le système scolaire luxembourgeois.

L'actuelle politique éducative au niveau européen²

La nouvelle « école en Europe » n'est plus celle de l'humanisme, ni celle de la science, ni celle de la formation des citoyens. C'est l'école du grand marché européen, c'est l'école délibérément en phase avec la flexibilité de l'emploi, c'est l'école elle-même organisée comme un marché, soumise à la norme générale de l'employabilité. La production de capital humain devient la nouvelle norme politique, la plupart du temps en contradiction avec les cultures de l'école et les conceptions de la connaissance disciplinaire considérées comme obsolètes par le discours dominant.

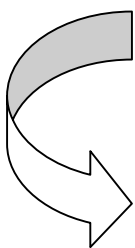


L'application de cette politique au niveau luxembourgeois

La réforme de la formation professionnelle montre le mieux à quel point cette politique est résolument appliquée au Luxembourg. Abandon de pans entiers de culture générale, abandon de l'enseignement interdisciplinaire au profit de modules statiques, déplacement massif de la formation du lycée vers l'entreprise. Et la prochaine réforme de l'ES et de l'EST, sauf opposition massive du corps enseignant, verra une limitation substantielle des branches à fort apport de culture générale au profit de branches plus en phase avec le monde professionnel.

¹ Christian Laval, Louis Weber : Comme si l'école était une entreprise, Manière de voir n° 131

² Tous les encadrés en jaune sont extraits du livre de Ken Jones « L'école en Europe », Editions « La Dispute »



L'actuelle politique éducative au niveau européen

Ont été systématiquement exploités les mécontentements et les frustrations à l'égard d'une école qui n'a pas tenu ses promesses d'« égalité des chances ». Les critiques, très légitimes, portées contre une école inégalitaire ont permis de justifier des réformes qui, tout en continuant de se réclamer de l'« école pour tous », ont en réalité détourné cette aspiration vers des objectifs plus soucieux des contraintes économiques que de l'égalité réelle des conditions d'apprentissage.

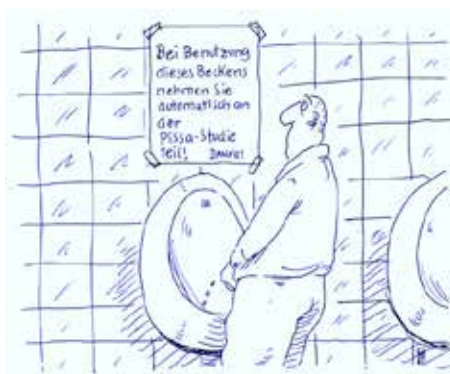
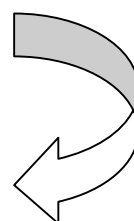
L'application de cette politique au niveau luxembourgeois

Que de fois l'ancienne Ministre de l'Éducation nationale, Madame Delvaux, n'a-t-elle proclamé que l'égalité des chances de toutes et de tous, qu'importe leur origine, était en défaut dans le système scolaire luxembourgeois et qu'il fallait d'urgence y remédier. Mais sur le terrain, malgré, et peut-être même suite aux différentes réformes entamées, on n'observe malheureusement aucune amélioration notable vers une plus grande égalité des chances. Tout au contraire : jamais auparavant aussi peu d'élèves n'ont réussi le passage de l'école fondamentale vers le lycée classique et ont été orientés vers le régime préparatoire qu'en 2013. Et cette situation a encore empiré en 2014. La politique laxiste au niveau de l'école fondamentale et au niveau du cycle inférieur de l'EST - avancement automatique pour tous les élèves et une orientation aussi automatique des plus faibles vers les filières les moins exigeantes - ne fait qu'accentuer l'inégalité des chances. Seule une politique scolaire exigeante basée sur la volonté d'offrir une éducation de haut niveau à toute la population scolaire et un appui conséquent permettront de renverser la tendance actuelle.



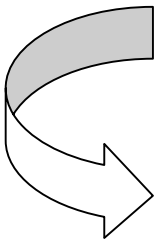
L'actuelle politique éducative au niveau européen

Les enquêtes PISA ont permis d'évaluer « l'efficacité des systèmes éducatifs » à la lumière d'une conception économiciste de la qualité de l'enseignement désormais si habituelle qu'elle a presque fini par être considérée comme objective. Comme tout système institutionnalisé de mesure, PISA ne décrit pas seulement les faits, il les a créés et leur a donné un sens. Ce programme a servi à la mise en place d'une nouvelle régulation de l'école en fixant, avec une certaine autorité scientifique, une série d'objectifs à partir desquels pouvaient se déterminer les projets de réforme de l'éducation permettant de les atteindre.



L'application de cette politique au niveau luxembourgeois

Au Luxembourg aussi, les recommandations des enquêtes PISA font office de « nouvelles certitudes ». A certaines branches on accorde une plus grande importance, à d'autres une moindre, par le simple fait que l'enquête PISA a démontré que ... etc. Et bien évidemment, une large partie des problèmes rencontrés dans notre enseignement sont dus au conservatisme maladif du corps enseignant. Messieurs Lanners et Bertemes du MENJE n'écrivent-ils pas en conclusion de l'étude PISA 2012 que « l'enseignant ne peut plus se contenter de transmettre des savoirs, il devra aussi se faire accompagnateur et facilitateur des apprentissages tout autant qu'éducateur ». Rien que ça !



L'actuelle politique éducative au niveau européen

Les évaluations communes (épreuves standards, tests PISA, ...) ouvrent la voie à la mise en concurrence des équipes et des écoles, à la soumission aux « objectifs de performance ». A tous les niveaux d'enseignement se met en place, élément après élément, un nouveau type de rapport social qui consiste à fixer des objectifs, à évaluer les résultats individuels et collectifs et à récompenser ou à punir les enseignants en fonction de leur « performance » mesurée d'après les résultats des élèves.

L'application de cette politique au niveau luxembourgeois

Même si les responsables du MENJE nient vouloir mettre en concurrence les écoles et lycées luxembourgeois, la réalité en est tout autre. Une des missions des agences de qualité n'est-elle pas de développer un ensemble d'indicateurs de performance sous la forme de données mesurables et comparables, élaborés à partir des résultats aux tests et examens nationaux ? L'autonomie accrue des lycées ne risque-t-elle pas d'augmenter l'esprit de concurrence ? La hiérarchisation prévue des carrières des enseignants ne va-t-elle pas accentuer l'esprit de concurrence au sein même de l'établissement ? L'étude PISA 2012, ne conclut-elle pas que « *la taille des lycées – et l'absence de hiérarchies intermédiaires entre la direction et les équipes pédagogiques, rendent difficile un fonctionnement idéal de l'école* » ? La gestion par objectifs, prévue dans la réforme de la fonction publique, ne va-t-elle pas accentuer la pression sur tous les enseignants de se « plier » aux exigences de ces « objectifs de performance » ?



L'actuelle politique éducative au niveau européen

Le modèle de management scolaire alourdit la charge de travail des enseignants soumis à une programmation bureaucratique des tâches et à un travail d'enregistrement et de traitement des résultats scolaires au détriment du travail avec les élèves.



L'application de cette politique au niveau luxembourgeois

Sans commentaire – tous les enseignants, qu'ils travaillent dans le fondamental ou le secondaire - en savent quelque chose.

Un enjeu pour la société dans son ensemble !

Partout en Europe, et dans tous les domaines, nous devons malheureusement observer un raz de marée néolibéral qui ne s'est pas arrêté devant les portes de l'enseignement public. De plus en plus, nous devons constater que l'humanisme et la formation de citoyens éclairés ne sont plus considérés comme des priorités éducatives. L'employabilité, voilà le terme fédérateur d'aujourd'hui. *Les résultats scolaires seront dorénavant définis en termes de compétences négociables sur le marché plutôt qu'en termes de savoir disciplinaire*³. Et des études comme celle de PISA, en définitive, ne sont et ne seront là que pour justifier « scientifiquement » que toutes les réformes entamées et à entamer sont absolument indispensables afin de sauver un système éducatif européen soi-disant obsolète et en faillite.



Partout où les politiques ont commencé à réformer en profondeur leur système scolaire à la sauce néolibérale et à appliquer les concepts du « new public management » pour « mater » les enseignants, ces derniers furent vite écoeurés par cette politique basée pour l'essentiel sur des objectifs de performance, de surveillance et d'évaluation, mutilant les contenus, supprimant toute créativité et aliénant les élèves – et les enseignants.

Néanmoins, et en dépit de multiples causes de colère, une majorité des enseignants partage les hésitations d'une grande partie de la population à riposter de façon efficace à cette politique néolibérale. Il n'y a qu'à voir l'échec du SEW et de l'APSS dans leur but de fédérer un large mouvement de grève dans l'enseignement contre l'application à ce dernier des mesures de gestion par objectifs, d'évaluation des enseignants et de hiérarchisation de leurs carrières, mesures incluses dans le projet de réforme de la Fonction publique.

Comme la politique néolibérale s'attaque à tous les pans de la société, c'est au niveau de la société dans son ensemble qu'il faut réagir. Rapportées au milieu scolaire, la défense de l'école publique et la lutte pour sa démocratisation, ne sont pas du seul ressort des élèves, des étudiants et des enseignants. Mais comment mobiliser les parents et la société civile tout entière ? *Comment faire pour que ces luttes ne soient pas seulement des luttes sectorielles mais des luttes sociales au plein sens du terme, c'est-à-dire des luttes de société ?*

Lorsque les enseignants, les éducateurs et autres salariés dans l'enseignement au sens large, se mobilisent contre les politiques éducatives, des efforts de communication devraient être réalisés afin que leurs protestations puissent rencontrer l'appui de l'opinion. *Leurs luttes pourraient ainsi servir de symbole pour la défense d'un modèle social particulier, d'une société humaniste, solidaire et éclairée, mis en cause par les projets de réforme des élites européennes et internationales et par une classe politique nationale qui a accepté l'orthodoxie politique globale et n'est pas du tout encline à la discuter.*

Osons enfin réagir – tous ensemble.

Jules Barthel

³ Les parties de texte en italique sont issues du livre de Ken Jones « L'école en Europe », Editions « La Dispute »

La neutralité à l'école

Le SEW se rallie à l'argumentaire du comité des professeurs du Lycée du Nord dans sa prise de position en faveur d'une école publique luxembourgeoise neutre sur le plan religieux et idéologique, capable de contrer toute forme de revendications communautaristes

L'instruction ministérielle du 26 juin 2014

Dans sa directive du 26 juin 2014, adressée aux lycées et lycées techniques, le Ministre Meisch compte «régler toutes les situations où, sur le plan des convictions personnelles des enseignants et des élèves, l'application des principes de la neutralité de l'école publique, de la tolérance et de la non-discrimination donne lieu à des équivoques».

Aux yeux du SEW, cette directive ne règlera aucunement la multitude de conflits auxquels l'école de demain devra faire face, ni ne permettra aux établissements scolaires de faire face aux revendications religieuses et communautaristes de plus en plus exigeantes et de plus en plus nombreuses.

C'est surtout aussi dans le contexte actuel, où la perspective de l'introduction d'un cours unique neutre et harmonisé d'éducation aux valeurs dans l'enseignement luxembourgeois semble toute proche, que le SEW est consterné de voir le gouvernement luxembourgeois propager une directive qui se situe à des milliers de kilomètres d'une vision progressiste sur le sujet.

Le combat du LN pour une véritable neutralité de l'école publique

C'est en janvier 2014, après des discussions infructueuses avec sa direction, que le comité des professeurs du LN s'est décidé de contacter les ministres de l'Éducation nationale, de la Justice, des Cultes et de l'Égalité des chances et de les confronter avec leur « prise de position en faveur d'une école publique luxem-

bourgeoise neutre sur le plan religieux et idéologique, à l'encontre d'une prolifération des diverses revendications communautaristes ».

En effet, depuis la rentrée scolaire 2013 / 14, la communauté scolaire du Lycée du Nord se voit confrontée au fait que deux jeunes filles de confession musulmane fréquentent le lycée et participent aux cours, revêtues du voile islamique appelé hijab. Selon le père des deux élèves, ces dernières exigeraient de pouvoir arborer ce signe religieux ostentatoire et porteraient le voile depuis l'âge de 10 ans de leur plein gré, donc sans aucune contrainte extérieure. Cette situation a rencontré une franche opposition de la part de nombreux enseignants engagés depuis toujours en faveur de l'égalité entre garçons et filles et nullement intéressés à stigmatiser une communauté religieuse ou ses adhérents - en substance les deux filles en question. Elle a aussi amené le comité des professeurs du LN à demander une entrevue avec sa direction afin de discuter le sujet, d'échanger leurs points de vue et de trouver une solution permettant d'éviter une ségrégation future des filles et garçons au sein de leur lycée.

L'argumentaire élaboré par le comité des professeurs du LN et exposé à sa Direction lors de cette entrevue s'inscrivait pour l'essentiel dans un engagement en faveur du respect de l'égalité entre filles et garçons et le refus de tout communautarisme religieux ou autre



Jules Barthel

dans l'enseignement public. En voici les principaux arguments mis en évidence :

- Le port de tenues ou de signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse quelle qu'elle soit, favorisent l'apparition et le développement de communautarismes au sein de la population scolaire.
- Les enseignants, n'ayant jamais fait aucune distinction entre filles et garçons dans les cours, se voient imposer de fait une telle distinction par le voile porté par les deux filles musulmanes. Leur volonté de se démarquer à travers le port du voile, par ailleurs non exigé par la religion islamique, mais largement prescrit par les musulmans intégristes, risque d'avoir pour conséquence une mise en question de l'égalité entre filles et garçons au sein de l'école.
- Le voile islamique, bien au-delà de la simple manifestation d'une appartenance culturelle ou confessionnelle, constitue un moyen d'aliénation et de soumission de la femme musulmane et à fortiori des jeunes filles musulmanes et doit, en tant que tel, être banni de l'école publique, garante des droits fondamentaux de notre société.
- L'acceptation du port du voile au sein de l'école publique équivaut à prêter moralement main-forte à ceux qui veulent maintenir la femme sous tutelle et met de plus sous pression toutes ces élèves et étudiantes musulmanes qui, en l'état actuel et quoique soumises à d'énormes pressions, refusent de porter le voile.
- Le phénomène du port du voile – en l'absence de réaction de la communauté scolaire – risque d'encourager d'autres exigences de la part de certaines communautés intégristes. La permission de libérer les enfants des cours pour leur permettre de participer à la célébration des fêtes religieuses islamiques ou autres, la contestation de la mixité des enseignements et notamment du sport scolaire, la non-obligation pour les filles de suivre l'ensemble des cours de biologie, le choix du sexe de l'enseignant ou du médecin scolaire ne sont que quelques exemples des exigences extrémistes auxquelles les directions d'écoles risquent d'être confrontées dans les années à venir.
- L'acceptation tacite de signes ostentatoires et discriminatoires risque de produire un effet « boule de neige ». Laisser aux filles en ques-

tion la soi-disant « liberté » de porter le voile, donnera un mauvais signal à d'autres parents communautaristes qui pourraient également commencer à obliger leurs filles à se voiler.

- En définitive, l'acceptation du port de tenues ou de signes manifestant ostensiblement l'appartenance religieuse, loin de favoriser le vivre-ensemble, attise les tensions entre communautés et fait le lit des extrêmes, d'un côté comme de l'autre.
- Toute autre option que l'interdiction du port du voile fait primer la liberté religieuse sur les droits fondamentaux garantissant l'égalité entre hommes et femmes et a fortiori les libertés individuelles sur la liberté de tous et constitue, par là, un problème constitutionnel à ne pas négliger.
- En conséquence, seule la garantie de la neutralité religieuse et idéologique de l'espace public permettra le maintien de la coexistence harmonieuse des différentes cultures et religions.

Face au rejet, de la part de la Direction du LN, des arguments et propositions du comité des professeurs, les membres de ce dernier se sont vus contraints de contacter les quatre ministres en question afin de leur demander d'intervenir et de tout mettre en œuvre pour garantir une neutralité religieuse et idéologique au sein des établissements scolaires luxembourgeois. En effet, selon le comité des professeurs – et du SEW par ailleurs - seule une législation claire, déterminée à combattre toutes les formes de communautarisme, racisme et sexisme, pourrait garantir l'égalité entre filles et garçons et par là-même la Constitution luxembourgeoise qui repose sur l'égalité de tous. Il importerait donc d'offrir à tous les élèves les conditions pour forger leur personnalité et exercer leur libre arbitre en dehors de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.

Le soutien de 15 lycées et lycées techniques à la prise de position du LN

Afin de donner un poids supplémentaire à leur demande, le comité des professeurs du LN a soumis sa « prise de position » aux comités de professeurs de tous les lycées et lycées techniques du pays afin que ces derniers en discutent avec les membres de leur communauté scolaire respective. Finalement le LN a reçu le soutien de 15 lycées et lycées techniques représentant au total plus de 2.500 enseignants.

Nonobstant ce soutien massif, le gouvernement a pris la décision de ne pas suivre l'argumentaire du comité

des professeurs du LN avec, à la clé, l'instruction ministérielle du 26 juin 2014 que nous connaissons. Cette dernière ne règlera aucunement le flou législatif entourant la question de la neutralité de l'espace public en général et de l'école publique en particulier. Tout au contraire, cette directive risque de créer plus de problèmes au sein des écoles et lycées qu'avant et de générer un climat d'incertitude au sein des directions et comités d'écoles qui se verront davantage exposés aux pressions des milieux religieux extrémistes.

Le gouvernement fait fausse route

Les récentes révélations dans les médias luxembourgeois sur les milieux islamistes au Luxembourg, mais aussi les récentes révélations sur ces mêmes milieux en Allemagne, en Grande-Bretagne et au Québec notamment ne font malheureusement que confirmer les inquiétudes qui ont été formulées dans la prise de position du LN.

La soi-disant « *tolérance* » à laquelle le Ministre Meisch souscrit s'appliquera notamment à l'égard des représentants les plus extrémistes d'une religion qui n'exige nullement le port du voile des croyantes. De nombreux intellectuels musulmans et musulmanes, dont l'éminente écrivaine Necla Kelek, qui s'est vue menacée de mort lors d'une table ronde en novembre 2013 à Luxembourg, nous mettent en garde contre les revendications des islamistes radicaux et les défis qu'ils lancent régulièrement aux Etats de droits européens.

Par ailleurs, le Ministre Meisch conseille dans sa directive « *une approche pragmatique tout en évitant de porter atteinte à l'organisation de l'école publique, qui ne doit pas être entravée et notamment pas par des considérations religieuses* ». Dans cette perspective, le port du voile constitue justement une entrave réelle à l'organisation de l'école publique. Les enseignants confrontés à la situation de jeunes filles portant le voile à l'école se voient aujourd'hui exposés à des responsabilités supplémentaires générées par cette situation et tout en n'ayant jamais fait aucune distinction dans leurs cours entre nationalités, entre couleurs de peau, entre filles et garçons, ils se voient aujourd'hui imposer de fait une telle distinction par le voile porté par les filles musulmanes.

Dans sa directive, le Ministre Meisch suggère de surcroît que le port du voile n'est pas contraire au prin-

cipe de l'égalité entre filles et garçons. Pire, il justifie le port du voile - qui est pourtant vécu par des milliers de musulmanes comme une contrainte imposée par l'homme - par le fait que le règlement s'appliquerait également aux garçons qui auraient le droit de porter la kippa respectivement le turban. Que le Ministre Meisch, et au-delà toute l'équipe gouvernementale, mélange une contrainte à suivre par la femme sous peine de lapidation dans certains pays du monde avec des privilèges accordés aux seuls hommes dans d'autres cultures et régions du monde, nous laisse sans voix !

De plus, le Ministre Meisch nie l'impact et l'effet boule de neige que risque d'avoir le port de ce symbole - présenté par certains milieux comme une obligation religieuse contraignante - sur toutes les filles musulmanes qui ne l'arborent pas.

Enfin, par la détermination du gouvernement de vouloir banaliser le port du voile dès le plus jeune âge, il met en péril l'avenir professionnel d'un nombre important de ces jeunes filles. En effet, il s'avère qu'au Luxembourg, les femmes voilées ne trouvent que très difficilement de l'embauche sur le marché du travail. Par la politique que le gouvernement poursuit actuellement, il favorise ainsi clairement le cantonnement de ces jeunes femmes dans leur rôle de femme au foyer et de mère de famille.

Que le gouvernement reconsidère sa position

Le SEW demande au Ministre Meisch et au gouvernement en place de reconsidérer leur position sur la neutralité de l'école publique, d'avoir le courage de leurs opinions et de lancer enfin ce grand débat public sur le rôle des religions dans notre société moderne !

La neutralité de l'école implique que chaque élève puisse s'émanciper en dehors de toute contrainte idéologique et/ou confessionnelle. Ceci induit que toute exhibition ostentatoire de signes religieux et/ou idéologiques soit catégoriquement interdite à l'école. Le SEW a conscience que le sujet en question est des plus délicats. Mais ce n'est certainement pas l'instruction ministérielle que le Ministre Meisch vient de publier qui va débloquent une situation qui risque de s'envenimer dans les années à venir.

Pas de sacrifices supplémentaires pour financer la bureaucratisation de l'enseignement !

Le SEW/OGBL et l'APSS ont reçu une réponse à leur courrier aux ministres Dan KERSCH et Claude MEISCH au sujet de la transposition de la Réforme de la Fonction publique et des mesures d'économie projetées.

Cette réponse ne nous satisfait nullement, puisqu'elle réitère l'attachement du gouvernement actuel à l'accord de l'ancien gouvernement avec les organisations sectorielles de la CGFP et qu'elle entend séparer cette discussion de celle des mesures d'économie envisagées, en violation de la promesse de nous impliquer dans les négociations au sujet de la réforme de la Fonction publique.

Or, d'une part, l'APSS et le SEW maintiennent leur refus de la gestion par objectifs dans l'enseignement, de l'évaluation proposée des enseignants et de la hiérarchisation des carrières enseignantes. N'empêche que, faute de données concrètes à ce sujet, le SEW et l'APSS aimeraient bien apprendre de vive voix en quoi pourraient consister les critères d'une évaluation objective des enseignants et quels pourraient donc être les fameux postes à responsabilités particulières.

D'autre part, le projet du ministre Claude MEISCH de

réduire les salaires des enseignants par une augmentation du temps de travail (via la suppression de décharges) ne peut pas être déconnecté du dossier de la réforme de la Fonction publique. Fixer les conditions par un accord salarial et entamer dans la foulée une discussion sur le temps de travail rend à nos yeux caduc cet accord.

En tout état de cause, l'APSS et le SEW ne pourront engager leurs membres à livrer des sacrifices supplémentaires et ce a fortiori si le seul objectif consiste à permettre de financer ainsi la gestion bureaucratique de l'enseignement, qui n'apporte aucune plus-value au travail des enseignants et aux apprentissages des élèves, mais engendre au contraire des coûts inutiles.

Par conséquent, le SEW/OGBL et l'APSS n'accepteront pas de dissocier la discussion sur l'accord salarial de celle sur des mesures d'économie éventuelles, mais ils continueront au contraire à revendiquer une discussion d'ensemble, et cela en présence de tous les syndicats impliqués.

Communiqué par l'APSS et le SEW le 2 juillet 2014

Création
Layout
Impression tous genres n/bl et quadri
Brochures et Périodiques
Post-It

Gadgets
Agendas
Cadeaux publicitaires
Casquettes
T-Shirts
Vêtements sports

Imprimerie LINDEN
société à responsabilité limitée

37, rue du Père Raphaël – L-2413 LUXEMBOURG
Tél.: 48 12 08-1 – Fax: 40 33 39 – Email: imlinden@pt.lu

Vers de nouveaux horizons...

5. Oktober 2014**WELTDAG VUN DEN ENSEIGNANTEN**

Deelt dem UNO-Generalsekretär, Ban Ki Moon, um Weltdag vun den Enseignantë mat, datt der eng qualitativ héichwäerteg Educatioun fir jiddereen, en Zil fir d'Entwécklung vun der Educatioun no 2015 an d'weltwäit Campagne fir all Kanner anzeschoulen ënnerstëtzt. Andeems der eng SMS un +32473535735 schéckt, en Email un wtd@ei-ie.org schéckt, iwwert d'App vun der EI oder op <http://www.5oct.org/2014/reports/submit/> de Formulaire ausfëllt.

5 octobre 2014**JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS**

Lors de la Journée mondiale des Enseignants, dites au Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, que vous soutenez une éducation de qualité pour tous, un objectif pour le développement de l'éducation après 2015 et la campagne mondiale pour scolariser tous les enfants. En envoyant un SMS à +32473535735, un e-mail wtd@ei-ie.org, en utilisant un app de l'EI ou en remplissant le formulaire sur <http://www.5oct.org/2014/reports/submit/>.

5th October 2014**WORLD TEACHERS' DAY**

On World Teachers' Day, tell the UN Secretary General, Ban Ki Moon, that you support quality education for all, a post-2015 development goal on education, and the global campaign to get all children into school.

By sending a message to +32473535735, an email to wtd@ei-ie.org, by using the EI app or by filling the form on <http://www.5oct.org/2014/reports/submit/>.



Journée mondiale des Enseignants 2014

La FGIL et le SEW/OGBL avaient invité le vendredi, 3 octobre 2014 à célébrer la Journée mondiale des Enseignants à la Brasserie de l'Abbaye Neumünster.

Une petite réception a été organisée pour réunir toutes celles et tous ceux qui défendent l'école publique et ses enseignants.

L'allocution de Patrick Arendt, président du SEW/OGBL, était encadrée par des interludes musicaux du duo Paul Klein au saxophone et des lectures de Roland Meyer de quelques extraits de ses publications.







Kulturelle Reise nach Irland vom 23. Juli bis zum 6. August 2014

Eine Irland-Rundreise bei fast ausschließlich gutem, meist sonnigem Wetter ist ein einmaliges Erlebnis. Das können alle 42 Teilnehmer bezeugen.

Hier die Höhepunkte unserer Reise:

- Glendalough, eine Mönchsiedlung inmitten eines einsamen Tales mit zwei dunklen Seen, in den Bergen von Wicklow. (Klosteranlagen, steinbedachte St. Kevins's Kirche die von einem 33 m hohen Rundturm (11.JH.) überragt wird).
- Kilkenny eine der schönsten Städte des irischen Binnenlandes. Von dort aus fuhren wir zur Jerpoint Abbey, machten einen kurzen Abstecher nach Dunganstown, dem Heimatort der Kennedys, bevor wir die Provinzhauptstadt Waterford erreichten. Besichtigung der Kathedrale, des Bischofspalastes und der Befestigungsanlagen der Wikinger mit dem Reginald-Turm.



- Rock of Cashel, einst Krönungsstätte von Königen und Sitz von Bischöfen.
- Die Fahrt entlang des Ring of Kerry (130 km) bot ein einmaliges Erlebnis: Atemberaubende Küstenlandschaft, wildblühende subtropische Vegetation sowie sanfte Hügel- und Gebirgslandschaften. (Besichtigung des Muckross House, der Killorglin Fischerei mit Räucherlachsprobe und des Kerry Torfmoormuseums).
- Von Tralee aus standen Bunratty Castle und der angegliederte Folk Park mit seinen Nachbauten irischer Bauernhäuser auf dem Programm. Über Ennis gelangten wir zu den Steinklippen von Moher und zu den „Burren“ (Felsland).
- Ein weiterer Höhepunkt war Connemara, das Land der Seen und Hochmoore. Über Maam Cross gelangen wir zur Kylemore Abbey, einer Klosterschule der Benediktinerinnen und nach Sligo.
- Nach einer Fahrt durch „Yeats Country“ erreichten wir Donegal, wo wir den wunderschönen Glenveagh Nationalpark entdeckten.



Ein besonderes Erlebnis war das Mittagessen in Leo's Tavern, das Haus das der Familie von Leo, Enya, Clannad und Moya Brennan gehört. Über Letterkenny erreichten wir die Grenze zu Nordirland und gelangten nach Londonderry. Auf dem Programm stand ein Stadtrundgang durch die wunderschöne Altstadt mit den gut erhaltenen Stadtmauern.

Schade, hier das Wetter nicht mitspielte!

- Ein weiterer Höhepunkt war der Giant's Causeway, der „Damm der Riesen“ mit seinen 40.000 Basaltsäulen, eine der außergewöhnlichsten Attraktionen Nordirlands. Interessant war auch die anschließende Fahrt entlang der bezaubernden Küste von Antrim nach Belfast. Auch bei der Stadtbesichtigung von Belfast spielte das Wetter nicht mit.

- Letzte Etappe war Dublin (3 Tage). Dort hatten wir geführte Besichtigungen und auch genügend Freizeit, um die Hauptstadt Irlands kennen zu lernen.
- Von Dublin aus fuhren wir noch zum Boyne Valley, wo wir die keltischen Hochkreuze in Monasterboice und die Ganggräber besuchten. Eine „Irish Night“ mit Show und Abendessen sollte das Programm abschließen.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU CSEE :**Les enseignants exigent une amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation dans tous les types d'EFP et d'apprentissage***1er octobre 2014*

Organisation partenaire pour les secteurs de l'éducation et de la formation au niveau européen, le CSEE – représentant 11 millions d'enseignants et de formateurs – accueille très favorablement la place accordée récemment au rôle important des enseignants et des formateurs dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux (EFPI) et continus (EFPC), les stages d'apprentissage et la formation des adultes en général, dans le cadre des discussions engagées à l'occasion d'événements européens tels que le [Forum des entreprises européennes sur la formation professionnelle organisé par la Commission européenne](#) (23-24 septembre 2014, Bruxelles) et la Conférence du CEDEFOP [Construire l'EFP en Europe](#) (29-30 septembre, Thessalonique).

Tel qu'énoncé dans le [Document d'orientation politique du CSEE concernant l'EFP en Europe](#) (2012) et dans les [10 messages clés du CSEE](#) concernant *les points à améliorer pour une éducation de meilleure qualité en Europe* (2013), nous soulignons qu'une amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation dans tous les types de services EFP contribue notablement à préparer les jeunes et les adultes à affronter leur vie future et à décrocher des emplois.

Comme le précise le Directeur européen du CSEE, Martin Rømer : « L'enseignement et la formation professionnels ont pour objectif d'offrir aux étudiants une base solide leur permettant de devenir des citoyens actifs dans les sociétés démocratiques et des professionnels sur le marché du travail. L'enseignement et la formation professionnels, de quelque nature que ce soit, constituent des piliers de la cohésion sociale et de la citoyenneté active, favorisant les opportunités d'embauche sur le marché de l'emploi. »

Malheureusement, l'[Enquête du CSEE sur l'impact de la crise économique sur la formation des enseignants dans l'Union européenne](#) (2012) a révélé que, depuis 2008, le développement professionnel des enseignants, notamment dans le secteur de l'EFP et de la formation des adultes, se trouve particulièrement affecté par les contraintes financières. L'[Examen annuel de la croissance](#) du Semestre européen (2014) indique que 19 Etats membres de l'UE ont réalisé d'importantes coupes budgétaires dans le financement de l'éducation et de la formation – mesures ayant de graves conséquences sur les systèmes EFP européens. Par ailleurs, certaines études montrent que bon nombre d'employeurs offrent principalement des formations en entreprise à des employés déjà hautement qualifiés¹, au détriment des effectifs moins qualifiés qui nécessitent de relever leur niveau de compétences.

S'appuyant sur la révision à mi-parcours du [Communiqué de Bruges](#) (2010), le CSEE appelle les institutions de l'Union européenne à plaider en faveur d'une augmentation des investissements dans le développement professionnel des enseignants et des formateurs au sein des Etats membres, afin de renforcer la qualité de

¹ Eurofound (2012), [Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail](#), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg ; McKinsey&Company Report (2014), [Education to Employment: Getting Europe's Youth into Work](#).



Voyages Sotour

*Une irrésistible envie
de partir ?*

Sotour - La bourse aux voyages

2, rue Louvigny
L-1946 Luxembourg

Tél. 46 15 14 - 1
air@sotour.com



MIXING LUXEMBOURG – eise Räichtum an Téin

Zu Lëtzebuerg hu mer e Mix vu Kulturen, Sproochen, Faarwen, Téin a Geräischer. MIXING LUXEMBOURG ass e Concours dee vun der ASTI organiséiert gouf am Kader vun der Initiative MAKING LUXEMBOURG, wou d’Kandidaten opgeruff waren Tounstécker ze schafen, fir des Mëschung an der Gesellschaft nëmme mat Hëllef vun Toun erëmzespigelen.

Ënnert der Leedung vum Kënschtler Serge TONNAR, hunn déi sélectionnéiert Kandidaten, hier Iddien mat Hëllef vu Professionellen aus dem Centre de Ressources vun der ROCKHAL an dem RADIO 100,7 ëmgesat. Erauskomm ass en interessante Mix vu Musek, Rap, Gedichter, Touncollage, Hörspill an aaner Toun-Experimenter. D’Sortie vum CD war op Nationalfeierdag, den 23. Juni.

MIXING LUXEMBOURG ass e Projet vun der ASTI, am Kader vun MAKING LUXEMBOURG, an Partnerschaft mam RADIO 100,7, dem Centre de ressources vun der ROCKHAL, mat der finanzieller Ënnerstëtzung vum Service National de la Jeunesse, der Stad Esch, dem Fonds Culturel National, der Fondation ATOZ an der SACEM.

Den CD ass fir de Preis vun 10€ an der ASTI ze kréien.

Dir kënnt en och op dem site www.mixingluxembourg.lu bestellen oder bei ärem Diskhändler kafen.

Weider Infos op www.mixingluxembourg.lu

..... TRACKS

01 Ungala Wé - Ditt Thibold & patients CHNP 1:05	16 S.ANG D.ECH F.RÄI - Ditt Thibold 1:55
02 Simply names 1 - Michiel Cammeraat 0:51	17 Gesellschaft - Pierre Moos 0:33
03 Shake hands 1 - Pitt & Rico Winandy 0:28	18 Shake hands 3 - Pitt & Rico Winandy 1:06
04 Mixing Trottoir 1 - Caroline Kohl 2:12	19 Mixing Trottoir 3 - Caroline Kohl 1:20
05 Keng Angscht - Pitt & Rico Winandy 0:56	20 Keine Angst - Pitt & Rico Winandy 1:02
06 3in1 (trois in eent) - Zeplah 3:23	21 Le vice des préjugés - Siciliano 4:39
07 Fremd - Pierre Moos 1:36	22 Leben, heute - Pierre Moos 1:04
08 Wishi Ta Tuja - Ditt Thibold & patients CHNP 1:45	23 Neesa Neesa - Ditt Thibold & patients CHNP 1:53
09 Simply names 2 - Michiel Cammeraat 1:01	24 Simply names 3 - Michiel Cammeraat 1:35
10 Shake hands 2 - Pitt & Rico Winandy 1:00	25 Shake hands 4 - Pitt & Rico Winandy 0:43
11 Mixing Trottoir 2 - Caroline Kohl 1:58	26 Mixing Trottoir 4 - Caroline Kohl 1:54
12 Pas de peur - Pitt & Rico Winandy 1:08	27 No fear - Pitt & Rico Winandy 0:42
13 Heemecht Rap - Felix & Charly Maillot 1:31	28 Mr Poll - Pol Krier 3:28
14 Security um Schoulhaff - Pol Krier 2:13	29 Senja de dende - Ditt Thibold & patients CHNP 1:08
15 Multi-kulti? - Conny Gengler 2:40	




A PRODUCTION BY  IN PARTNERSHIP WITH   WITH THE SUPPORT OF     



DKV

Luxembourg

Gut geschützt.
Ein Leben lang.

www.mediabits.lu

Tag für Tag. Beim Original!

Seit mehr als 30 Jahren sind wir die erfolgreichste private Krankenversicherung in Luxemburg.

Unsere maßgeschneiderten Produkte bieten für jede Lebenssituation den optimalen Versicherungsschutz.

Unsere Kunden schätzen uns als erfahrenen Spezialisten. Vertrauen auch Sie zukünftig auf uns!

Telefon 42 64 64-666 • www.dkv.lu • ogbl@dkv.lu

DKV – Voilà, de richtige Choix!

a member of 

DESCRIPTIF DE DEUX WORKSHOPS DESTINÉS À ÊTRE DISTRIBUÉS



SOMMAIRE :

1 - RICHESSES ET MYSTÈRES DE L'EAU

Au choix :

- « Transdisciplinaire » avec le Moulin de Beckerich et une ONG
- « Pour débiter » et se familiariser avec Around the Story

2- A LA RECHERCHE DE MÉLUSINE ET SIGEFROID

L'histoire médiévale de Luxembourg et la légende »

Au choix :

- 1- avec le Musée d'histoire de la ville de Luxembourg
- 2- « Pour débiter » et se familiariser avec Around the Story

**Une newsletter vous parviendra début octobre,
elle rappellera les différents sujets ...**



Un site pédagogique dédié aux jeunes, un outil interactif qui propose : [Around the Story en bref](#)

- Des workshops progressifs, variés, transdisciplinaires, à la maison, en classe, à l'extérieur, en groupes ou individuels, générés par une problématique
- La valorisation des réponses des élèves
- Le multimédia : un livre communicant, l'outil numérique, des infos.



SUBJECT DE L'ANNÉE : RICHESSES ET MYSTÈRES DE L'EAU

2015 Année européenne pour le développement durable et 7^{ème} Forum mondial de l'eau

INFOS PRATIQUES :

Âge : 9 à 13 ans - 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} années

Langues : fr. / de. /lux. - eng. sur demande – Les textes seront en français et allemand.

Principe : Un Subject en partenariat avec le Moulin de Beckerich, une ONG. Pour comprendre et réfléchir sur ce qu'est le développement durable et l'importance de l'eau, passer son message de manière créative, participer avec d'autres écoles.

Compétences : Développer le discernement et l'esprit critique par rapport à nos actes, être responsable, travailler en groupe, observer, s'exprimer, partager, imaginer un projet, le concevoir et créer, utiliser les média numériques.

[Voir le Subject](#)



DÉROULEMENT EN TROIS PARTIES ET LEURS DÉTAILS :

1. **De la sensibilisation à l'approfondissement :** A la maison, en classe
2. **La visite au Moulin de Beckerich :** Mise en commun des savoirs
3. **Réfléchir et créer :** Répondre en groupe à la problématique ; Un puzzle par classe compose une immense goutte et son message

1.



2.



3.



Encadrement : 4/5 entretiens en classe avec un membre de Around the Story, + le suivi en régie des interactions prof/élèves – Documents, images, communication et animation – Adaptations possibles des ateliers selon les niveaux des élèves

[Voir le livre](#)



Coût : 440 € + 1 livre bilingue avec Qr codes

Une artiste partenaire de ATS* peut intervenir en classe sur demande



OU, SIMPLEMENT FAIRE UN ESSAI AVEC AROUND THE STORY ?

RICHESSES ET MYSTÈRES DE L'EAU, POUR DEBUTER

CONCEPT : Sensibiliser les élèves au thème de l'eau, dégager avec eux des thématiques et des centres d'intérêts. Connaître, revoir ses bases. Aborder le développement durable. Se familiariser avec Around the Story

LES ATELIERS POUR DEBUTER:

Il s'agit de la première partie des « ateliers transdisciplinaires » du Subject

Richesses et mystères de l'eau

Les élèves utilisent : Le quiz, la page-en-ligne interactive prof/élève, le livre avec Qr codes. Ils pourront répondre, en classe et/ou à la maison, individuellement ou en groupe, selon l'étape enfin, être créatifs.

Voir le Subject



INFOS PRATIQUES :

Âge : 9-13 ans

Langues : fr/de/lux - les textes sont fournis en français et en allemand - Pour l'anglais sur demande.

Durée : A la maison - En classe - 3 x 2h (adaptables)

Encadrement : 2à3 visites en classe, supervision en régie, communication, documents, adaptations

Coût : 250€ + 4 livres communicants bilingues offerts



L'EXPÉRIENCE EST CONCLUANTE ? Continuez et participez ... selon votre emploi du temps, à la suite du Subject **Richesses et mystères de l'eau** -

SUBJECT 2 - A LA RECHERCHE DE MÉLUSINE ET SIGEFROI

Conçu avec le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg

POURQUOI MELUSINE ? Dans le cadre du concours (2013/2014) sur Mélusine organisé par la ville de Luxembourg et le musée; parce que le thème de Mélusine est créatif, son personnage universel, construit par notre imaginaire durant près de 5 millénaires. Mélusine dont le symbole est l'eau, permet de voyager à travers le temps, de raconter un peu de l'histoire de la ville et démontre le lien entre le passé et le présent, la fragilité de nos interprétations.

Âge : 11- 13 ans - **Langues :** les textes sont fournis en français. La langue d'expression au choix (fr./de.) – Travailler le français

Déroulement : A la maison, en classe, au Musée

Voir le Subject



FAIRE UN ESSAI AVEC AROUND THE STORY ?

Comme pour le Subject **Richesses et mystères de l'eau**, un exercice plus court peut se faire afin de vous familiariser avec Around the Story (*mêmes principes que « Richesses et mystères de l'eau pour débiter »*)

CONTACT : CORINNE KOHL-CROUZET 00352 691 31 23 54

L'OGBL ...

- ... **défend vos intérêts**
- en négociant plus de 200 conventions collectives
- comme interlocuteur reconnu des autorités politiques et du patronat
- dans les institutions sociales (caisses de maladie et de pension, assurance-accidents et invalidité, caisse des prestations familiales, ...)
- ... **vous offre protection et des services particuliers**
- l'assistance juridique gratuite en matière de droit social
- la protection juridique gratuite en matière de droit du travail et de bail à loyer après une période d'affiliation de 12 mois
- l'assistance en cas de grève et de lock-out
- les conseils gratuits pour l'établissement de la déclaration d'impôts
- l'affiliation à la caisse de décès OGBL
- l'octroi d'une allocation aux survivants, max 620,- €
- la possibilité d'affiliation à la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste
- la possibilité d'une couverture-santé et prévoyance transfrontalière par le biais du GMI - Groupe des Mutuelles Indépendantes (seulement France)
- des conditions de faveur pour votre affiliation à la Luxembourg Air Rescue (L) et au Spirit of St Luc (B)
- l'allocation d'une bourse aux parents d'étudiants poursuivant des études supérieures
- une assurance-loisirs gratuite et des possibilités d'assurance à des conditions préférentielles auprès de Bâloise Assurances
- des conditions préférentielles pour un ensemble de prestations et de produits de la Banque Internationale à Luxembourg
- des conditions de faveur pour votre épargne-logement «Wüstenrot»
- des conditions privilégiées pour les produits d'assurance maladie complémentaire de DKV Luxembourg
- une assurance responsabilité civile liée aux activités professionnelles (SEW-OGBL)
- l'affiliation gratuite à la «Patientenvertretung» (association de défense des intérêts du patient)
- ... **vous informe par**
- la distribution gratuite de la revue mensuelle OGBL -Aktuell, du périodique SEW-Journal ainsi que d'autres documents
- ses divers sites internet www.ogbl.lu, www.frontaliers-francais.lu, www.frontaliers-belges.lu, www.sew.lu ...
- des cours de formation gratuits (droit du travail et social, affaires syndicales)

Der OGBL ...

- ... **verteidigt Ihre Interessen**
- durch den Abschluss von mehr als 200 Kollektivverträgen
- als anerkannter Verhandlungspartner von Politik und Arbeitgeberorganisationen
- bei den Institutionen der Sozialversicherung (Krankenkassen und Pensionskasse, Unfallversicherung, Invalidität, Kindergeldkasse, ...)
- ... **bietet Schutz und besondere Leistungen durch**
- den kostenlosen Rechtsbeistand in sozialrechtlichen Angelegenheiten
- den kostenlosen Rechtsschutz in arbeits- und mitrechtlichen Angelegenheiten nach einer Wartezeit von 12 Monaten
- die Unterstützung bei Streik und Aussperrung
- die kostenlose Beratung zum Erstellen der Steuererklärung
- die Mitgliedschaft in der OGBL-Sterbekasse
- die Gewährung einer Hinterbliebenenunterstützung, Max 620,- €
- die Möglichkeit der Mitgliedschaft bei der Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste
- Vorzugsbedingungen für die Mitgliedschaft in der Luxembourg Air Rescue (L) und dem Spirit of St Luc (B)
- die Gewährung eines Stipendiums an Eltern deren Kinder studieren
- die kostenlose Freizeitunfallversicherung und günstigere Versicherungsmöglichkeiten bei der Bâloise Versicherungsgruppe
- Vorzugsbedingungen auf einem kompletten Leistungs- und Produktpaket der Banque Internationale à Luxembourg
- Vorzugsbedingungen für ihren „Wüstenrot“-Bausparvertrag
- Vorzugsbedingungen auf den Zusatzkrankensicherungen der DKV Luxembourg
- eine kostenlose Berufshaftpflichtversicherung (SEW-OGBL)
- die kostenlose Mitgliedschaft bei der «Patientenvertretung» (Verein zur Verteidigung der Patienteninteressen)
- ... **informiert Sie durch**
- die gratis Zustellung der Monatszeitschrift OGBL - Aktuell, der Zeitschrift SEW Journal sowie anderer Schriften
- seine verschiedenen Websites www.ogbl.lu, www.sew.lu, www.deutsche-grenzgaenger.lu ...
- gratis Weiterbildungsangebote (Arbeits- und Sozialrecht sowie Gewerkschaftsangelegenheiten)

Demande d'adhésion Beitrittsantrag



SEW

Syndikat Erziehung a Wëssenschaft am OGBL



SEW

Syndikat Erziehung a Wëssenschaft am OGBL

DEMANDE D'ADHÉSION BEITRITTSANTRAG



MERCI DE REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE
BITTE IN DRUCKBUCHSTABEN AUSFÜLLEN



MANDAT DE PRÈLÈVEMENT / LASTSCHRIFT-MANDAT

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise l'OGBL à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de l'OGBL.

NOTE: Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Ich ermächtige den OGBL, Zahlungen von meinem Konto mittels Lastschrift einzuziehen. Zugleich weise ich mein Kreditinstitut an, die vom OGBL auf mein Konto gezogenen Lastschriften einzulösen.

HINWEIS: Ich kann innerhalb von acht Wochen, beginnend mit dem Belastungsdatum, die Erstattung des belasteten Betrages verlangen. Es gelten dabei die mit meinem Kreditinstitut vereinbarten Bedingungen.

Réservé à l'administration / Der Verwaltung vorbehalten

Nom / Name			
Pénom / Vorname			
Date de naissance / Geburtsdatum	Nationalité / Nationalität		
/ /			
CP / PLZ	Localité / Ort		
-			
N° / Nr.	Rue / Straße		
IBAN - N° de compte / Kontonummer			
Banque / Bank	BIC SWIFT / SWIFT BIC		
Paiement récurrent / Wiederkehrende Zahlung			
<input type="checkbox"/> par mois / pro Monat	<input type="checkbox"/> par an / pro Jahr		
Créancier / Zahlungsempfänger	Identifiant du créancier / Identifikationsnummer des Zahlungsempfängers		
OGBL 60, bd J.F. Kennedy L-4170 Esch/Alzette	LU36 ZZZ000000008699001005		

J'autorise l'OGBL à adapter le montant à encaisser à ses statuts ou aux conditions fixées par son congrès national et à enregistrer et traiter mes données personnelles dans ses fichiers.

Ich ermächtige den OGBL, die Zahlung gemäß seinen Statuten oder diesbezüglichen Kongreßentschlüssen anzupassen und meine persönlichen Angaben in der elektronischen Datenverarbeitung zu erfassen.

Date / Datum _____ Localité / Ort _____

Signature / Unterschrift _____

Ordre d'enseignement ou employeur / Unterrichtskategorie oder Arbeitgeber

Profession / Beruf			
Etablissement scolaire / Lehranstalt			
N° tel. privé avec préfixe / private tel. Nr mit Vorwahl			
Email privé / private E-mail			

Statut

- Salarié(e) / Arbeitnehmer(in)
 Pensionné(e) / Pensionierte(r)
 Fonctionnaire / Beamter (Beamtin)
 actuellement sans emploi / Z.Z. erwerbslos

Etudiant(e) / Student(in)
 Les étudiant(e)s ne cotisent pas. / Student(in)en zahlen keinen Beitrag.

Baie des cotisations / Beitragsabelle

Le montant des cotisations est échelonné selon le revenu brut ou la pension brute (1% - max 17,80€).
 Die Höhe der Beiträge ist nach dem Bruttoeinkommen oder der Bruttrente gestaffelt (1% - Max. 17,80€).

- Revenu sup. à l'impôt / Einkommen über 1780 € = 17,80 €
 Revenu inf. à l'impôt / Einkommen unter 1780 € = selon brut, prière d'indiquer / nach Brutto, bitte angeben

Brut / Brutto _____ €

- Temps plein / Vollzeit
 Temps partiel / Teilzeit

FGIL

Je suis instituteur/institutrice et je veux adhérer gratuitement à la FGIL. / Ich bin Lehrer(in) und will kostenlos Mitglied der FGIL werden.

Syndicat précédent / Vorherige Gewerkschaft

Recruté par / Geworben durch _____ depuis / seit _____

Recruté par / Geworben durch _____ OGBL, Matri. / Mitgliedsnr. _____

SCHOOL INTERNET

OLEFA

CURRENT STATISTICS

GEMENGEN: 38

SCHOULEN: 79

WEBFILTER: 42

BENOTZER: 13.416

SÄITEN: 96.420

BIBLIOTHÉIKEN: 117

BICHER: 199.764

VISITEUREN: 5.042.977

WEBBOOK

WIKI

STORYBOARD

TIPARLO

WEBFILTER

AFELO

CALENDAR

COMPATIBLE: IPHONE, IPAD, ICAL, OUTLOOK,
THUNDERBIRD LIGHTNING, GOOGLE CALENDAR

CHAT

PODCAST

OLEFA MOBILE

FOR IPAD & IPHONE

WEBSITE (LU-DE-FR-EN)

LIBRARY MANAGEMENT

LIBRARY ONLINE CATALOGUE

IMAGE GALLERY

INTRANET

MAIL & GROUPMAIL

USER & GROUPMANAGEMENT

FILE PROTECTION

LOGFILES

BACKUP & RECOVERY

AND MORE

UPDATED

UPDATED

UPDATED

UPDATED

UPDATED

UPDATED

UPDATED

NEW

NEW

NEW

TEL. 26 51 61 1

INFO@EDUCDESIGN.LU

WWW.OLEFA.COM

WWW.EDUCDESIGN.LU





ERNSTER[®]
L'ESPRIT LIVRE



“ Un livre est comme un jardin
que l'on porte dans sa poche. ”

GLADYS TABER ÉCRIVAIN AMÉRICAIN



addedevalue.lu photo Christian Aschman

WWW.ERNSTER.COM

LIBRAIRIE ERNSTER LUXEMBOURG • CITY CONCORDE • LA BELLE ÉTOILE • ERNY ERNSTER LA BELLE ÉTOILE
PAPETERIE ERNSTER LUXEMBOURG • JEUX ET DÉCOUVERTES • ERNSTER DIDACTIQUE